



Rapport national de spatialisation des cibles prioritaires des
Objectifs de Développement Durable au Bénin



Une initiative de :



MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ
DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable (DGCS-ODD)

Avec l'appui financier de :



Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC / GIZ)



*Au service
des peuples
et des nations*

Projet d'Appui aux Stratégies de Développement (PASD / PNUD)



Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)



Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA)

**Et l'appui technique
du Cabinet Cosinus Conseils**



Tables des matières

PREFACE	4
AVANT-PROPOS	6
SIGLES ET ACRONYMES	7
RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION	9
SECTION 1 : INTRODUCTION GENERALE	13
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA SPATIALISATION	13
1.2. CLARIFICATION DU CONCEPT DE SPATIALISATION	15
1.3. METHODOLOGIE GLOBALE D'ELABORATION DU RAPPORT	17
1.3.1. <i>Organisation d'un atelier méthodologique et de lancement de la mission</i>	17
1.3.2. <i>Elaboration des Avant-projet de monographies communales et départementales</i>	18
Sous étape 1 : Diagnostic de la prise en compte des cibles nationales par les PDC III communaux.....	18
Sous étape 2 : Détermination de la nature des interventions requises pour les 49 cibles des ODD pour chaque commune.....	19
1.3.3. <i>Organisation, animation des ateliers départementaux et élaboration des monographies départementales</i>	19
1.3.4. <i>Organisation des ateliers d'affinement et de pré-validation du rapport</i>	20
1.3.5. <i>Organisation des ateliers de validation du rapport de spatialisation</i>	20
SECTION 2 : DIAGNOSTIC DE LA PRISE EN COMPTE DES CIBLES DES CIBLES NATIONALES PAR LES PLANS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL PAR DEPARTEMENT	22
2.1. ATACORA-DONGA	23
2.2. ATLANTIQUE-LITTORAL	25
2.3. BORGOU-ALIBORI	27
2.4. MONO-COUFFO	30
2.5. OUEME-PLATEAU	32
2.6. ZOU-COLLINES	34
SECTION 3 : PRESENTATION DES DIX CIBLES PRIORISEES PAR LES COMMUNES ET PAR DEPARTEMENT	37
3.1. ATACORA-DONGA	38
3.2. ATLANTIQUE-LITTORAL	41
3.3. BORGOU-ALIBORI	43
3.4. MONO-COUFFO	45
3.5. OUEME-PLATEAU	47
3.6. ZOU-COLLINES	50
SECTION 4 : CIBLES PRIORISÉES ET NORMES D' ACTIONS	53
4.1. ATACORA-DONGA	53
Boukoumbé.....	53
Cobly.....	54
Kérou.....	55
Kouandé.....	57
Matéri.....	58
Natitingou.....	60
Péhunco.....	61
Tanguiéta.....	62

Toucountouna.....	64
Bassila.....	65
Copargo.....	67
Djougou.....	69
Ouaké.....	71
<i>Atlantique-littoral.....</i>	<i>73</i>
Abomey-calavi.....	73
Allada.....	74
Kpomassè.....	75
Ouidah.....	76
Sô-Ava.....	78
Toffo.....	80
Tori-Bossito.....	81
Zè.....	82
Cotonou.....	83
<i>Borgou-Alibori.....</i>	<i>85</i>
Bembèrèkè.....	85
Kalalé.....	87
N'Dali.....	88
Nikki.....	89
Parakou.....	91
Pèrèrè.....	93
Sinendé.....	94
Tchaourou.....	95
Banikoara.....	97
Gogounou.....	98
Kandi.....	100
Karimama.....	102
Malanville.....	104
Segbana.....	105
<i>Mono-Couffo.....</i>	<i>107</i>
Athiémé.....	107
Bopa.....	108
Comè.....	111
Grand-popo.....	112
Houéyogbé.....	118
Lokossa.....	120
Aplahoué.....	121
Djakotomey.....	122
Dogbo.....	123
Klouékamey.....	124
Lalo.....	125
Toviklin.....	126
<i>Oueme-plateau.....</i>	<i>128</i>
Adjarra.....	128
Adjohoun.....	130
Aguégués.....	131
Akpro-Missérété.....	133
Avrankou.....	134
Bonou.....	136
Dangbo.....	138
Porto-Novo.....	139
Sèmè-Kpodji.....	141
Adja-Ouèrè.....	142
Ifangni.....	143
Kétou.....	145
Pobè.....	147
Sakété.....	148
<i>Zou-collines.....</i>	<i>150</i>

Abomey.....	150
Agbangnizoun.....	152
Bohicon.....	154
Covè.....	156
Djidja.....	158
Ouinhi.....	161
Zagnanado.....	162
Za-kpota.....	165
Zogbodomèy.....	166
Bantè.....	169
Dassa-Zoumè.....	170
Glazoué.....	172
Ouèssè.....	174
Savalou.....	176
Savè.....	178
SECTION 4 : CONCLUSIONS	182
A. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	182
B. ANNEXES.....	183
<i>a. Comité de conduite du processus de spatialisation des cibles prioritaires des odd</i> 183	
<i>b. Outils utilisés dans le cadre de la spatialisation.....</i>	<i>185</i>
Outils d'évaluation détaillée de la prise en compte des ODD dans les PDC et de diagnostic sommaire du développement local	185
Méthodologie de détermination de la nature des interventions requises pour les 49 cibles des ODD pour chaque commune.....	185
Démarche d'animation des ateliers départementaux	187
<i>c. Listes des cibles prioritaires des ODD retenus par le Bénin.....</i>	<i>189</i>

Préface

Depuis l'adoption en septembre 2015 de l'Agenda 2030 par les différents Etats membres de l'ONU, le Bénin a initié et entrepris une série d'actions dont les plus importantes concernent : (i) l'appropriation et la sensibilisation de tous les acteurs sur l'agenda 2030 ; (ii) la priorisation des cibles ODD au Bénin; (iii) la domestication des indicateurs ODD; (iv) la participation aux éditions 2017 et 2018 du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable à New-York aux Etats-Unis; et (v) le Costing des cibles prioritaires des ODD.

L'appropriation et la sensibilisation sur l'Agenda 2030 ont été faites à travers plusieurs ateliers de formations et d'informations organisés d'abord au sein de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) et ensuite à l'endroit de tous les acteurs pour les informer du concept des ODD, de l'agenda 2030, de leurs principes en vue de les amener à avoir une meilleure connaissance de l'agenda 2030. La priorisation a permis de retenir quarante-neuf (49) cibles prioritaires pour notre pays (en dehors des cibles de mise en œuvre des ODD 1 à 16 et de toutes les cibles de l'ODD 17) parmi les cent soixante-neuf (169) retenues au niveau international. La domestication des indicateurs a permis de faire un état des lieux des indicateurs. Il en ressort que sur un ensemble de 80 indicateurs proposés par les nations unies, nous sommes parvenus à 168 indicateurs après contextualisation qui sont associés au package de cibles prioritaires nationales. La participation aux fora politiques de haut niveau sur le développement durable a permis de présenter à la communauté internationale, les efforts fournis par notre pays dans sa marche vers le développement durable. Le Bénin a donc fait l'option de renforcer ses interventions autour de ces cibles qui entretiennent des relations de cause à effet avec presque toutes les cibles prioritaires des ODD. Les travaux du costing des cibles prioritaires des ODD ont permis d'apprécier les besoins de financement qu'il faut pour le pays en vue de poser les actions substantielles de son développement.

A travers ces actions, le pays entend œuvrer pour influencer le cours de l'histoire et de l'humanité au cours de la prochaine décennie en abordant les questions telles que la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande, l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, le chômage, les inégalités et le changement climatique.

Parallèlement à ces actions, il convient de noter que pour 60%¹ des cibles des ODD, la mise en œuvre a pour ancrage le niveau local, d'où l'importance et la centralité du rôle des collectivités locales, et des municipalités dans le processus de mise en œuvre de ces objectifs. Il s'avère donc important que les collectivités locales soient positionnées comme des principaux acteurs de mise en œuvre des ODD aux côtés de l'Etat central.

Dans cette optique, le processus de spatialisation des cibles prioritaires des ODD est faite suivant une approche participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes, notamment les communes, les Préfectures, les directions départementales, les acteurs de la chaîne de planification et de programmation des ministères, la Direction Générale des Collectivités Locales ou le MDGL, les Organisations de la Société Civile (OSC), l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Il a permis de retenir dix (10) cibles prioritaires pour chacune des communes du pays, soit environ le cinquième des cibles priorisées au niveau national. Les Partenaires Techniques et Financiers en particulier, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et le Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC) de la Coopération Bénino- Allemande ont été d'un grand appui technique et financier dans ce processus. Les cibles ainsi retenues serviront de repère au processus de planification du développement local. Les Préfets veilleront à leur intégration dans les Plans de Développement Communal (PDC) lors des sessions d'approbation. Le Gouvernement, à travers les structures déconcentrées veillera à l'identification des idées de projets et leur formulation pour poursuivre inlassablement sa marche vers l'atteinte des ODD. Nous y mettrons de la méthode, nous travaillerons à concilier le temps relativement long nécessaire pour faire bien les choses et celui très court qu'impose l'obligation de satisfaire l'impatience de nos populations. Nous espérons qu'en relevant ces défis liés à la bonne planification du développement de notre pays et à la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation efficace des actions, la mise en œuvre de l'agenda 2030 dans notre pays sera une réussite et le Bénin pourra être compté parmi les nations modèles d'ici 2030. Nous lançons dès lors un vibrant appel à tous nos Partenaires Techniques et Financiers afin que leur accompagnement que

¹ Source : DGCS-ODD

nous savons déjà très attentionné continue par prouver son efficacité au service du développement local et du Bénin tout entier.

M. Abdoulaye BIO TCHANE
Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement

Avant-propos

Pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, le Bénin à l'instar des autres États membres s'est engagé à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, à lutter contre les inégalités, à construire des sociétés pacifiques, inclusives et résilientes, en s'assurant de l'avenir de la planète et du bien-être des générations futures. La réponse à cette préoccupation est sans doute l'implication et la contribution du niveau local à l'atteinte des ODD. Cette implication est d'autant plus justifiée qu'au regard de l'importance et la centralité du rôle des collectivités locales, des régions, des villes, des municipalités dans le processus de mise en œuvre de ces objectifs. Elles doivent être positionnées comme des acteurs fondamentaux de mise en œuvre des ODD auprès de l'Etat central. Et pour ce faire, il est capital de clarifier les normes d'actions publiques permettant de mettre en œuvre l'agenda 2030 au niveau local puis d'analyser les ODD localisables à la lumière des compétences transférées par l'Etat aux communes. Ainsi, à partir des quarante-neuf (49) cibles prioritaires retenues au plan national, il s'est avéré nécessaire que chaque commune identifie celles qui riment avec ses spécificités tout en maintenant la cohérence d'ensemble.

Le processus de spatialisation vient donc à point nommé afin de rendre plus efficace l'intégration des cibles prioritaires des ODD dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des stratégies de développement local, mais aussi de mettre les priorités, besoins et ressources des territoires et de leurs peuples au cœur du développement durable. Il a l'avantage d'établir une articulation entre la déclinaison locale des cibles prioritaires des ODD, les domaines de développement local et les normes d'actions publiques locales définies par la loi sur la décentralisation. Compte tenu de l'importance de ce processus qui a été mené et conduit de façon inclusive et participative, produisant des résultats qui reflètent aussi bien les besoins que les exigences de développement des collectivités locales, le présent rapport national de spatialisation des cibles prioritaires des ODD est un instrument d'accélération des actions allant dans le sens de l'opérationnalisation des ODD au niveau local.

Qu'il me soit permis d'adresser mes sincères remerciements à tous les acteurs impliqués dans ce processus notamment les communes, les Préfectures, les directions départementales, les acteurs de la chaîne de planification et de programmation des ministères, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), les Organisations de la Société Civile (OSC) et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB). J'exprime toute ma gratitude à l'endroit de tous les Partenaires Techniques et Financiers en particulier, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et le Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC) de la Coopération Bénino-Allemande qui ont accepté de soutenir cette initiative.

Le cap doit désormais être mis sur l'opérationnalisation et la mise en œuvre effective des normes d'actions retenues pour assurer la marche du Bénin vers le développement durable.

M. MAGLOIRE A. AGUESSY

Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD

Sigles et acronymes

AEV	Adductions d'Eau Villageoise
AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
APE	Associations de Parents d'Élèves
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
BF	Bornes Fontaines
CA	Chef d'Arrondissement
CAVECA	Caisse Villageoise d'Épargne et de Crédit Autogérée
CCOS	Comité Communal d'Orientation et de suivi
CEG	Collèges d'Enseignement Général
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuel
CLS	Comité Locaux de Sécurité
CNA	Centre Nutritionnel Ambulatoire
CNT	Centre Nutritionnel Thérapeutique
COGEA	Comités de Gestion de santé
CPN	Consultations prénatales
CPS	Centre de Promotion Sociale
CV	Chef de Village
DAL	Défécation à l'Air Libre
DLM	Dispositif de Lave-Main
DSM	Déchets Solides Ménagers
FPM	Forages à Pompes Manuelle
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GmbH)

GPC	Gris de Priorisation des Cibles
IFDD	Institut Français pour le Développement Durable
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine
NC	Niveau de Couverture
NP	Niveau de Priorisation
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PADFA	Programme d'Appui au Développement de Filière Agricole
PAGEFCOM	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PCEau	Plan Communal Eau
PDC	Plan de Développement Communal
PDU	Plan de Développement Urbain
PEA	Postes d'Eau Autonomes
PCC	Plan de Consommation et de Crédit
PHAC	Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal
PME/PMI	Petite et Moyenne entreprise/ Petite et moyenne industrie
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RIA	Analyse Rapide Intégrée
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Électrique
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SDLP	Service du Développement Local de la Planification
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
TBS	Tableau de Bord Social
UCP	Unions Communales des Producteurs
VFF	Violences Faites aux Filles
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
DHD	Développement Humain et Durable
DGCS-ODD	Direction Général de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable-
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PNUD	Programme Nations Unies pour le Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

Résumé exécutif

Le processus de spatialisation des cibles des ODD est sans doute le signe patent du respect des engagements du Bénin vis-à-vis de la communauté internationale. Ce processus qui a couvert toutes les 77 communes du Bénin vient dans un contexte caractérisé par des avancées importantes de la décentralisation au Bénin dont actuellement les communes sont à la troisième génération d'élaboration de leurs outils de planification, à savoir les plans de développement communal.

Au terme de ce processus sanctionné par le présent rapport national de spatialisation, il ressort que toutes les communes du Bénin disposent d'une monographie ayant fixé dix (10) cibles prioritaires issues des quarante-neuf (49) cibles retenues par le Bénin avec des actions pour les réaliser.

Le processus ayant conduit aux résultats ci-dessous a le mérite d'être à la fois rigoureux et participatif.

Le diagnostic réalisé sur la prise en compte des ODD par les plans de développement communal, révèle une grande disparité dont la synthèse se présente comme suit :

Toutes les communes du Bénin affichent une bonne couverture des ODD 1 et 2 relatifs à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Les communes des départements du Zou-Collines, Borgou-Alibori et de l'Atlantique Littoral en rajoutent à la bonne couverture par les ODD 3 à 7. L'ODD 3 relatif à la santé est très faiblement couvert par les PDC des communes des départements de l'Ouémé-Plateau, Mono-Couffo et Atacora- Donga.

La plus mauvaise couverture des ODD se note au niveau des ODD 8 à 16 dans presque tous les départements exceptés les départements de l'Atlantique Littoral dont les cibles 7 à 11 sont moyennement loties, Zou-Collines dont les cibles des ODD 7 à 11, 13 et 15 sont moyennement mieux loties.

En ce qui concerne le choix des cibles prioritaires, bien que les ODD relevant du cadre social soient les mieux couverts par les PDC, ils demeurent une préoccupation pour toutes les communes en général qui y ont puisé des cibles pour en faire leur cheval de bataille. Cette situation explique les cibles priorisées par les communes dont la forte concentration se note au niveau des ODD du cadre social à savoir les ODD 1 à 6 fortement choisis par la plupart des communes du Bénin. Les ODD du cadre économique (7 à 11) viennent ensuite dans les départements de l'Atlantique-Littoral, Borgou Alibori et Zou-Collines. La priorisation dans les départements de Mono-Couffo, Borgou-Alibori et Zou-Collines touchent fortement le volet environnemental, donc les ODD 12 à 15. Quant à l'ODD 16, le seul relevant du cadre institutionnel, il a connu son pic au niveau du département du Mono-Couffo.

Pour être complet, le processus a conduit à l'élaboration des normes d'actions retracées dans le présent rapport. Les communes sont ainsi engagées sur la réalisation des actions pouvant conduire à la réalisation des objectifs de développement durable à l'échéance 2030. Dans la synergie d'action avec l'Etat et les partenaires techniques et financiers, les communes pourront servir de leviers d'atteinte des ODD en république du Bénin.

L'année 2015 a consacré la fin de la période d'opérationnalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le début d'une nouvelle ère pour les 193 pays membres des Nations Unies qui ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit d'un plan d'action mondial, qui après le Développement Humain Durable (DHD) et les OMD, met l'homme au cœur du développement et vise à (i) éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, (ii) préserver l'environnement et (iii) assurer l'avènement de sociétés plus pacifiques et inclusives.

Ce nouveau pacte mondial comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), assortis de 169 cibles et 241 indicateurs. Les objectifs et les cibles ont un caractère universel et concernent le monde entier (pays développés comme pays en développement). Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois (03) dimensions du développement durable, à savoir : économique, sociale et environnementale. A travers cet agenda à l'horizon 2030, toute la communauté internationale s'est engagée à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent pour un monde sur une voie de développement durable, marquée par la résilience, *ne laissant personne de côté*. Le programme est porteur de changement et très ambitieux, il pose ainsi d'immenses défis pour sa mise en œuvre. Il exige des partenariats mondiaux revitalisés, soutenus par des politiques publiques cohérentes, des mécanismes de gouvernance reformés à tous les niveaux, une mobilisation accrue des ressources, une révolution des données statistiques ainsi que le respect du principe de responsabilité mutuelle. De même, il nécessite une collaboration permanente entre toutes les entités concernées : le gouvernement, les communes, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers (PTF), les élus nationaux et locaux ainsi que toutes autres parties prenantes.

A l'instar des autres pays, au regard de ces défis, le Bénin a réaffirmé l'engagement de mettre en œuvre cet ambitieux programme. Dans cette perspective, le Bénin a procédé à la priorisation des cibles ODD au terme de laquelle 49 cibles et 168 indicateurs ont pu être retenus.

Conscient du fait que 60% des cibles des ODD trouveront leur aboutissement au niveau local, c'est-à-dire au niveau des collectivités territoriales, le Bénin s'est engagé sur le chantier de la spatialisation des ODD pour une meilleure responsabilisation des acteurs locaux en vue de l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030. Le processus de spatialisation des cibles des ODD au Bénin est consigné dans le présent rapport structuré en cinq (05) sections.

La première section aborde le contexte, la clarification conceptuelle et la méthodologie d'élaboration du rapport de spatialisation, la deuxième session présente l'état des lieux par rapport à la couverture des cibles ODD par les PDC de troisième génération, la troisième section traite des 10 cibles priorisées par chacune des communes et la quatrième section traite des normes d'actions. La dernière section traite de la conclusion et des principales recommandations. Les annexes portant sur les monographies des soixante-dix-sept (77) communes viennent mettre fin au présent rapport.

Le processus de spatialisation objet du présent rapport s'inscrit dans le cadre de renforcement des efforts d'appropriation nationale des ODD amorcés depuis 2015 et témoigne du leadership transformateur du gouvernement en vue de mettre en échelle

les interventions en faveur des ODD et maximiser les chances du pays de les atteindre à l'horizon 2030.

Section

Section 1 : Introduction générale

1.1. Contexte et justification de la spatialisation

Les Etats membres des Nations Unies ont adopté le 25 septembre 2015, l'Agenda 2030 pour le développement durable. Un plan d'action universel et transformateur pour les personnes, la planète et la prospérité et qui inclut dix-sept (17) objectifs et 169 cibles. Ces derniers vont servir de cadre pour la mise en œuvre des actions de développement et de lutte contre la pauvreté à l'horizon 2030.

Pour la mise en œuvre de cet agenda, le Bénin à l'instar des autres Etats membres s'est engagé à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, à lutter contre les inégalités, à construire des sociétés pacifiques, inclusives et résilientes, en s'assurant de l'avenir de la planète et du bien-être des générations futures. Dans ce contexte, un processus de contextualisation et d'appropriation des Objectifs de Développement Durable a démarré dès l'année 2016.

L'appropriation des ODD au Bénin reste un processus continu qui a connu cinq (05) grandes étapes à savoir : i) la priorisation des cibles des ODD, ii) la domestication des indicateurs des cibles prioritaires, iii) l'intégration des cibles prioritaires dans la planification nationale, iv) le costing des cibles prioritaires des ODD et v) le processus de spatialisation de ces cibles au niveau des communes.

Au terme de ces premiers travaux réalisés, le Bénin a procédé à la priorisation d'un ensemble de quarante-neuf (49) cibles définies prioritaires (exception faite des cibles de moyens de mise en œuvre des ODD 1 à 16 et des cibles de l'ODD17 qui ont été exclues du processus de priorisation car considérées comme prioritaires) et à la domestication des indicateurs des cibles prioritaires (au total, 168 indicateurs retenus après contextualisation des indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin).

L'évolution du contexte international en 2015, marqué par le lancement des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Programme de Développement Durable 2030 et l'agenda de l'Union Africaine ont conduit à la révision des principaux documents de la planification aux niveaux national, sectoriel et même local pour y intégrer les dimensions du développement durable notamment les ODD. De même le contexte national est caractérisé par l'arrivée à terme en 2015 de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté et la prise du pouvoir en 2016 par un nouveau gouvernement avec l'élaboration et la mise en œuvre de son Programme d'Action couvrant la période(2016-2021).

Ainsi, le souci d'optimiser la contribution des outils de planification du développement à l'atteinte de la Vision Bénin Alafia 2025 a conduit le Gouvernement à adopter en Conseil des Ministres, le 27 juillet 2016, une feuille de route pour l'élaboration du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et du Plan National de Développement (PND) qui opérationnalisera la vision 2025, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la vision Afrique 2063. Le premier outil d'opérationnalisation du PND, est le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) .

Après cette étape le Gouvernement du Bénin s'est engagé dans la réalisation du costing des ODD. Ces travaux du costing ont permis d'avoir une idée de l'évaluation des besoins minimum pour la réalisation des cibles prioritaires à l'horizon 2030.

L'étape actuelle est celle de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD en vue d'assurer une déclinaison et une meilleure prise en compte de ces cibles dans la planification locale en tenant compte des spécificités des territoires.

La réponse à cette préoccupation est sans nul doute l'implication et la contribution du niveau local à l'atteinte des ODD. En effet, pour 60% des cibles ODD, la mise en œuvre a pour ancrage le niveau local, d'où l'importance du rôle des collectivités locales, des acteurs départementaux, des villes et des municipalités dans le processus de mise en œuvre de ces objectifs.

Il s'avère donc important que les collectivités locales soient positionnées comme des acteurs principaux de mise en œuvre des ODD auprès de l'Etat central. Et pour ce faire, il est capital de clarifier les normes d'actions publiques permettant de mettre en œuvre l'agenda 2030 au niveau local puis d'analyser les ODD localisables à la lumière des compétences transférées par l'Etat aux communes. A cet effet et au regard des différentes réalités, des priorités et du niveau de développement spécifiques à chaque territoire communal, il est indispensable, qu'à partir du package des 49 cibles prioritaires retenues au plan national, chaque collectivité territoriale en retienne celles qui riment avec ses spécificités. Ces cibles devront être intégrées dans les Plans de Développement Communal (PDC) et les Plans Annuels d'investissement (PAI) respectifs.

C'est fort de ces considérations, que le Gouvernement avec l'appui technique et financier des partenaires au développement, a décidé de conduire le processus de spatialisation afin de rendre plus efficace l'intégration des cibles prioritaires des ODD dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des stratégies de développement local, mais aussi de mettre les priorités, besoins et ressources des territoires et de leurs peuples au centre du développement durable.

Cet exercice a l'avantage d'établir une articulation entre la déclinaison locale des cibles prioritaires des ODD, les domaines de développement local et les normes d'actions publiques locales définies par la loi sur la décentralisation.

En outre, les résultats de ce processus de spatialisation traduisent l'identification des cibles spécifiques retenues par les communes elles-mêmes au regard des prérogatives que leur confère les textes sur la décentralisation et le développement local, la détermination des indicateurs qui mesurent ces cibles au niveau de chaque commune. En somme, au regard du diagnostic, une monographie de chaque département est produite dont une synthèse est faite dans le présent rapport .

1.2. Clarification du concept de spatialisation

De l'appropriation à la localisation des ODD au Bénin

Membre de la communauté internationale, le Bénin, dans la logique du respect des principes de son engagement à l'Agenda 2030 a entamé dès 2016 les bases de l'opérationnalisation du dit agenda. Dans cet ordre, plusieurs étapes ont été franchies. **L'appropriation des ODD** : qui a consisté à sensibiliser les différentes parties et informer les parties prenantes au processus. Il s'agit d'un processus continu à travers 4 grandes étapes que sont : **l'incorporation des ODD dans les cadres nationaux de planification**, **la priorisation des cibles des ODD** et **la domestication des indicateurs des cibles prioritaires**, le **costing des cibles prioritaires** des ODD .

La priorisation des cibles des ODD au Bénin a permis de doter le Bénin d'un rapport national qui fixe de façon précise les cibles et indicateurs priorités par rapport aux 17 ODD. La domestication est l'étape qui a consisté à faire un état des lieux des indicateurs des cibles priorités et les contextualiser au besoin.

La localisation des ODD a été abordée pour faire suite à l'intégration et l'alignement des ODD aux cadres nationaux de planification et de programmation du développement. A ce jour, la localisation a consisté à un ensemble d'initiatives s'inscrivant dans le processus d'intégration des ODD dans les plans de développement communal ainsi qu'un suivi des dynamiques communales observées dans la mise en œuvre des ODD au Bénin. Les efforts nationaux à ce niveau ont été liminaires, et ont consisté jusque-là à sensibiliser des cadres et experts de la planification du développement local sur les techniques d'alignement des politiques/programmes et projets sur les ODD notamment les cibles prioritaires du Bénin.

De la localisation à la spatialisation des ODD au Bénin

La territorialisation ou la localisation trouve son fondement dans le fait que 60% de la mise en œuvre de l'agenda 2030 a pour ancrage le niveau local, d'où l'importance et la centralité du rôle des collectivités locales, des régions, des villes, des municipalités dans le processus de mise en œuvre de ces objectifs.

Il s'avère donc important que les collectivités locales soient positionnées comme des acteurs fondamentaux de mise en œuvre des ODD auprès de l'Etat central. À cet effet et au regard des différentes réalités, des priorités et du niveau de développement spécifiques à chaque territoire communal, il est indispensable, qu'à partir du package des 49 cibles prioritaires retenues au plan national, que chaque collectivité territoriale en retienne celles qui riment avec ses spécificités.

La territorialisation, la localisation et la spatialisation des Objectifs de Développement Durable : des concepts apparentés.

La « territorialisation » ou « localisation » des ODD renvoie au processus de définition, de mise en œuvre et de suivi des stratégies locales afin de contribuer à l'atteinte des

objectifs de développement à différentes échelles (infranationale, mais aussi nationale et mondiale) (PNUD, ONU-Habitat, CGLU 2015). Voyant la localisation comme un processus de prise en compte des contextes infranationaux dans la réalisation du Programme 2030, de la définition des objectifs et des cibles pour déterminer les moyens de mise en œuvre et utiliser des indicateurs pour mesurer et suivre les progrès, **elle pourrait en partie être perçue comme une planification stratégique à l'échelle locale des ODD.**

La spatialisation dans le contexte du développement se voit comme un fait tendant à l'adaptation et le dynamisme d'un être bien défini au sein d'un espace bien déterminé. Autrement dit **une localisation planifiée** qui vise des objectifs bien ciblés dans le temps et dans l'espace, dans divers domaines (démographique, social, économique, financier et urbanistique, etc.), aussi bien pour pallier les inégalités interrégionales que pour donner naissance au progrès souhaité (Rapport : indicateur de suivi et d'évaluation de la politique de population au Maroc, chapitre 3 : indicateurs de spatialisation et de l'environnement).

La spatialisation des ODD pourrait être ainsi vue comme un processus de planification stratégique spatialisée des ODD. Or la planification stratégique spatialisée a recours à un processus jugé intégrateur, allant de l'élaboration partagée d'un diagnostic territorial à l'énonciation d'une vision spatiale et à la formulation de projets destinés à la mettre en œuvre (Geppert, 2009). Ceci justifie ainsi la démarche de spatialisation qui doit s'appuyer sur un diagnostic, une priorisation et une définition d'action sur une pluralité de territoire.

La spatialisation se rapporte ainsi à une démarche d'équilibre régional qui permet de réduire les inégalités. Elle est à la fois horizontale (par la répercussion de la vision nationale dans les espaces locaux) mais aussi verticale (en amenant les acteurs locaux à participer aux réflexions pour intégrer et contextualiser les ODD). Il s'agit ainsi d'une localisation qui s'applique à un ensemble de communes.

1.3. Méthodologie globale d'élaboration du rapport

Le présent rapport est l'aboutissement d'une démarche dont les étapes majeures sont consignées dans le tableau suivant.

Etape	Intitulé
1	Organisation d'un atelier méthodologique et de lancement de la spatialisation
2	Elaboration des Avant-projets de monographies communales et départementales
3	Organisation, animation des ateliers départementaux et élaboration des monographies départementales
4	Organisation des ateliers d'affinement et de pré-validation du rapport
5	Organisation d'un atelier de validation du rapport de spatialisation

1.3.1. Organisation d'un atelier méthodologique et de lancement de la mission.

La spatialisation des cibles prioritaires des ODD en République du Bénin est une initiative du Gouvernement Béninois à travers le Ministère d'Etat du Plan et du Développement notamment la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable.

C'est cette dernière qui a défini avec des partenaires techniques et financiers les éléments directifs de la mission synthétisés dans des termes de référence. Sur cette base, la GIZ et le PASD II / PNUD ont mobilisé une équipe de consultants qui s'est approprié les objectifs et résultats attendus de la spatialisation lors d'une séance de cadrage. L'objectif général de la spatialisation est ainsi de doter chaque commune du Bénin d'une monographie comportant les cibles des ODD qui riment avec ses spécificités, tout en assurant la cohérence avec le package national de cibles prioritaires.

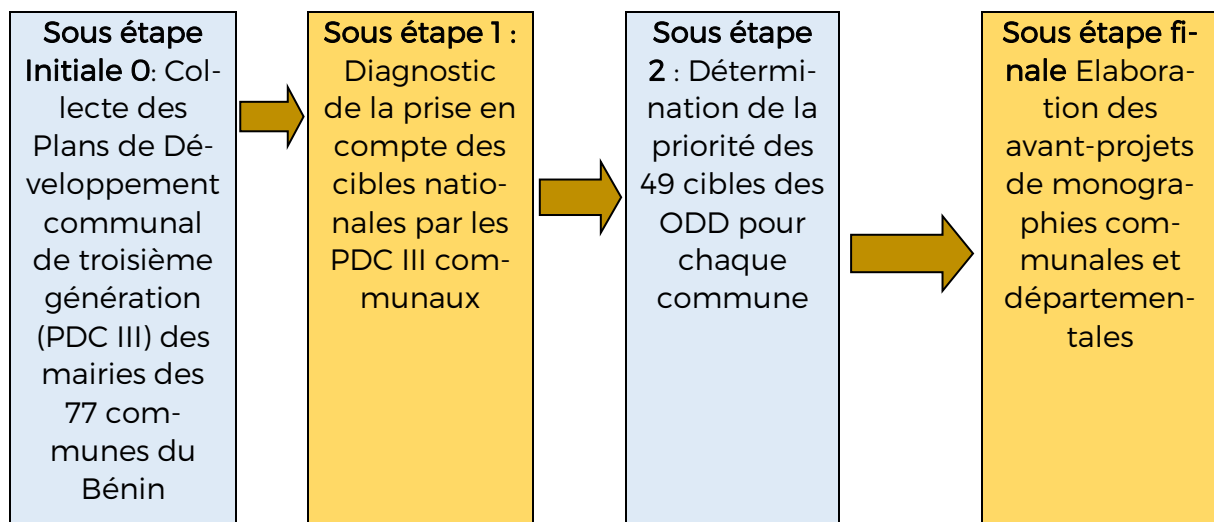
En vue de l'organisation d'un atelier méthodologique national et de lancement de la mission, un guide méthodologique a été produit en vue d'atteindre les résultats attendus de la spatialisation à savoir : (RA1) Les PDC ainsi que le Plan National de Déve-

veloppement (PND) sont utilisés pour affiner et actualiser le diagnostic du développement local au regard des nouveaux défis de développement en lien avec l'agenda 2030 (et notamment les cibles prioritaires au niveau national) qui se posent à elles et des nouvelles aspirations des populations à un mieux-être ; (RA2) la priorisation et le ciblage des ODD sur chaque territoire communal est faite à travers une analyse rapide intégrée, /Grille de Priorisation des Cibles (GPC)/Analyse input-output ou toute autre analyse jugée plus efficace, menée de manière participative, prenant en compte les spécificités, priorités, attentes et aspirations des populations ; et (RA3) le rapport national de la spatialisation des cibles prioritaires ODD au Bénin mettant en exergue les monographies des communes et des départements est élaboré, validé, édité et disséminé.

Les bases de l'élaboration du rapport national de spatialisation ont été posées lors de cet atelier méthodologique permettant d'obtenir les résultats qui sont consignés dans le rapport.

1.3.2. *Elaboration des Avant-projet de monographies communales et départementales*

Cette étape a été réalisée à partir du PDC de chaque commune au regard des nouveaux défis de développement et des nouvelles aspirations des populations à un mieux-être en lien avec l'agenda 2030 et suivant donc un processus synthétisé comme suit :



Sous étape 1: Diagnostic de la prise en compte des cibles nationales par les PDC III communaux

L'actualisation du diagnostic de développement local consiste à apprécier dans quelle mesure les Plans de Développement Communaux intègrent ou couvrent dans leur planification des projets, programmes ou actions qui permettent d'agir sur les cibles prioritaires par le Bénin. Il s'agit ainsi d'apprécier la couverture des cibles des

ODD par les PDC III. A cet effet, l'équipe de consultant a eu recours à l'**outil d'évaluation détaillée de la prise en compte des ODD dans les PDC et de diagnostic sommaire du développement local (voir annexe)**. Cet outil qui *est une émanation du RIA 2 du PNUD et de l'outil d'analyse du GPC-ODD de l'OIF* a servi aussi à faire ressortir dans le contexte de chaque commune, les éléments liés à l'importance, la performance et la compétence et relatifs à chacune des 49 cibles du Bénin.

Les versions finales des résultats de ces diagnostics communaux sont consignées dans le présent rapport dans la section 1. Ils sont classés par département et se traduisent en des tableaux comportant une diversité de couleur suivant cinq (5) modalités d'appréciation de la prise en compte ou de la couverture des cibles des ODD par les PDC présentés comme suit :

Niveau de couverture	Nulle	Faible	Moyenne	Assez-bonne	Très bonne
Couleur	Rouge vive	Rose	Jaune	Verte	Bleu

Sous étape 2: Détermination de la nature des interventions requises pour les 49 cibles des ODD pour chaque commune

Après avoir réalisé le diagnostic de chaque PDC III, la Grille de Priorisation des Cibles des ODD (GPC-ODD) a été utilisée suivant une méthodologie consacrée par l'Institut Français pour le Développement Durable IFDD (voir annexe) pour déterminer la nature des interventions requises pour les 49 cibles des ODD sur la base des informations du contexte de chaque commune. Cela a été fait en prenant en compte les spécificités, priorités, attentes et aspirations des populations de chaque commune et a abouti à la typologie des interventions prévues pour l'amélioration des indicateurs de chaque cible pour le mieux-être de ces populations. Les résultats de cette sous-étape sont classés par département et se traduisent en des tableaux comportant une diversité de couleur suivant sept (7) modalités d'intervention relatives aux cibles des ODD et dont les modalités sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Niveau de priorisation de la cible	Intervention urgente	Intervention prioritaire	Intervention moyen terme	Intervention à long terme	Intervention de consolidation	Intervention non prioritaire	Intervention non pertinente
Couleur	Rouge	Marron	Jaune	Bleu	Verte	Violet	Gris

Les versions provisoires de ces travaux ont fait l'objet d'avant-projets de monographies communales et ont été soumises à l'amélioration des acteurs communaux lors d'ateliers départementaux pour conduire à la priorisation de 10 cibles par commune.

1.3.3. Organisation, animation des ateliers départementaux et élaboration des monographies départementales

Dans le but d'améliorer l'appréciation de la couverture (diagnostic de la prise en compte des cibles des ODD par les PDC III) et la détermination de la priorité des cibles, six (06) ateliers départementaux ont été organisés pour améliorer les diagnostics et la détermination des priorités des 49 cibles. Chacun de ces ateliers a réuni environ soixante (60) participants par département et a duré quatre (4) jours. Les participants étaient composés des représentants des communes (Maire, SG et C/SDLP),

des cadres de certaines directions départementales clés et des préfectures ainsi que des OSC.

Ces ateliers ont servi de cadre pour échanger avec les acteurs communaux et départementaux sur les travaux préliminaires et procéder aux travaux participatifs qui permettront de passer des avant-projets de monographies aux monographies communales et départementales.

En effet, les extraits issus des travaux préliminaires des consultants ont été soumis aux acteurs communaux suivant une démarche précise (voir annexe), afin de permettre aux acteurs eux-mêmes de procéder à la priorisation, c'est-à-dire de retenir les 10 cibles qui nécessitent plus d'attention dans leur commune et de proposer des normes d'actions.

1.3.4. prévalidation Organisation des ateliers d'affinement et de du rapport

L'affinement du cadre préliminaire de priorisation a été fait avec les acteurs départementaux notamment les directeurs départementaux du plan et du développement et les chefs service planification et aménagement du territoire des préfectures. L'atelier d'affinement a donc servi de cadre pour améliorer la qualité des actions proposées et compléter le niveau de référence en 2015 relatifs aux indicateurs des dix cibles choisies par les communes. Ces productions ont permis d'améliorer le projet de rapport national qui a été pré-validé à cette occasion.

1.3.5. Organisation des ateliers de validation du rapport de spatialisation

Le rapport pré validé à l'issue de l'étape d'affinement a fait l'objet de validation à Cotonou en présence de différentes catégories d'acteurs qui ont fait des observations et des suggestions à son amélioration en prélude à la production de présent rapport national.

Section

2

Section 2 : Diagnostic de la prise en compte des cibles nationales par les Plans de développement communal par département

Le diagnostic de la prise en compte des cibles des ODD par les PDC des 77 communes du Bénin autrement dit l'appréciation de la couverture des cibles des ODD par les PDC consiste à voir dans quelle mesure les actions planifiées par les PDC permettent d'agir sur les cibles.

Les résultats de diagnostic des PDC ont été traduit en cinq (05) couleurs consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Légende du diagnostic des PDC

Niveau de couverture	Nulle	Faible	Moyenne	Assez-bonne	Très bonne
Couleur	Rouge vif	Rose	Jaune	Vert	Bleu

La présente section expose les résultats pour chaque commune et qui sont classés suivant les 6 binômes de départements assortis de brefs commentaires.

2.1. Atacora-donga

Cadre Social														
OD D	Cibles	Bouk	Co bly	Ké rou	Kouand	Mat	Nati	Péh	Tang	Touc	Bas sila	Co par	Djoug	Ouak é
1	1.2													
	1.3													
	1.4													
2	2.1													
	2.2													
	2.3													
3	3.1													
	3.2													
	3.3													
	3.4													
4	4.1													
	4.4													
	4.5													
5	5.1													
	5.5													
6	6.1													
	6.2													
	6.4													
	6.5													
Cadre économique														
7	7.1													
8	8.2													
	8.3													
	8.5													
	8.9													
9	9.1													
	9.2													
	9.5													
10	10.1													
	10.2													
	10.3													
11	11.1													
	11.3													
	11.5													
Cadre environnemental														
12	12.2													
	12.5													
	12.7													
	12.8													
13	13.1													
	14.2													
14	14.2													
	14.5													
	15.1													
15	15.1													
	15.2													
	15.3													
Cadre institutionnel														
16	16.2													
	16.3													
	16.5													
	16.6													
	16.9													

Au niveau du cadre social, les cibles les mieux couvertes dans les différents PDC sont en général celles de l'ODD 1 (Pauvreté zéro) et de l'ODD2 (Faim zéro). Ceci est dû au fait que les questions de pauvreté et de faim demeurent des préoccupations majeures pour toutes les communes. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté explique également que les cibles y afférentes soient mieux couvertes. Quant à l'ODD2, le fait que les populations soient, en grande partie agricoles favorise une grande couverture à ce niveau. Les ODD 3, 4, 5 6 sont en général faiblement couverts. Il est à noter que les cibles sont faiblement couvertes dans la plupart des cas lorsqu'il n'y a pas d'actions spécifiques ou peu d'actions liées à ces cibles. Les cibles 5.5 et 6.5 sont les moins couvertes par les PDC (5 et 6 PDC respectivement). Les PDC de Tanguiéta et de Toucountouna sont ceux qui ont le plus grand nombre de cibles non .

La tendance globale est portée sur une mauvaise couverture des cibles du cadre économique. La cible 7.1 reste faiblement couverte au niveau de la plupart des communes excepté Natitingou qui affiche une couverture moyenne. Ainsi, les communes n'ont en général pas inscrit assez d'actions visant la fourniture de l'énergie aux populations. Les ODD 9 et 10 sont les moins couverts, ils enregistrent un fort taux de non couverture en particulier la cible 9.5 totalement abandonnée par toutes les communes.

Les résultats de l'examen des PDC montrent que dans les départements de l'Atacora et de la Donga, les actions visant l'atteinte des ODD 15 sont prévues même si dans la plupart des cas elles sont peu significatives. Les cibles 12.7 et 12.8 portant respectivement sur la passation des marchés et l'accès aux connaissances nécessaires au développement durable ne sont couvertes qu'au niveau de Bassila (faiblement), les autres communes n'ayant proposé aucune action portant sur ces cibles. Par ailleurs, l'ODD 14 reste non couvert partout vu qu'aucune des Communes des deux départements n'a de vue sur l'océan. Les Communes de Boukoumbé, Kouandé, Matéri, Pehounco, Bassila et Copargo sont dans une situation très préoccupante, car n'enregistrent aucune bonne couverture des ODD du volet environnemental.

L'examen des PDC révèlent que l'ODD 16 reste très peu couvert par les différentes communes. Principalement la cible 16.5 qui n'est couverte que par Toucountouna (moyennement) les autres communes n'ayant prévu aucune action portant sur cette cible. Le grand défi qui s'impose à l'ensemble des départements de l'Atacora Donga est de renforcer le cadre institutionnel.

2.2. Atlantique-littoral

Cadre Social										
ODD	Cibles	Cotonou	Abo-mey-Calavi	Allada	Kpomassè	Ouidah	Sô-Ava	Toffo	Tori-Bos-sito	Zè.
1	1.2									
	1.3									
	1.4									
2	2.1									
	2.2									
	2.3									
3	3.1									
	3.2									
	3.3									
	3.4									
	3.7									
4	4.1									
	4.4									
	4.5									
5	5.1									
	5.5									
6	6.1									
	6.2									
	6.4									
	6.5									
Cadre économique										
7	7.1									
8	8.2									
	8.3									
	8.5									
	8.9									
9	9.1									
	9.2									
	9.5									
10	10.1									
	10.2									
	10.3									
11	11.1									
	11.3									
	11.5									
Cadre environnemental										
12	12.2									
	12.5									
	12.7									
	12.8									
13	13.1									
14	14.2									
	14.5									
15	15.1									
	15.2									
	15.3									
Cadre institutionnel										
16	16.2									
	16.3									
	16.5									
	16.6									

2.3. Borgou-Alibori

Cadre Social															
OD D	Cible s	Pa- ra- ko u	N'Dal i	Nikk i	Pèrè è	Si- nend é	Ka- lal é	Tchaou rou	Bem- bèrèk è	Bani- koar a	Go- gou nou	Kand i	Kari- mam a	Mal an- vill e	Ség- ban a
1	1.2														
	1.3														
	1.4														
2	2.1														
	2.2														
	2.3														
3	3.1														
	3.2														
	3.3														
	3.4														
4	4.1														
	4.4														
	4.5														
5	5.1														
	5.5														
6	6.1														
	6.2														
	6.4														
	6.5														
Cadre économique															
7	7.1														
8	8.2														
	8.3														
	8.5														
	8.9														
	9.1														
9	9.2														
	9.5														
	10.1														
10	10.2														
	10.3														
	11.1														
11	11.3														
	11.5														
	12.2														
12	12.5														
	12.7														
	12.8														
	13.1														
14	14.2														
	14.5														
15	15.1														
	15.2														
	15.3														
Cadre institutionnel															
16	16.2														
	16.3														
	16.5														
	16.6														
	16.9														

De façon globale, les communes du département du Borgou affichent des cibles du cadre social faiblement couvertes. On note cependant un bon nombre qui le sont de façon assez bonne. C'est dire que les questions liées à la santé des populations, à l'éducation, au genre, à la fourniture de l'eau potable et à l'assainissement ne sont pas bien maîtrisées par les communes. Au niveau de la santé, on note la présence effective des infrastructures (toutes les communes signalent l'existence de formations sanitaires dans tous les arrondissements), mais les équipements et le personnel qualifié ne sont pas au rendez-vous. Dans l'éducation, le problème fondamental à résoudre est l'inscription effective des filles et leur maintien à l'école jusqu'à des niveaux raisonnables. Leur présence dans les instances de prise de décision en dépend. D'un autre côté, la fourniture de l'eau potable n'est pas un acquis dans toutes les localités. Dans beaucoup de localités on continue de consommer les eaux de surface ce qui n'est pas sans danger pour la santé. Entre autres choses positives, c'est la bonne prise en main du secteur agricole. Mais il faut nécessairement régler d'une part les questions de rendement pour améliorer les revenus et, d'autre part la question fondamentale de la transformation pour limiter les bradages en période de récolte. Le recyclage des déchets solides ménagers est une opportunité à saisir par les communes pour créer des emplois dans le maraîchage (fabrication de compost) et autres.

Dans le département de l'Alibori en général, les cibles du cadre social sont faiblement couvertes. En effet, les questions de la pauvreté (ODD 1) et de la faim (ODD 5) ne sont pas bien cernées dans la plupart des communes du département qui reste cependant le plus grand producteur de Coton de notre pays. La santé (ODD 3) et l'éducation (ODD 4) sont au bas de l'échelle de couverture. Il en est de même pour l'égalité entre les sexes (ODD 5). Que dire enfin de la fourniture de l'eau potable et de l'assainissement (ODD 6) ? Dans toutes les communes, plus de 80% de la population vit de l'agriculture et de l'élevage, le recyclage des déchets solides ménagers est une opportunité pour promouvoir les activités de maraîchage autour des retenues d'eau.

Au niveau des communes du départements du Borgou, la majorité des cibles dans le cadre économique ne sont pas couvertes. En dehors de la commune à statut particulier (Parakou), l'économie dans nos régions se limite à l'agriculture et à ses activités connexes. L'industrie et le tourisme ne sont pas du tout présents. Malgré la présence des usines d'égrenage de coton (Bembèrèkè, N'Dali, Parakou, Nikki) et de plusieurs unités de transformation du cajou, les PDC ne mentionnent pas dans leurs diagnostics les emplois générés, les risques de pollution et autres. Il faut signaler la quasi-absence de l'énergie électrique en dehors des grandes agglomérations, de même que l'amélioration du cadre de vie des populations. Les populations défèquent à l'air libre et cohabitent avec les déchets solides ménagers (DSM).

Le constat majeur est que dans la plupart des PDC des communes de l'Alibori, certaines cibles n'ont pas été couvertes. En effet, les PDC de toutes les communes de ce département n'ont planifiées aucune activité pour l'atteinte des cibles 8.2 et 9.5. De toutes celles qui ont été mieux couvertes (couverture assez-bonne) dans les PDC, c'est la cible 10.2, d'une part et les cibles 7.1, 8.3, 8.9 et 11.5 qui ont été les mieux prises en

compte, notamment par les PDC des communes de Malanville et de Segbana respectivement.

Dans les communes du département du Borgou, il y a une quasi-absence de cibles couvertes dans le cadre de l'environnement. Nous sommes pourtant dans une zone de forte production cotonnière et l'utilisation fréquente des engrais chimiques et des produits phytosanitaires ne manque pas d'avoir des impacts sur l'environnement. Les eaux ne sont pas épargnées. Les cas d'intoxications dites alimentaires peuvent se retrouver dans les localités(communes) puisque les populations n'ont pas tous accès à l'eau potable. L'exploitation abusive des ressources naturelles est aussi à signaler. Toutes les communes n'ont pas inscrit dans leur PDC le reboisement. C'est une lacune qu'il faut combler en urgence si tant est que l'exploitation abusive des ressources forestières doit continuer. Tout compte fait, il faut que la réglementation en cette matière soit rigoureusement appliquée.

2.4. Mono-Couffo

Cadre Social													
OD D	Cibles	Athié mé	Bop a	Com é	Grand Popo	Hou e.	Lo-kossa	Apla-houe	Djak o.	Dogbo	Kloué.	Lal o	To-vikli n
1	1.2												
	1.3												
	1.4												
2	2.1												
	2.2												
	2.3												
3	3.1												
	3.2												
	3.3												
	3.4												
	3.7												
4	4.1												
	4.4												
	4.5												
5	5.1												
	5.5												
6	6.1												
	6.2												
	6.4												
	6.5												
Cadre économique													
7	7.1												
	8.2												
8	8.3												
	8.5												
	8.9												
9	9.1												
	9.2												
	9.5												
10	10.1												
	10.2												
	10.3												
11	11.1												
	11.3												
	11.5												
Cadre environnemental													
OD D	Cibles	Athié mé	Bop a	Comé	G.Popo	Hou e.	Lo-kossa	Apla.	Djak o.	Dog bo	Kloué.	Lal o	To-vikli n
12	12.2												
	12.5												
	12.7												
	12.8												
13	13.1												
14	14.2												
	14.5												
15	15.1												
	15.2												

	15.3												
Cadre institutionnel													
OD D	Cibles	Athié mé.	Bopa	Com é	G.Po po	Houe.	Lo-kossa	Apl a	Djak o.	Dog bo	Klou é.	Lalo	To-viklin
16	16.2												
	16.3												
	16.5												
	16.6												
	16.9												

Le diagnostic a révélé qu'au niveau des départements du Mono et du Couffo, les efforts vont être consentis pour une meilleure couverture des cibles de l'ODD1 à part quelques communes au niveau de la cible 1.3. En ce qui concerne l'ODD 2 relatif à la faim zéro, la majorité des communes du département a prévu des actions subséquentes pour une meilleure couverture des cibles 2.1, 2.2 et 2.3 sous-prétexte que les activités agricoles sont dominantes au niveau de la population. Les ODD 3, 4, 5 6 sont en général faiblement couverts, car dans la plupart des cas, on note des actions peu spécifiques destinées aux cibles concernées.

La couverture de la cible 7.1 reste globalement faible quoique les efforts sont consentis pour quelques communes. Au niveau de l'ODD 8 à part la couverture mitigée observées au niveau des cibles 8.3 et 8.9, la prise en compte reste critique pour les cibles 8.2 et 8.5. Quant à l'ODD 9, malgré les efforts consentis pour la couverture de la cible 9.1, la situation reste globalement préoccupante. L'état des lieux montre que la situation est sévère quant à la couverture des cibles de l'ODD 10. La tendance est relativement faible dans le département en ce qui concerne les actions orientées vers l'atteinte des cibles.

Les résultats de l'examen des PDC montrent que dans les départements, les actions visant l'atteinte des ODD 12 et 14 sont quasi inexistantes. Par contre au niveau des ODD 13 et 15, on note des efforts de couverture même si les mesures tel que prévues dans les PDC restent encore peu suffisantes pour une meilleure couverture des cibles. On retient que presque toutes les communes ont des défis à relever pour arriver à l'atteinte des ODD 12, 14 dans les prochains PDC.

Dans le département, en dehors de la cible 16.5 qui n'est pas du tout couverte, la tendance globale présente une couverture relativement bonne des cibles. Le grand défi qui s'impose à l'ensemble des départements du Mono-Couffo est de renforcer le cadre institutionnel notamment au niveau de la cible 16.5.

2.5. Oueme-plateau

		Cadre Social														
OD	D	Ci-bl es	Ad jar ra	Akpro - Misser été	Av-rank ou	Ad-joho un	Bon ou	Dang bo	Sé mè Kpo dji	Aguég ués	Port o-Nov o	Po bè	Adj a-Oué rè	Ifan gni	Két ou	Sa ké té
1	1.2															
	1.3															
	1.4															
2	2.1															
	2.2															
	2.3															
3	3.1															
	3.2															
	3.3															
	3.4															
	3.7															
4	4.1															
	4.4															
	4.5															
5	5.1															
	5.5															
6	6.1															
	6.2															
	6.4															
	6.5															
		Cadre économique														
7	7.1															
8	8.2															
	8.3															
	8.5															
	8.9															
9	9.1															
	9.2															
	9.5															
10	10.1															
	10.2															
	10.3															
11	11.1															
	11.3															
	11.5															
		Cadre environnemental														

12	12.2														
	12.5														
	12.7														
	12.8														
13	13.1														
14	14.2														
	14.5														
15	15.1														
	15.2														
	15.3														
Cadre institutionnel															
16	16.2														
	16.3														
	16.5														
	16.6														
	16.9														

Les résultats du diagnostic des PDC des communes des départements de l’Ouémé et Plateau démontrent que les efforts restent encore à consentir pour parvenir à une nette couverture des cibles de l’ODD1 surtout dans certaines communes et particulièrement au niveau des cibles 1.3 et 1.4. En matière de lutte contre la faim conformément à l’ODD 2, la majorité des communes desdits départements n’ont pas suffisamment planifié des actions pour assurer une couverture intégrale des cibles 2.1, 2.2 et 2.3 sous réserve de la prédominance des activités agricoles et des opportunités d’accès des populations aux denrées alimentaires en provenance du Nigéria et des autres localités du Bénin. Les ODD 3, 4, 5 et 6 sont en général faiblement couverts, car dans la plupart des cas, on note des actions peu spécifiques destinées aux cibles concernées.

Dans les départements de l’Ouémé-Plateau, la cible 7.1 reste moyennement couverte en dépit des efforts consentis par quelques communes. Au niveau de l’ODD 8, la couverture est faible au niveau de l’ensemble des communes. Dans l’ensemble, le niveau de couverture des cibles 8.2, 8.3 et 8.5 est faible tandis que la cible 9.1 enregistre une couverture mitigée. Nonobstant les efforts consentis pour la couverture par deux communes, la couverture des cibles 9.1, 9.2 et 9.5 reste globalement critique. Le diagnostic affiche une situation sévère quant à la couverture des cibles de l’ODD 10. La tendance est relativement faible dans ces départements en ce qui concerne les actions orientées vers l’atteinte des cibles de l’ODD 11.

L’état des lieux dans ces départements révèle que les actions visant à l’atteinte des ODD 12 et 14 sont quasi inexistantes. Par contre au niveau des ODD 13 et 15, des mesures tel que prévu dans les PDC restent encore peu suffisantes pour une meilleure couverture des cibles. De ce constat, il ressort que presque toutes les communes ont des défis à relever pour parvenir à l’atteinte des ODD 12, 13, 14 et 15 dans les prochains PDC.

Les résultats du diagnostic indiquent qu’au niveau des départements concernés, en dehors de la cible 16.6 qui présente une couverte mitigée, la situation reste globalement critique pour les autres cibles de l’ODD 16. En dépit des efforts consentis par

quelques communes, l'examen des PDC révèle que l'ODD 16 reste quasiment non couvert par les différentes mesures prévues. Le grand défi à relever par l'ensemble des communes des départements de l'Ouémé-Plateau est d'investir plus dans le renforcement du cadre institutionnel.

2.6. Zou-collines

Cadre Social																
OD D	Cibles	A b.	Ag b.	Bo h.	Cov è	Dji .	Oui n	Zag n.	Zak p.	Zog b	Bant è	Dass a.	Gl a	Ou è.	Sav.	Savè.
1	1.2															
	1.3															
	1.4															
2	2.1															
	2.2															
	2.3															
3	3.1															
	3.2															
	3.3															
	3.4															
	3.7															
4	4.1															
	4.4															
	4.5															
5	5.1															
	5.5															
6	6.1															
	6.2															
	6.4															
	6.5															
Cadre économique																
OD D	Cibles	A b.	Ag b.	Bo h.	Cov è	Dji .	Oui n	Zag n.	Zak p.	Zog b	Bant è	Dass a.	Gl a	Ou è.	Sav.	Savè.
7	7.1															
	8.2															
8	8.3															
	8.5															
	8.9															
9	9.1															
	9.2															
	9.5															
10	10.1															
	10.2															
	10.3															
11	11.1															
	11.3															
	11.5															

Cadre environnemental																
OD D	Cibles	A b.	Ag b.	Bo h.	Cov è	Dji .	Oui n	Zag n.	Zak p.	Zog b	Bant è	Dass a.	Gl a	Ou è.	Sav.	Savè.
12	12.2	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	12.5	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	12.7	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	12.8	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
13	13.1	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
14	14.2	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	14.5	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
15	15.1	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	15.2	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	15.3	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Cadre institutionnel																
OD D	Cibles	Ab .	Ag b.	Bo h.	Cov è	Dji .	Oui n	Zag n.	Zak p.	Zog b	Bant è	Dass a	Gl a	Ou è.	Sav.	Savè
16	16.2	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	16.3	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	16.5	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	16.6	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	16.9	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Au regard des résultats affichés par le précédent tableau, on note une couverture globalement assez bonne des cibles des ODD relevant du volet social. Les ODD1 relatif à l'élimination de la pauvreté, ODD 2 relatif à la faim zéro et ODD 6 relatif à l'accès des populations à l'eau potable à un coût abordable sont les mieux lotis, car pris en compte par la plupart des Communes exceptées la commune de Savè dont la cible 1.3 n'est pas du tout couverte et la commune de Ouèssè dont la cible 2.1 n'est pas du tout prise en compte par le PDC. Les ODD 3 et 4 enregistrent la plus faible couverture en particulier la cible 3.3 qui n'est pas couverte par 13 communes sur 15. Enfin, de façon globale les communes de Zogbodomey, Agbangninzoun et Bantè affichent les meilleures situations de couverture des cibles.

Au niveau du cadre économique, la cible 7.1 reste globalement assez bien couverte, étant donné que la plupart des communes ont inscrit des actions visant la fourniture de l'énergie aux populations. Il en est de même pour l'ODD 11 relatif aux villes et communautés durables. Les ODD 9 et 10 sont les moins couverts, ils enregistrent les forts taux de non couverture en particulier la cible 9.5 totalement abandonnée par toutes les communes excepté la commune d'Agbangnizoun qui l'adresse moyennement. La commune de Ouinhi affiche la situation de couverture des cibles la plus mauvaise de ce tableau.

Les résultats de l'examen des PDC montrent que dans les départements, les actions visant à l'atteinte des ODD 15 sont prévues même si dans la plupart des cas elles sont peu significatives. La cible 12.7 n'est couverte qu'au niveau de deux communes (Abomey et Agbangnizoun), les autres communes n'ayant proposé aucune action portant sur cette cible. Par ailleurs, l'ODD 14 reste non couvert à tous les niveaux vu qu'aucune des Communes des deux départements n'a d'accès direct de vue sur l'océan. Les Communes de Covè, Djidja, Ouinhi, Zangnanado, Za-Kpota et Savè sont dans une situation très préoccupante, car n'enregistre aucune bonne couverture des ODD du volet environnemental.

Dans le département, en dehors de la cible 16.6 qui est moyennement mieux lotie, toutes les autres cibles affichent des scores critiques en particulier les communes Covè, Djidja, Ouinhi, Zangnanado, Za-Kpota et Savè. En dépit des efforts consentis par quelques communes, l'examen des PDC révèle que l'ODD 16 reste faiblement couvert par les différentes mesures prévues. Le grand défi qui s'impose à l'ensemble des départements du Zou-Colline est de renforcer le cadre institutionnel.

Section

3

Section 3 : Présentation des dix cibles prioritaires par communes et par département

Faisant suite à la priorisation de 49 cibles sur 169 par le Bénin, la spatialisation a consisté de concert avec les acteurs communaux à retenir une dizaine de cibles qui retiennent plus leur attention au regard du contexte communal.

La légende ci-dessous permet d'interpréter le type d'intervention relative à la couleur affectée à la case de la cible.

Légende :

Niveau de priorisation de la cible	Intervention urgente	Intervention prioritaire	Intervention moyen terme	Intervention à long terme	Intervention de consolidation	Intervention non prioritaire	Intervention non pertinente
Couleur	Rouge	Marron	Jaune	Bleu	Verte	Violet	Gris

La présente section expose les résultats pour chaque commune et les classe suivant les 6 binômes de départements assortis de brefs commentaires.

3.1. Atacora-donga

Cadre Social															
OD D	Cibles	Bouk .	Co bly	Ké ro u	Kouan d.	Ma t.	Nat i.	Pé h.	Tan g.	Tou c.	Bas sila	Co pa r	Djou g.	Ouak é	
1	1.2		Orange		Orange	Red	Orange		Orange		Orange	Orange	Orange		08
	1.3			Red		Orange		Orange	Orange				Orange		05
	1.4					Orange			Orange			Red			03
2	2.1		Orange	Orange	Orange						Orange		Orange		05
	2.2				Orange						Orange		Orange	Orange	04
	2.3	Orange				Red	Orange	Orange	Orange	Red					07
3	3.1	Orange	Orange												02
	3.2														00
	3.3	Orange	Red	Orange	Orange		Red	Orange		Red				Orange	08
	3.4		Red				Red								02
	3.7		Orange				Orange		Orange	Red				Red	05
4	4.1			Orange		Orange			Orange			Orange			04
	4.4						Red			Red		Orange			03
	4.5					Orange			Red		Orange				03
5	5.1	Orange													01
	5.5			Orange				Red			Red			Red	04
6	6.1	Orange	Orange							Red		Orange	Orange	Orange	06
	6.2					Orange			Red		Red		Orange		04
	6.4				Orange	Orange			Orange	Red					04
	6.5							Orange							01
Cadre économique															
7	7.1	Red	Orange	Orange	Orange			Red			Red	Orange	Orange	Orange	09
8	8.2				Orange						Orange				02
	8.3				Orange								Orange		02
	8.5						Red							Red	02
	8.9	Orange					Red			Red					03

9	9.1															03
	9.2															00
	9.5															00
10	10.1															01
	10.2															00
	10.3															00
11	11.1															01
	11.3															00
	11.5															00
Cadre environnemental																
12	12.2															02
	12.5															05
	12.7															00
	12.8															00
13	13.1															08
14	14.2															00
	14.5															00
15	15.1															02
	15.2															01
	15.3															04
Cadre institutionnel																
16	16.2															05
	16.3															00
	16.5															01
	16.6															00
	16.9															00
		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	

Du tableau ci-dessus, on constate que la priorisation dans les départements de l'Atacora et de la Donga sont plus concentrés sur les cibles du cadre social. Ainsi les cibles 1.2 et 3.3 sont les plus priorisées (soit 8 fois)

Au niveau du cadre économique, c'est la cible 7.1 qui a été la plus priorisée soit 09 communes sur les 13 communes. Les communes de Matéri et de Tanguieta n'ont priorisé aucune des cibles du cadre économique.

La cible 13.1 portant sur le renforcement, dans tous les pays, de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées

au climat est la cible la plus priorisée au niveau du cadre environnemental. Cela s'explique par les difficultés rencontrées par les acteurs ruraux surtout ceux du monde agricole dans leurs activités. On peut noter que toutes les cibles priorisées au niveau du cadre environnemental par Toucountouna sont urgentes.

Au niveau du cadre institutionnel, la cible 16.2 portant sur la maltraitance, l'exploitation, la traite, et toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants est celle qui a été la plus priorisée par les communes (05 fois).

3.2. Atlantique-littoral

Cadre Social											
ODD	Cibles	Cotonou	Abomey-Calavi	Allada	Kpomassè	Ouidah	Sô-Ava	Toffo	Tori-Bossito	Zè.	Total priorisée
1	1.2										04
	1.3										05
	1.4										04
2	2.1										05
	2.2										02
	2.3										02
3	3.1										02
	3.2										01
	3.3										03
	3.4										01
4	4.1										02
	4.4										00
	4.5										04
5	5.1										04
	5.5										03
6	6.1										03
	6.2										05
	6.4										00
	6.5										01
Cadre économique											
7	7.1										03
	8.2										01
8	8.3										00
	8.5										04
	8.9										04
9	9.1										03
	9.2										00
	9.5										00
10	10.1										02
	10.2										02
	10.3										01
11	11.1										02
	11.3										01
	11.5										00
Cadre environnemental											
12	12.2										01
	12.5										02
	12.7										00
	12.8										00
13	13.1									02	
14	14.2										01
	14.5										00
15	15.1										03
	15.2										01
	15.3										00
Cadre institutionnel											
16	16.2										04
	16.3										00
	16.5										00
	16.6										00
	16.9										01
		10	10	10	10	10	10	10	10	10	

Hormis les cibles 4.4 , 6.4, 8.3, 9.2, 9.5, 11.5, 12.7, 12 .8, 14.5 , 15.3, 16.3, 16.5, 16.6 qui n'ont fait objet d'aucune priorisation, toutes les autres ont été prises en compte. La concentration des communes est plus forte d'une cible à une autre. La cible 1.3 vient en tête avec 6 communes touchées. Les cibles 1.3, 2.1, 6.2 viennent ensuite avec 5 communes touchées. Quant aux autres cibles, elles ont été priorisées par un nombre réduit de communes.

Bien que trois communes (Cotonou, Abomey-Calavi et Ouidah) soient ouvertes sur l'océan et pourraient être concernées par les cibles 14.2 et 14.5 relatives aux ressources marines, seule la commune de Ouidah a priorisé la cible 14.2. Les cibles 12.7 et 14.5 n'ont connu aucune priorisation. Toutes les autres cibles ont été priorisées.

Deux cibles (16.2 et 16.9) ont fait objet de priorisation dans les communes. La cible 16.2 vient en tête avec 4 communes touchées. Quant aux cibles 16.5 et 16.6, elles n'ont fait objet d'aucune priorisation.

3.3. Borgou-Alibori

Cadre Social																
O D D	Cib les	Pa- ra- kou	N'D ali	Nik ki	Pèrè rè	Si- nend é	Ka- lalé	Tchaou rou	Bem- bèrèkè	Bani- koara	Go- gou- nou	Ka ndi	Ka- ri- ma ma	Ma- lan- ville	Ség- bana	
1	1.2															01
	1.3															03
	1.4															06
	2.2															01
	2.3															06
	2.3															02
3	3.1															05
	3.2															03
	3.3															04
	3.4															01
	3.7															02
4	4.1															08
	4.4															03
	4.5															04
5	5.1															02
	5.5															03
6	6.1															06
	6.2															08
	6.4															01
	6.5															02
Cadre économique																
7	7.1															11
	8.2															01
8	8.3															05
	8.5															02
	8.9															04
9	9.1															05
	9.2															01
	9.5															00
10	10.1															01
	10.2															00
	10.3															00
11	11.1															05
	11.3															01
	11.5															01
Cadre environnemental																
12	12.2															03
	12.5															03
	12.7															00
	12.8															01
13	13.1															06
14	14.2															00
	14.5															00
15	15.1															03
	15.2															05
	15.3															03
Cadre institutionnel																
16	16.2															01
	16.3															00
	16.5															00
	16.6															00
	16.9															05
		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	

L'analyse du tableau révèle que le choix des acteurs locaux lors de la priorisation a porté plus sur les cibles du cadre social à l'exception de la commune de Ségbana. Ainsi, respectivement les cibles 6.2, 4.1, 2.2, 3.1 et 6.2 ont retenu plus l'attention des communes. Cependant la nature des interventions est majoritairement prioritaire. A l'exception de la commune de Ségbana, les communes ont porté leur choix majoritairement sur les cibles 7.1, 9.1 et 11.1. Cependant, une spécificité dans la nature des interventions est celle à long terme constatée au niveau de la cible 8.9 dans la commune de Gogounou.

Le recyclage des déchets, la préservation, la restauration et la gestion durable sont autant de thématiques qui préoccupent les acteurs locaux d'où la portée majoritaire de leur priorisation sur les cibles 12.5 et 15.2 à l'exception de la commune de Ségbana. Seule la cible 16.9 a préoccupé les acteurs communaux dans ce cadre institutionnel.

3.4. Mono-Couffo

Cadre Social														
OD D	Cibles	Athiémé	Bop a	Co mé	G.Po po	Hou e.	Lo-kossa	Apla	Dja ko	Dogbo	Klo ué.	Lalo	To-viklin	Co
1	1.2													02
	1.3													07
	1.4													03
2	2.1													02
	2.2													06
	2.3													02
3	3.1													01
	3.2													03
	3.3													05
	3.4													00
	3.7													02
4	4.1													05
	4.4													00
	4.5													00
5	5.1													05
	5.5													05
6	6.1													02
	6.2													05
	6.4													00
	6.5													01
Cadre économique														
7	7.1													02
8	8.2													00
	8.3													04
	8.5													00
	8.9													05
9	9.1													04
	9.2													00
	9.5													00

10	10.1													00	
	10.2													00	
	10.3													01	
11	11.1													05	
	11.3													05	
	11.5													05	
Cadre environnemental															
12	12.2													00	
	12.5														06
	12.7													00	
	12.8													00	
13	13.1													01	
14	14.2													01	
	14.5													00	
15	15.1													02	
	15.2													06	
	15.3													00	
Cadre institutionnel															
16	16.2														05
	16.3														02
	16.5														00
	16.6														01
	16.9														09
		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10		

La cible 1.3 bat le record de priorisation dans les communes du département du Mono-Couffo. Il s'en suit respectivement avec les cibles 2.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.5 et 6.2. Les communes n'ont pas de priorités sur les cibles 3.4, 4.4, 4.5 et 6.4.

La majorité des cibles des ODD 8 et 11 est plus priorisée avec un record respectif de 4-5 communes.

Le recyclage des déchets, la préservation, la restauration et la gestion durable sont autant de thématiques qui préoccupent les acteurs locaux d'où la portée de leur priorisation sur les cibles 12.5, 15.1 et 15.2. Les cibles 12.2, 12.7 ; 12.8, 14.5 et 15.3 n'ont pas porté l'attention des communes.

La maltraitance des enfants sous toutes ses formes est un fait préoccupant dans les départements du Mono-Couffo, c'est ainsi que les acteurs mettront en œuvre des actions de grande envergure pour mettre fin à cette pratique qui donne de temps en temps une mauvaise image à ce territoire spécifiquement à certaines communes où

	2.2															11
	2.3															09
3	3.1															08
	3.2															03
	3.3															02
	3.4															02
	3.7															03
	4.1															
4	4.4															02
	4.5															01
	5.1															06
5	5.5															06
	6.1															09
6	6.2															09
	6.4															00
	6.5															00
																00

Cadre économique

7	7.1															05
	8.2															01
8	8.3															02
	8.5															01
	8.9															06
9	9.1															03
	9.2															01
	9.5															00
10	10.1															00
	10.2															00
	10.3															00
11	11.1															01
	11.3															01
	11.5															00

Cadre environnemental

12	12.2															01
	12.5															01
	12.7															00
	12.8															00
13	13.1															02
14	14.2															00
	14.5															00
15	15.1															03
	15.2															03
	15.3															01

Cadre institutionnel

16	16.2															01
	16.3															00
	16.5															00
	16.6															03
	16.9															00
		10	10	10	10	10	10	10	10	07	10	10	10	10	10	

Les cibles 2.2, 2.3 ont été les plus priorisées par les communes avec respectivement par 11 et 10 communes. Neuf communes ont donné priorité aux cibles 2.1, 6.1, 6.2. Mis à part les deux cibles (6.4 et 6.5) qui n'ont pas connu de priorisation, toutes les autres ont fait l'objet de priorisation.

Le cadre économique connaît de cibles prioritaires comparativement au cadre social. La cible retenue par le plus grand nombre de communes est le 8.9 qui vient en tête avec 7 communes. La cible 7.1 vient ensuite avec 5 communes, 9.1 avec 4 communes. Hormis les cibles 9.5, 10.1, 10.2, qui n'ont pas été priorisées. Toutes les autres cibles ont été priorisées par 3, 2 ou 1 communes .

Le cadre environnemental connaît quatre cibles non priorisées à savoir : 12.7, 12.8, 14.2 et 14.5, toutes les autres cibles ont été priorisées en particulier les cibles 15.1 et 15.2 qui viennent en tête avec 4 communes.

Deux cibles à savoir les cibles 16.6 et 16.2 sont celles qui ont fait objet de priorisation sur les 5 relevant du cadre institutionnel. La cible 16.6 vient en tête avec 3 communes concernées et 16.2 avec une seule commune. Toutes les autres cibles (16.3, 16.5 et 16.9) ne sont pas prises en compte.

A la lecture du tableau, on note un grand nombre de communes positionnées sur les cibles 4.4, 6.1 (8 communes au total) et 1.2 (7 communes au total). Les groupes de cibles 1.3, 2.2, 2.3, (6) 2.1, 3.1, 5., 5.5, 6.2 (5) 1.4, 4.1, viennent respectivement avec 6, 5 et 4 communes. Les autres cibles les moins prioritaires sont : 3.2, 3.3 (3 communes), 3.7 (2 communes), 3.4, 4.5, 6.4, 6.5 (1 commune).

La cible 7.1 relative à l'énergie vient largement en tête des priorisations au niveau du cadre économique avec 9 communes concernées. Elle est suivie de loin de la cible 8.3 choisie par 6 communes, de la cible 11.1 choisie par 5 communes et de 9.1 choisie par 4 communes. Les cibles 9.5, 10.1 et 10.3 n'ont fait objet d'aucune priorisation par les communes.

Les cibles 12.5 et 13.1 viennent en tête du peleton avec respectivement 5 et 4 communes. En dehors des cibles 14.2 et 14.5 qui n'ont pas fait objet de priorisation par les communes en raison de l'inexistence d'ouverture sur l'océan, la cible 15.1 aussi n'a pas du tout été priorisée.

Le cadre institutionnel englobe 5 cibles au total dont deux ont été prioritaires par les communes à savoir les cibles 16.9 (4 communes) et 16.2 (3 communes) et trois qui n'ont connu aucune priorisation à savoir les cibles 16.3, 16.5 et 16.6.

Section

44

Section 4 : Cibles priorisées et normes d'actions

4.1. Atacora-donga

Boukoubé

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Augmentation de la production végétale et animale
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Amélioration de l'accès aux soins de santé
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Lutte contre les maladies prioritaires et les épidémies
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Renforcement de la protection sociale et lutte contre toutes formes de violences
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Fourniture équitable de l'eau potable à toutes les populations
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Extension du réseau d'énergie électrique conventionnelle et promotion et accès à moindre coût des ménages aux sources d'énergie renouvelable
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Appui au développement du tourisme

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Promotion des infrastructures de transports et de communication
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Reboisement et restauration du couvert végétal

Cobly

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Aménagement de bas-fonds Réalisation de retenues d'eau à but agropastoral Mécanisation de l'agriculture Promotion de petits ruminants et de la volaille Promotion des AGR Construction de magasins de stockage et de conservation des produits agricoles
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Promotion de la culture intensive et de contre saison. Création de magasins témoins. Mise en place d'un système de lutte contre le bradage des productions agricoles
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Appui au renforcement du plateau technique des formations sanitaires de la commune Appui aux initiatives communautaires de prévention et de lutte contre les maladies endémiques Construction des maternités et dispensaires isolés en faveur des populations

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Promotion d'initiatives et de comportement/pratiques visant à éradiquer le VIH, le paludisme et les autres infections sexuellement transmissibles.
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Promotion des activités de sports et de loisirs sains au profit des communautés de Coby Construction et aménagement du stade omnisport de la commune Formation et équipement de l'équipe communale de football masculin et féminin
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Promotion de la culture d'utilisation de méthodes modernes de planification familiale et de suivi de la croissance du jeune enfant
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Réalisation des ouvrages d'eau potable Redynamisation et opérationnalisation du cadre communal d'entretien et de maintenance des ouvrages d'eau Recherche de partenariat dans le domaine de l'eau potable
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Contribution à la mise en place et à la gestion efficace des infrastructures énergétiques Promotion de l'utilisation de l'énergie solaire *Extension du réseau de la SBEE aux chefs-lieux et aux grosses agglomérations
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Reboisement et création des forêts communales création et aménagement d'espaces verts dans la commune Réalisation des infrastructures sociocommunautaires résilientes aux changements climatiques *Reboisement des bassins versants et des flancs des collines
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Vulgarisation des textes de lois sur la lutte contre la corruption *Sensibilisation en communauté et en milieu scolaire sur la lutte contre la corruption *Appui aux membres de l'ANLC sur la collecte des informations et la dénonciation des acteurs de corruption

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Renforcement de capacités du CPS et des CSA en Personnel, équipements et moyens de travail Appui à l'insertion socioprofessionnelle des indigents et handicapés
2.1: D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Education à la nutrition et prise en charge des nourrissons et jeunes enfants Facilitation de l'accès aux intrants spécifiques des spéculations vivrières Promotion et intensification de l'agriculture axée sur l'agrobusiness (filères porteuses : maïs, riz, soja, karité, anacarde, néré, sorgho, haricot, maraîchage.)
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Assurance d'accès pour tous aux soins de santé Appui au fonctionnement de la plateforme « one Health » au niveau de la commune Appui au dépistage communautaire du paludisme, de la tuberculose et des hépatites Appui aux initiatives communautaires de lutte contre les MTN (Maladies Tropicales Négligées) en milieu scolaire et non scolaire
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Encouragement des meilleurs élèves et les meilleurs enseignants Assurance de la scolarisation primaire pour tous les enfants
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Promotion du leadership politique féminin au niveau des instances de gouvernance locale.
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Amélioration du taux de couverture en énergie électrique et en eau potable
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Réalisation et entretien des infrastructures de transport rural Assurance de la disponibilité et l'accès à l'internet
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Elaboration et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC).

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Promotion de l'assainissement et d'hygiène dans les milieux agglomérés
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Promotion de la gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique (GDT/ACC)

Kouandé

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Amélioration de la productivité locale à travers la promotion des Activités Génératrices de Revenus
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Promotion des actions en faveur de la nutrition
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Promotion du paquet d'activités des 1000 premiers jours de l'enfant (bonne alimentation de la femme enceinte, les CPN, mise au sein précoce ,AME, alimentation en complément ,les soins)
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Appui au dépistage communautaire du paludisme, de la tuberculose, les hépatites Appui aux initiatives communautaires de lutte contre les MTN (Maladies Tropicales Négligées) en milieu scolaire et non scolaire Appuyer le fonctionnement du CCNLS-TP (comité communal de lutte contre le sida, la tuberculose, le paludisme, les épidémies et les hépatites)
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements	Appui à l'utilisation rationnelle des ressources en eau
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Amélioration de la couverture en énergie Promotion de l'énergie solaire
	Appui financier à la production

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Développement des activités d'entrepreneuriat agricole
	Promotion de l'emploi des jeunes à travers la création de conditions favorables incitation des jeunes pour les formations professionnelles
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Incitations des étudiants aux formations dans le domaine de l'environnement
	Promotion des jardins scolaires
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Protection des ressources naturelles à travers l'exclusion totale des actions anthropiques

Matéri

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Identification et actualisation du répertoire des pauvres et les personnes vulnérables
	Facilitation de l'octroi des crédits aux plus pauvres
	Promotion des AGR dans la commune
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Facilitation/Accompagnement de la mise en œuvre du projet ARCH au niveau local
	Facilitation de l'amélioration de l'accueil au niveau des acteurs institutionnels en charge de la protection sociale des populations
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à	Construction des infrastructures sociocommunitaires de base dans les zones déshéritées
	Mise en place des outils de transactions foncières
	Elaboration de plans fonciers ruraux dans la commune

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance	
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	<p>Vulgarisation des méthodes de gestion durable des sols et d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Appui à la mise en place des ouvrages de conservation des eaux et des sols</p> <p>Facilitation de l'accès des producteurs aux intrants spécifiques</p> <p>Facilitation de l'accès des producteurs à la mécanisation des opérations agricoles (travaux de sols, traitements phytosanitaires, récoltes, transformation primaire de la production, etc.)</p>
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	<p>Renforcement de l'éducation sexuelle reproductive et maternelle</p> <p>Organisation des EIC à l'endroit des filles adolescentes sur l'importance de la santé de production</p>
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	<p>Réalisation des modules de classes et équipements en mobiliers dans les zones déshéritées</p> <p>Réalisation et diffusion des émissions radiophoniques sur la thématique de scolarisation et de maintien des enfants surtout des filles à l'école</p> <p>Appui à la mise à disposition d'enseignants qualifiés et en nombre suffisant</p> <p>Organisation des tournées de sensibilisation sur la scolarisation et le maintien des enfants à l'école notamment les filles</p> <p>Appui à la mise en place et le fonctionnement des cantines scolaires dans les écoles des zones déshéritées</p>
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	<p>Réalisation des modules de classes et équipements dans les zones déshéritées</p> <p>Réalisation et diffusion des émissions radiophonique sur la thématique de scolarisation et maintien des enfants surtout des filles à l'école</p> <p>Appui à la mise à disposition d'enseignants qualifiés et en nombre suffisant</p> <p>Organisation des tournées de sensibilisation sur la scolarisation et le maintien des enfants à l'école notamment les filles</p> <p>Appui à la mise en place et le fonctionnement des cantines scolaires dans les écoles des zones déshéritées</p> <p>Promotion de l'utilisation des dispositifs de lave main dans la commune</p>
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des	Appui à la réalisation ou à la réhabilitation et l'entretien des adductions d'eau villageoises(AEV) dans la commune

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau	Appui à la gestion efficace de la ressource eau dans la commune
	Appui à la réalisation ou à la réhabilitation et l'entretien des adductions d'eau villageoises dans la commune
	Appui à la gestion efficace de la ressource eau dans la commune
16.2 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	Vulgarisation des textes relatifs aux droits des enfants et au code des personnes et de la famille, le code de l'enfant dans les langues locales
	Sensibilisation des ménages sur les méfaits de la traite et les violences faites aux êtres humains
	Sensibilisation des ménages sur les méfaits de la traite des enfants, les violences faites aux êtres humains
	Mise en place des comités d'alerte chargés de la défense des droits des enfants et des femmes

Natitingou

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Montage d'un catalogue ou d'un guide d'orientation des jeunes à l'auto-emploi dans la commune
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Réalisation des infrastructures de conditionnement et de stockage des produits viviers
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Organisation des campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations sur les mesures de prévention contre le paludisme, le VIH et la tuberculose à travers toute la commune
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Construction, équipement et fonctionnement des unités sanitaires spécialisées dans la prise en charge des maladies endémiques
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	Promotion des centres de formation technique et professionnels au profit des jeunes de tout sexe,
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous	Institutionnalisation des mesures de discrimination diapositives et de protection

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	afin de s'assurer du traitement équitable entre les sexes, les âges et les personnes vulnérables
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Mise en place des stratégies de mobilisation des ressources à travers l'identification des PTF intervenant dans le secteur du tourisme,
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Création d'une base de données relatives aux populations les plus pauvres en vue de l'instauration des mesures d'accompagnement pour les inciter à exercer des AGR à travers la création d'une ligne budgétaire
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Faire des campagnes de sensibilisation pour la protection du couvert végétal et l'utilisation des foyers améliorés
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Installation des brigades de mineurs de proximité et Renforcement des CPS en matériel de travail

Péhunco

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Mise en place d'un fonds communal pour la prise en charge des ménages pauvres et vulnérables permettant de mener des activités génératrices de revenus
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	Développement d'un projet de productivité des petits exploitants agricoles
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Amélioration de la qualité des soins de santé par la réalisation des infrastructures et équipements (y compris banque de sang), la mise en service des dispensaires isolés, l'appui aux guérisseurs traditionnels

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	et l'appui pour la prise en charge des indigents, des personnes vivants avec le handicap et des OEV
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Promotion de la sexualité responsable chez l'adolescent, l'espacement des naissances au sein des ménages par l'organisation des séances de formation ou de sensibilisation
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Promotion de la femme pour leur participation aux affaires publiques et économiques à travers des renforcements de capacité et les subventions pour la réalisation des activités génératrice de revenus
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	Mise en œuvre de la GIRE autour du sous bassin de la Mékrou
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Fourniture de l'énergie électrique et solaire dans tous les agglomérations et ménages de la commune
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Restauration du couvert végétal de la commune de Péhunco
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Assainissement du cadre de vie des populations par la gestion des déchets ménagers
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Mise en œuvre des mesures d'atténuation et de résilience aux changements climatiques par la promotion de l'utilisation des foyers améliorés et l'utilisation des énergies pour les consommations des populations

Tanguiéta

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Appui à l'octroi des micros-crédits aux personnes pauvres de la commune
	Promotion des activités génératrices de Revenus au profit des personnes pauvres
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et	Mise en place d'un cadre institutionnel et communautaire communal fournissant un socle de protection sociale

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
des personnes vulnérables en bénéficiant	
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance	<p>Développement des infrastructures socio communautaires essentielles dans les zones déshéritées et d'accès difficile</p> <p>Elaboration des plans fonciers ruraux</p>
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	<p>Mise en place d'un système opérationnel de vulgarisation agricole</p> <p>Facilitation de l'accès aux intrants de qualité et aux équipements agricoles, d'élevage et de pêche</p> <p>Facilitation de l'accès au crédit adapté</p>
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	<p>Création des centres éducatives, de formation en santé sexuelle et procréative et de prise en charge</p>
4,1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	<p>Développement des programmes scolaires en cours préparatoires qui s'adaptent aux normes d'aptitudes minimales en lecture et mathématique</p> <p>Développement des programmes scolaires en fin de cycle primaire qui s'adaptent aux normes d'aptitudes minimales en lecture et mathématique</p> <p>Développement des programmes scolaires en fin de premier cycle secondaire qui s'adaptent aux normes d'aptitudes minimales en lecture et mathématiques</p> <p>Amélioration du taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire</p>
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	<p>Mise en place d'un mécanisme d'accès à l'éducation primaire, secondaire et supérieur au niveau communal basé sur le genre</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement des populations notamment vulnérables
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau	Promotion des actions GIRE dans la commune
15.3 D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols	Appui à la gestion durable des Terres

Toucountouna

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Acquérir des intrants agricole et animal
	Mise en place des parcs de vaccination
	Transformation et conservation les produits agricoles
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Appui au fonctionnement du CCNLS-TP (comité communal de lutte contre le sida, la tuberculose, le paludisme, les épidémies et les hépatites)
	Appui au dépistage communautaire du paludisme, de la tuberculose, les hépatites
	Appui aux initiatives communautaires de lutte contre les MTN (Maladies Tropicales Négligées) en milieu scolaire et non scolaire
	Promotion de la formation en TIC et électronique de l'ordinateur

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	Création des bourses et des subventions ou accès aux crédits de formation professionnelle
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Facilitation de l'extension du réseau de la SONEB dans la commune et faciliter l'extension des AEV dans les villages et hameaux de la commune
	Facilitation de l'extension du réseau de la SONEB dans la commune
	Facilitation de l'extension des AEV dans les villages et hameaux de la commune
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements	Création des points d'eau pour l'abreuvement des animaux - Réaliser des retenues d'eaux pour les activités de contre saison
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Valorisation des sites touristiques Création des réceptacles touristiques Renforcement les capacités des acteurs locaux en profession touristique
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Réalisation des pré collecte et de traitement des déchets
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Promotion du développement des actions de GDT (sol mobile, sensibilisation radio, mise à disposition d'intrant GDT
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Promouvoir le développement des actions de GDT (sol mobile, sensibilisation radio, mise à disposition d'intrant GDT
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Lutter contre la traite des enfants direction du Nigéria et des zones à forte production cotonnière

Bassila

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté	Opérationnalisation du Plan de Développement de l'Economie locale basée sur les filières agricoles porteuses

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Opérationnalisation de la stratégie nationale de protection sociale
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Amélioration des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la commune
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Amélioration de l'offre des soins de santé et de la nutrition
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des populations à l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle / Facilitation l'accès des femmes et des personnes vulnérables aux ressources et aux sphères de prise de décision
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Amélioration de l'accès des femmes et des personnes vulnérables aux ressources et aux sphères de prise de décision
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Actualisation et mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC)
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Facilitation de l'accessibilité à l'énergie électrique fiable et moderne, à un coût abordable à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'électrification des localités de la commune
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Développement des filières porteuses à travers la Création des plates-formes d'innovations par Chaîne de Valeur Ajoutée
15.3 D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertifi-	Promotion de la gestion durable des terres, sols et des ressources naturelles et restauration des sols dégradés

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
cation, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols	
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Amélioration de l'application des textes qui protègent les enfants notamment le code de l'enfant, le code des personnes et de la famille, la loi sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire et la loi contre les violences faites aux femmes et aux filles

Copargo

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Promotion des activités génératrices de revenus et l'autonomisation des femmes
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance	<p>Construction des infrastructures, scolaires, sanitaires, sportives, et de loisirs, d'eau potable et de désenclavement</p> <p>facilitation de la formalisation pour l'obtention des titres fonciers</p> <p>Sécurisation des terres agricoles à travers la réalisation des SDAC, SDU, des PFR: des lotissements et la délivrance des attestations de détention coutumières</p> <p>Développement du système de bocage (délimitation par des haies et bois et autres) des diverses propriétés foncières rurales</p> <p>Fonctionnement des comités de transhumance</p> <p>aménagement des aires de pâturage, les couloirs de passage</p> <p>Aménagement des abreuvoirs d'animaux</p>
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	<p>Développement et mise en œuvre de la mécanisation agricole adaptée à nos sols</p> <p>Développement et mise en œuvre de la recherche-action pour le développement des semences et la gestion durable des terres</p> <p>Développement des chaînes de valeurs des produits agricoles</p> <p>Mise en place des unités de transformation des produits agricoles</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	<p>Construction d'infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles dans les grandes zones de production et Renforcement de la fonctionnalité du complexe communal de stockage et de commercialisation des produits agricoles</p> <p>Développement de l'artisanat, de la production et de la transformation des produits alimentaires</p>
<p>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile</p>	<p>Développement de l'enseignement maternel et primaire</p> <p>Création des centres d'éveil et de lecture dans chaque arrondissement</p> <p>Construction des logements pour l'hébergement de enseignants dans la localité de travail</p> <p>Construction et équipement des bibliothèques scolaires et incitation des élèves à les fréquenter</p> <p>Développement de l'outil informatique dans les collèges</p> <p>Accompagnement des mesures de gratuité de l'enseignement primaire instituée par l'Etat</p> <p>Lutte contre la déperdition scolaire</p> <p>Lutte contre l'exode des enfants</p>
<p>4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat</p>	<p>Institution des cours d'informatique dans l'enseignement secondaire</p> <p>Développement et accessibilité de la formation professionnelle</p> <p>Institution des bourses de formation technique et professionnelle</p>
<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p>	<p>Promotion de l'accessibilité (distance et coût) d'eau potable pour tous les ménages en quantité suffisante</p> <p>Mise en place d'un Cadre d'Entretien et de Maintenance des Ouvrages (CEMO) en vue de la réduction des pannes</p> <p>Renforcement de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau à tous les ouvrages d'eau potable publics et privés</p> <p>Promotion de la réalisation et de l'utilisation des ouvrages d'assainissement (puisards, fosses septiques, latrines) par les ménages et les institutions</p> <p>Renforcement de la capacité du réseau SONEB dans la ville de Copargo</p>
<p>7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>	<p>Réalisation des travaux d'extension ou de densification du réseau électrique SBEE des chefs-lieux d'arrondissements</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	<p>Facilitation et accélération des processus d'abonnement auprès de la SBEE</p> <p>Réalisation des interconnexions de réseau électriques entre les localités</p> <p>Densification et entretien de l'éclairage public dans les localités</p> <p>Développement des centrales électriques solaires dans les localités</p> <p>Promotion de l'utilisation de l'électrification solaire dans les localités dépourvues de réseau conventionnel SBEE</p>
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Organisation de la précollecte, prétraitement et d'évacuation des ordures ménagères et biomédicales
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	<p>Sensibilisation des populations en faveur d'une maîtrise privée des infrastructures de productions et d'habitations résilientes</p> <p>Réalisation des infrastructures sociocommunitaires (centre de santé, écoles, pistes, ouvrages hydrauliques) résilientes</p> <p>Réalisation d'une cartographie des zones à risque climatique</p> <p>Mise en place d'un système de pré-alerte des populations des menaces climatiques</p> <p>Actualisation du plan de contingence communal</p> <p>Mise en place et rendre fonctionnel le comité de prévention et de gestion des catastrophes naturelles</p>
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître de nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Restauration de la forêt classée des Taneka, des forêts-galeries, des forêts communautaires et plantations privées

Djougou

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Mise en place d'un fond communal pour assister les enfants issus des ménages pauvres et extrême pauvre en kits scolaires
1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en	Construction d'un local qui répond aux normes requises pour abriter le Centre de Promotion Sociale et le recrutement de personnel au niveau du CPS pour couvrir toute la commune

sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Appui aux agriculteurs pour la promotion d'une agriculture bio
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Formation des agriculteurs à la base sur les spéculations à haute valeur nutritive
	Assurance au niveau des couches marginales de la production adéquate des produits alimentaires variés, nutritifs de qualités, sanitaires et satisfaisantes
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Amélioration des services d'approvisionnement en eau potable aux populations
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérables	Amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement avec la sélection d'une structure chargée de l'intermédiation sociale hygiène-assainissement dans la ville de Djougou
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Plaidoyer pour la fourniture de l'énergie électrique et solaires dans tous les arrondissements de la commune de Djougou
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Création d'un tissu industriel afin de réduire le taux de chômage à travers le renforcement de la capacité des artisans, le développement d'infrastructures marchandes, le renforcement de l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Faire la promotion des ressources énergétiques adaptées aux changements climatiques, améliorer le couvert forestier de la commune afin de résilier aux changements climatiques, adapter les systèmes agricoles aux Changements Climatiques par la mise en place de techniques culturelles adaptées
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Création et sécurisation de forêts communautaires dans la commune de Djougou
	Réduction de la pollution aux pesticides, aux déchets ménagers et l'amélioration des méthodes de transformation de graines de néré qui sont les problèmes essentiels par rapport aux cours et retenues d'eau.

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Amélioration de la prestation des interventions et des services de nutrition dans la commune de Ouaké à travers des actions multisectorielles Accroissement de la couverture des interventions à base communautaire et l'utilisation des services relatifs à la nutrition à travers des actions multisectorielles
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Accroissement de la couverture des interventions de prévention et de dépistage du VIH Promotion du suivi des grossesses par un personnel qualifié Amélioration de l'offre de service de prise en charge des PVVIH. Accroissement de la couverture des interventions de prévention, de dépistage et de prise en charge de la tuberculose à travers les services de santé Amélioration de l'accès aux services de prévention et de prise en charge du paludisme Augmentation de l'accès aux services de prévention et de prise en charge de l'hépatite B.
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Promotion des méthodes modernes de planification familiale
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Renforcement du leadership des femmes dans les partis politiques Promotion des femmes aux postes de chef service au niveau de l'administration communale Promotion de la participation des hommes aux travaux domestiques
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Promotion de l'offre de service d'eau
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Promotion de l'offre de service d'électricité Promotion des technologies innovantes réduisant la production des GES
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Renforcement des capacités des jeunes à l'auto-emploi

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	Aménagement des routes et pistes de desserte rurale pour faciliter l'écoulement des produits agricoles de la commune
	Plaidoyer pour le bitumage de la route Pénessoulou-Ouaké-Perma
	Amélioration de la couverture de l'internet haut débit dans la commune
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Elaboration et mise en œuvre du plan local de gestion des risques et catastrophes
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Renforcement des capacités d'offre de service du CPS dans la prévention et la gestion de toute forme de maltraitance des enfants
	Renforcement des capacités d'offre de service du CPS dans la prévention et la gestion de la traite des enfants et des êtres humains
	Renforcement des capacités d'offre de services du CPS dans la prévention et la gestion des violences sexuelles

Atlantique-littoral

Abomey-calavi

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Appui au Centre de Santé en Infrastructures équipements , et dotation en ressources humaines..
	Accès facile des ménages pauvres au service de santé
	Appui en infrastructures sportives et ludiques à la commune
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Mobilisation sociale et sensibilisation sur les méthodes modernes de planification familiale
	Mise en place dans chaque localité de la Plateforme des Utilisateurs des Services de Santé (PUSS) fonctionnels
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	Octroie chaque année des bourses de formation en TIC à 600 apprenants
	Accès facile aux formations techniques et professionnelles à 600 enfants de ménages pauvres
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Amélioration des systèmes d'accès aux services d'assainissement de base
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Valorisation du potentiel touristique et écotouristique communale et intercommunale
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Sécurisation foncière et résidentielle
	Aménagement de l'espace communal et gestion durable des ressources naturelles
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Amélioration de la protection sociale
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Amélioration des performances de l'administration communale en matière d'état civil

Allada

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	Valorisation du Potentiel Agricole de la Commune Accompagnement technique des ATDA et de la DDAEP pour le Montage des dossiers de projets à soumettre aux Guichets du FNDA et le suivi de leur mise en œuvre ; Mise à Contribution du PDDC/GIZ à travers ProSol pour la Gestion Durable des Terres ; Plaidoyer pour l'Augmentation des Fonds FA-DeC Affectés Agriculture ; Aménagement des Bas-fonds pour le développement du riz et des produits maraîchers de contre saison
1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Amélioration de la couverture et l'accès équitable à la protection sociale ; Plaidoyer pour le démarrage effectif du Projet Assurance pour le - Renforcement du Capital Humain (ARCH) Plaidoyer pour la création et la mise à disposition d'un FADeC Protection Sociale Renforcement de la Coopération Décentralisée au profit de la Protection Sociale
2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Dynamisation des secteurs de soutien à la production commerciale, artisanale et touristique.
2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards	Réduction de la Vulnérabilité Nutritionnelle des Communautés notamment chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des

de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ; Elargissement du nombre de Villages Couverts par le Programme de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PNDPE) et le Paquet d'Intervention à Haut Impact Communautaire (PIHI-Com) par des dotations Complémentaires du Budget National
5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Amélioration de la couverture et l'accès équitable à la protection sociale
5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Promotion de la bonne Gouvernance, la participation et l'accès des femmes, des handicapés et autres personnes vulnérables au processus de prise de décision et de développement
7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Organisations des plaidoyers en vue de l'extension des réseaux électriques et la promotion de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables (voir l'utilisation des sources alternatives d'énergie) dans la Commune
8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	Valorisation du Potentiel historique et Touristique de la Commune
9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	Aménagement/Réhabilitation/Entretien des Infrastructures de Transports (Réseaux primaires et liaisons de routes en terre) Renforcement de l'utilisation du Numérique des Technologies de l'Information et de la communication
13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	Mise en place d'un dispositif fonctionnel d'adaptation des Communautés aux effets néfastes des changements climatiques

Kpomassè

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Mise en place d'un système de plaidoyer et d'appui par le Conseil Communal pour la Protection Sociale dans la commune de Kpomassè pour réduire à au moins 25% la masse des pauvres et de la couche des personnes vulnérables.

2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	Redynamisation du CCoS
3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Plaidoyer pour le fonctionnement et l'équipement de tous les centres de santé de la commune de Kpomassè et suivi périodique de la qualité de leurs prestations ; Promotion de la tradithérapie
3.2. D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Élaboration du plan de suivi-évaluation des différents CoGeCS, des relais communautaires et de différents acteurs intervenants dans le domaine de la protection des enfants de moins de 5ans en étroite collaboration avec le Médecin-Chef Communal
3.3. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Mise en place d'un système pour le renforcement du personnel du système sanitaire de la commune de Kpomassè, et l'appui à l'équipement et fonctionnalité des dits centres.
4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Plaidoyer pour le renforcement du système éducatif de la commune
5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Sensibilisation sur l'existence de l'Association des femmes juristes du Bénin et la vulgarisation du code de la famille;
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	
6.5. D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	Actualisation et mise en œuvre du Plan d'Hygiène d'Assainissement Communal (PHAC).
8.9. D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux	Mise en œuvre effective du projet du T-PTC (Territoire des Pays de la Tradition et de la Culture) en cohérence avec le PAG.

Ouidah

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
---------------------	----------------------

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables (personnes handicapées et personnes de 3ème âge.)
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	- Appui à l'éducation des populations (les personnes vulnérables) à la connaissance et à la maîtrise des techniques de bonne nutrition et à la sécurisation, - Encadrement des populations à produire massivement les cultures vivrières,
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	Redynamisation du secteur agricole à travers des appuis institutionnels et financiers aux producteurs alimentaires,
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Protection de la population contre les maladies épidémiques Appui à la diminution du nombre de personnes malades du sida, la tuberculose, le paludisme,
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Appui à l'appropriation des techniques modernes de planning familiale par la population, Sensibilisation des populations à la limitation des naissances de bébés suivant leur réelle capacité à prendre efficacement en charge leur progéniture ;
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Mise en place des infrastructures d'hygiène et d'assainissement pour les besoins des populations, Encadrement de la population à s'approprier des techniques de l'hygiène après leur besoin,
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Mise en place d'un système de liberté et d'autonomisation des populations au plan social, économique et politique,
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Viabilisation des espaces et assurance d'une bonne installation des populations, tout en veillant aux commodités
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Assurance de la salubrité publique pour un bien-être des populations

<p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p>	<p>Appui à la sécurisation et la bienveillance des écosystèmes marins et côtiers</p>
---	--

Sô-Ava

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
<p>1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes</p>	<p>Aménagement du lac Nokoué (Création des zones de frayère ; des zones de pêches ; zones de navigation libre; des zones de sport nautique; etc.)</p> <p>Promotion des activités génératrices de revenus</p>
<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p>	<p>Appui à l'actualisation de la liste des ménages pauvres extrêmes et non extrêmes de la commune</p> <p>Appui matériel et financiers aux pauvres extrêmes et non extrêmes de la commune à travers le projet ARCH</p>
<p>1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance</p>	<p>Amélioration de la production halieutique (Aménagement de bas-fonds / Construction des centres piscicoles et aquacoles)</p> <p>Amélioration de la production agricole et animale (Aménagement des bas-fonds pour la production maraîchère dans les zones d'Ahomey-Lokpo; Sô-Ava et Gbessou)</p> <p>Amélioration de l'accès des produits aux marchés (Construction des hangars de marché, des boutiques et des magasins de stockage ; Aménagement et entretien des pistes de desserte rurale</p>
<p>2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p>	<p>Appui à la mise en œuvre des projets ARCH et PNDPE</p> <p>Amélioration des conditions de vie des couches vulnérables</p> <p>Construction des centres de peser et nutritionnels dans les formations sanitaires de la commune</p>
<p>4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation</p>	<p>Amélioration de l'accès à l'éducation maternelle et primaire (Construction et équipement de salles de classe ; Appui à l'amélioration de la cantine scolaire ; Recrutement d'enseignants.)</p>

vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire (Construction et équipement de salles de classe ; Recrutement d'enseignants vacataires.)
	Contribution au maintien des enfants scolarisés à l'école (Cantine scolaire; ..)
6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement (Réalisation / Réhabilitation des AEV; Construction de latrines; Mise en œuvre du projet de gestion des déchets solides et ménagers, Mise en œuvre du projet OneWash de la Croix Rouge Bénin.)
7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Amélioration de l'accès à l'énergie conventionnelle (Extension du réseau de la SBEE à Ganvié, Vekky et Ahomey-Gbékpa)
	Promotion de l'utilisation de l'énergie solaire dans les villages (Incitation des populations à l'utilisation des sources d'énergie propre : Développement de Café lumière)
8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Appui à la mise en œuvre du projet "Reinventer la cité fluviolagunaire de Ganvié" (Alignement des maisons ; construction des marchés ; etc.)
	Aménagement du lac Nokoué (Création des zones de frayère ; des zones de pêches ; zones de navigation libre ; des zones de sport nautique ; etc.)
8.9. D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Appui à la mise en œuvre du projet "Réinventer la cité fluviale lagunaire de Ganvié" (Alignement des maisons ; construction des marchés, etc...)
	Elaboration et mise en œuvre du guide du tourisme de la commune
	Construction et mise en service de l'office du tourisme
10.1. D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable	Appui à la mise en œuvre et suivi du projet ARCH dans la commune.
	Aménagement du lac Nokoué (Création des zones de frayère; des zones de pêches; zones de navigation libre; des zones de sport nautique; etc.)

Cibles	Actions prioritaires
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Promotion de l'économie locale et de la diversification des filières agricoles en tenant compte des changements climatiques
	Amélioration de la couverture de la Commune en infrastructures marchandes hydrauliques et en énergie électrique conventionnelle et renouvelable.
1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Amélioration de l'offre des services dans le secteur de la protection sociale
1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance	Amélioration de la couverture et de l'accès des populations aux services sociocommunautaires de base
	Promotion du droit foncier
	Accroissement de la proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits foncier
2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Accroissement de la couverture et des interventions à base communautaire relatives à la nutrition et à la croissance des enfants de 0 à 5 ans dans la commune
	Amélioration de l'accès des pauvres et personnes en situation vulnérable à une alimentation de qualité
	Promotion des filières agricoles
3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Amélioration de l'offre des services sanitaires
	Renforcement de la capacité des centres de santé en personnel qualifié
	Amélioration de la consultation prénatale
6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Amélioration de la couverture et de l'accès des populations à l'eau potable
	Amélioration de taux de desserte en eau potable en milieu urbain
	Promotion de l'accès à l'eau potable en milieu rural
8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous	Promotion du paiement proportionnel au temps d'emploi
	promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans la commune

les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Promotion de l'artisanat et de la formation professionnelle des jeunes
10.1. D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable	Mise en place des mécanismes favorables à la croissance des capacités économiques des ménages pauvres
10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Amélioration de la capacité financière et économique de la population
16.2. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Promouvoir des activités génératrices de revenus aux couches vulnérables dans la commune
	Renforcement des capacités pour la protection des enfants
	Promotion des droits de l'homme
	Promotion des droits de l'enfant
	Promotion de lutte contre la violence sexuelle
	Promotion de la justice au service des enfants

Tori-Bossito

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à de nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance	Promotion du bien-être socioculturel, économique et la protection sociale
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Réduction de la vulnérabilité nutritionnelle des communautés notamment les enfants de moins de 5 ans, les adolescents, des femmes enceintes et des personnes âgées
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Amélioration du niveau d'instruction et des conditions d'étude des apprenants

5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Renforcement de la participation Citoyenne et les pouvoirs décisionnels des femmes et filles aux niveaux communal et infra communaux
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Promotion des services de base en alimentation et en eau potable
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Appui à la promotion et l'hygiène et de l'assainissement dans la commune
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Plaidoyer pour le renforcement de l'électrification dans la commune
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Amélioration du réseau routier dans la commune Appui et renforcement de l'économie numérique et de la communication
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Amélioration durable du cadre vie et mise en place des mesures d'adaptation à tout changement.
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Amélioration des conditions de vie des couches vulnérables et rendre plus efficace les services de base de la Mairie et promouvoir la prise des arrêtés contre la maltraitance et l'exploitation des enfants

Zè

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Renforcement des capacités des femmes sur le leadership Mise en place d'une base de données des organisations féminines de la commune de Zè Mise en place d'un cadre de concertation des organisations féminines de la commune de Zè
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Renforcement des capacités des femmes leaders de la Commune sur les techniques de communication Plaidoyer pour le positionnement des femmes dans les instances de décision Plaidoyer pour le vote de la loi sur le quota des femmes
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Elaboration du plan communal eau (PC EAU)

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Elaboration du plan d'hygiène et d'assainissement de la commune (PHAC)
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Appui à l'extension du réseau électrique dans au moins dix (10) villages à forte densité
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Mise en place d'une politique de promotion de l'emploi au niveau communal Promotion d'une politique d'appui en matériels aux groupements de production et de transformation des produits agricoles Appui au renforcement des capacités de mobilisation de ressources propres de la commune
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Renforcement des capacités des jeunes et des personnes sans emploi à l'entrepreneuriat et à l'auto emploi Mise en œuvre d'une politique de suivi de la diversification des filières porteuses
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	Réhabilitation et aménagement des pistes de desserte rurale Ouverture des voies dans les périmètres lotis Plaidoyer pour la promotion de l'économie numérique et de la communication dans la commune
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Aménagement des bas-fonds de Djoko, Tozounmey et de Todja Elaboration des plans de gestion des forêts sacrées de la Commune
16.2 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Mise en place d'un système d'alerte et de répression des auteurs des violences basées sur le genre Dynamisation de la cellule de protection des enfants et la cellule des violences basées sur le genre Appui au renforcement du plateau technique des maternités

Cotonou

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
---------------------	----------------------

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Mise en place d'un programme d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes, à l'autonomisation des femmes et des personnes défavorisées
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance	Accessibilité à la connexion wifi Finalisation du lotissement et gestion rationnelle des réserves administratives
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	1- Modernisation de l'agriculture urbaine / Construction et réhabilitations des infrastructures marchandes ; 2- Mise en place d'un système de contrôle alimentaire et nutritionnel
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Modernisation du système sanitaire de la ville (Réhabilitation ; Construction des infrastructures sanitaires/ Renforcement de la capacité technique des centres de santé), sensibilisation de la population l'accès précoce au soin et Assainissement du cadre de vie
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Mise en place de la plateforme des utilisateurs du système de santé (PUSS) au niveau local Renforcement du cadre sportif
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Modernisation du système éducatif de la ville (Réhabilitation, construction d'infrastructures éducatives et dotation en mobiliers scolaires)
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Extension / Construction et modernisation des points de traitement des ordures ménagères
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Mise en place d'un système de restauration et de promotion d'écosystème dans la ville de Cotonou
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Mise en place d'un système de reboisement Urbaine
16. 2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Mise en place d'un système d'accompagnement et de suivi des VBG

Borgou-Alibori

Bembèrèkè

	Intitulé de la cible	Actions prioritaires
1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	<p>Prise en charge de l'inscription d'au moins 70% des élèves filles des collèges publics de la commune dans les mutuelles de santé</p> <p>Accompagnement de la mise en œuvre du projet ARCH dans la commune à travers le suivi des bénéficiaires</p>
2.2	D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	<p>Amélioration des conditions de travail des agents du CPS à travers la construction et l'équipement en matériels informatiques et roulants aux fins de mieux couvrir les sensibilisations des femmes sur les bonnes pratiques nutritionnelles</p> <p>Création d'une synergie d'action entre le CPS et les différentes structures intervenant dans le domaine de la protection et de la promotion sociale</p>

		Renforcement des actions de sensibilisations à travers une émission radiophonique hebdomadaire sur les mesures de protections et de promotion sociale
4.5	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Amélioration des conditions d'apprentissage des écoliers par la construction de 15 modules de salles de classes adaptés aux handicapés moteurs au profit de 1125 écoliers de la commune
		Création et fonctionnement d'au moins 20 centres d'alphabétisation en langues locales dans tous les arrondissements aux profits d'au moins 500 artisans et enfants exclus du système éducatif formels
5.5	Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Plaidoyer auprès des partis politiques pour l'inscription d'au moins 30% de femmes sur les listes électorales
		Nommination au moins 40% de femmes du personnel dans les administrations communales aux postes de chefs service ou de directeurs
6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Amélioration du taux de desserte en eau potable. en réalisant / réhabilitant au moins 50 forages et/ ou Adduction d'Eau Villageoises dans les grandes agglomérations
		Plaidoyers auprès de la SONEB à faire des extensions du réseau de distribution d'eau dans la ville de Bembéréké
6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Mise en place un dispositif efficace de collecte et de traitement des ordures à des fins économiques
8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main- d'œuvre.	Renforcement des capacités d'au moins 10 000 producteurs afin de les spécialiser dans la production agricole
		Construction de 10 unités de transformations de manioc en gari au profit d'au moins 200 femmes dans les arrondissements pour la valorisation
		Aménagements de retenues d'eau ou de barrages aux profits des 71 559 bovins et de 10 maraichers
8.3	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent	Appui à l'organisation des artisans de la commune à la création de grandes entreprises locales
		Appui à la création d'un centre de formation aux métiers au niveau de la commune

	leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	
12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Vulgarisation de la réglementation en vigueur en matière de protection des ressources naturelles Promotion du reboisement des exploitations privées, communautaires, forêts sacrées et classées
15.3	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Vulgarisation des mesures GDT au niveau des producteurs

Kalalé

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Renforcement de la sécurité alimentaire à travers la production des compléments alimentaires Réhabilitation et aménagement des bas-fonds et des retenues d'eau pour la production des produits halieutiques
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Mise à disposition des centres de santé du personnel qualifié pour la prise en charge des femmes enceintes
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Mise à disposition de personnels qualifiée au profit des formations sanitaires Renforcement de capacité technique, matériel et humaine des centres de santé Formation de 24 relais communautaires sur la prise en charge de ... Sensibilisation de la population sur le changement de comportement
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Renforcement des capacités des apprenants en français et en mathématique, Construction et équipement de salles de classe au profit des écoles de la commune
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Réalisation d'ouvrages hydrauliques au profit des populations rurales et entretien du réseau d'AEV dans les milieux péri urbain
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en	Promotion et sensibilisation des populations sur les systèmes de lavage des mains

plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Plaidoyer pour l'extension du réseau conventionnel de la SBEE et promotion des énergies renouvelables
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Identification, aménagement et fiabilisation de sites touristiques
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Recrutement d'ONG pour la collecte et le recyclage des déchets dans les ménages;
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Reboisement des arrondissements

N'Dali

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Construction et équipement des centres de promotion sociale et de protection sociale pour les couches vulnérables et les personnes victimes de catastrophes de tous ordres
	Création d'une ligne budgétaire pour le fonctionnement et l'investissement au profit de ces centres.
	Promotion des AGR au profit des personnes vulnérables et valides
2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Réduction de moitié de la prévalence du retard de croissance de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq (5) ans
	Réduction de moitié de la prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq (5) ans
4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	Mise en place d'un meilleur système de suivi-évaluation et de statistiques scolaires à travers des logiciels bien appropriés, construction des infrastructures de qualité et plaidoyer pour un personnel communal de qualité

5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Réduction des inégalités et discrimination à l'égard des femmes et des filles
6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	Réalisation des AEV/Mini AEV, des Forages, barrages et autres types de retenues d'eau dans les cinq (5) arrondissements de la commune au moyen de la coopération décentralisée / intercommunale
7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Extension de l'énergie conventionnelle, et augmentation de la part des énergies renouvelables
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Promotion d'emplois durables, et facilitation de l'accès au financement au profit des jeunes
12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Capitalisation et renforcement des acquis du PMASN volet hygiène et assainissement ainsi que la mise en œuvre du projet ATPC dans la commune pour asseoir un système efficace de gestion et de recyclage des déchets aussi bien solides, liquides que gazeux pour leur réutilisation à des fins économiques
13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	Elaboration et mise en œuvre de projets d'envergure à soumettre au Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) et d'assistance sociale aux victimes des risques et catastrophes dans la commune
15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Restauration des forêts (de Boko, de N'Dali et de l'Ouémé- Supérieur) et Djougou et écosystèmes de la commune en voie de disparition

Nikki

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient	Construction des logements sociaux
	Construction et équipement des salles de classes

les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro finance	Mise à la disposition des populations les services sociaux de base ;
	Facilitation de l'accès à la terre pour les hommes et les femmes
	Création des facilités aux populations pour la sécurisation des terres
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Renforcement des capacités des producteurs sur les techniques culturales
	Mise à disposition des semences améliorées
	Plaidoyer auprès des structures de micro crédit pour appuyer les producteurs
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Sensibilisation des hommes et des femmes sur l'importance de la CPN
	Mise à disposition des centres de santé d'agents qualifiés ;
	Organisation des séances de renforcement de capacité des agents de santé
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Sensibilisation des populations sur les maladies non transmissibles tels que le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires ... etc;
	Sensibilisation des populations sur l'importance de la pratique du sport d'entretien individuel et de masse ;
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Sensibilisation des hommes et des femmes en âge de procréer sur les méthodes modernes de planification familiale ;
	Sensibilisation des populations sur le mariage et les grossesses des mineurs
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Renforcement des capacités des instituteurs sur la maîtrise des normes d'aptitudes minimales en lecture et en mathématiques à enseigner aux enfants
	Mise en place d'une base de données sur le taux d'achèvement des apprenants ayant maîtrisés les normes d'aptitudes minimales en mathématiques et en lecture
	Renforcement des capacités des enseignants du secondaire sur la maîtrise des normes d'aptitudes

	minimales en lecture et en mathématique à enseigner aux jeunes du second cycle
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Organisation des séances de renforcement de capacités au profit des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi. Mise en place et actualisation régulière d'une base de données des étudiants en formation technique et professionnelle
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Sensibilisation des parents d'élèves et des mères d'enfants pour envoyer tous les enfants à l'école surtout dans les milieux peulh et gando; Renforcement des capacités des enseignants pour assurer un enseignement de qualité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain au primaire et au secondaire
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Réalisation des ouvrages d'eau dans les zones rurales et les localités périurbaines Réalisation des forages en adéquation avec la capacité du sol
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	Mise en affermage tous les AEV et les PEA de la commune

Parakou

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
9.2- Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Mise en place d'un dispositif propice à l'émergence, au développement de grandes entreprises industrielles et à la création d'emplois

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
3.1- D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Renforcement des capacités opérationnelles des centres de santé en ressources humaines et matériels
3.2- D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans	Renforcement des capacités opérationnelles des centres de santé en ressources humaines et matériels
4.4- D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Création des centres de formation professionnelle en adéquation avec les besoins de l'emploi
6.2- D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérables	Actualisation et mise en œuvre du Plan Directeur d'Assainissement (PDA)
8.3-Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Mise en place d'un dispositif favorisant la formalisation des entreprises
8.5- D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Priorisation à compétence égale, des personnes handicapées pour l'accès à l'emploi public
15.1- D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Création d'une bande boisée le long de la rivière DAMA
	Valorisation des bas- fonds
	Valorisation Ecotouristique du Périmètre de reboisement de Parakou
15.2- D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Sensibilisation des populations sur les méfaits du déboisement

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
15.3- D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols	Sensibilisation des populations sur la sauvegarde de l'environnement

Pèrèrè

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adapter au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Accompagnement de la mise en œuvre du projet ARCH,
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro finance	Réalisation des infrastructures sociales
	Accompagnement de la commune par le transfert effectif des ressources
	Vulgarisation des textes et lois sur le code foncier et domaniaal,
	Renforcement des capacités des acteurs des organes de gestion foncière
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Formation des producteurs sur les itinéraires techniques agricoles et pastoraux, Plaidoyer pour la mise en place des intrants au profit des producteurs,
	Sensibilisation des producteurs à la diversification agricole Promotion de la diversification agricole, Facilitation de l'accès aux moyens de production et de transformation
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Réalisation les infrastructures scolaires selon les normes EQF,
	Sensibilisation des parents d'élèves sur le suivi et le maintien des apprenants à l'école,
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Plaidoyer pour la mise à disposition des établissements scolaires des enseignants en nombre et qualifié,

5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Sensibilisation de la population en générale et les femmes en particulier sur l'importance de la présence des femmes dans les instances de prise de décision,
	Promotion des femmes à militer dans les partis politiques,
	Renforcement de la capacité des femmes en leadership,
	Prise en compte des cadres femmes lors du recrutement du personnel communal
	Promotion des activités génératrices de revenus,
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Actualisation et mise en œuvre le Plan d'Hygiène et d'assainissement de la Commune (PHAC)
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Plaidoyer à l'endroit de l'ABERME pour l'extension du réseau électrique,
	Stimulation pour l'installation des entreprises intervenants dans les énergies renouvelables surtout le solaire
	Sensibilisation des populations sur la nécessité de l'utilisation des technologies propres pour la cuisson,
	Encouragement pour l'installation des entreprises intervenants dans les énergies renouvelables
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Organisation des séances de sensibilisation pour enregistrement des enfants
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Elaborer et mettre en œuvre les projets intercommunaux GDT

Sinendé

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Contribution à la promotion des coopératives de production de blocs nutritionnels densifiés

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Création d'un lycée technique industriel et agricole dans la commune de Sinendé
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Contribution au renforcement du pouvoir économique et politique des femmes
	Promotion du genre dans l'administration communale
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Contractualisation avec une structure de collecte et de gestion des ordures ménagères
	Promotion des latrines publiques et familiales
	Construction d'une décharge finale communale
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Installation d'une centrale photovoltaïque dans la commune
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Plaidoyer pour l'installation des usines (01 d'égrenages de coton et 01 de transformation agroalimentaire)
	Création des unités de transformations
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Plaidoyer pour le bitumage de la RN7 (Guèssou-Sud-Sinendé-Béroubouay)
	Ouverture de 60 km d'ITR dans la commune
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Aménagement sommaire de sites maraichers et rizicoles
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Contribution au lotissement de l'arrondissement de Fô-Bouré
	Ouverture de voies dans les zones loties
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	Création et animation de club écologique dans les écoles et collèges

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	<p>Organisation des producteurs en coopératives depuis la base jusqu'au niveau faitier dans les filières phares (anacarde, soja, igname et maïs);</p> <p>Elaboration du plan de développement du secteur agricole</p> <p>Recherche de financement pour la mise en œuvre du plan du développement agricole</p> <p>Organisation des marchés groupés au niveau de toutes les coopératives</p>
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	<p>Construction des maternités isolées doté du personnel qualifié et de plateau technique adéquat</p> <p>Développement des activités de santé communautaires</p>
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	<p>Construction des centres de santé dotée du personnel qualifié et de plateau technique adéquat</p> <p>Acquisition au profit des centres de santé communaux d'ambulances ;</p>
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	<p>Construction des centres de santé dans la grosse agglomération avec du personnel qualifié et d'un plateau technique adéquat</p> <p>Elaboration et mise en œuvre de projet de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles</p>
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	<p>Elaboration et mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation</p> <p>Création des EM, EPP et construction de modules de classes équipées dans toutes les localités</p> <p>Dotation des EM et EPP en enseignants qualifiés</p>
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	<p>Elaboration et mise en œuvre du plan d'hygiène et d'assainissement</p> <p>Promotion des structures (ONG) de gestion et de collecte des déchets</p> <p>Création et aménagement des points de décharges intermédiaires et finales</p>
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Elaboration de projet de promotion d'énergie renouvelable (énergie solaire)

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	fiabilisation des sites touristiques de la commune
	Renforcement des prestations des services des hôtels et des restaurants de la commune
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Promotion des foyers améliorés
	Projet de construction de retenues d'eau
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Développement des projets d'irrigation autour des fleuves Okpara et Ouémé
	Restauration des forêts classées
	Création des forêts communales d'au moins 20 ha par arrondissement

Banikoara

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Réhabilitation/réalisation des retenues et bas-fonds pour la promotion des cultures de contre saison et de la pisciculture
	Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnel
	Mise en œuvre des actions de développement des bonnes pratiques en matière de nutrition des enfants de 0 à 59 mois
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Construction d'au moins 10 Centres de Santé (CS) en vue d'améliorer l'accessibilité géographique
	Renforcement du plateau technique des centres de santé et les doter de personnel qualifié en vue d'améliorer la qualité des soins
	Promotion de la santé au niveau communautaire en vue d'augmenter le taux de dépistage des différentes pathologies et le taux d'utilisation des services de santé
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Vulgarisation des textes de loi sur la promotion du genre
	Appui aux coopératives des femmes pour le développement des AGR
	Mise en place d'une plateforme communale de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en ac-	Mise en œuvre de l'ATPC et la promotion du lavage des mains

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
cordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	<p>Electrification de tous les chefs-lieux d'arrondissement</p> <p>Promotion de l'énergie solaire</p>
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	<p>Aménagement de 100 km de pistes prioritaires par an</p> <p>Entretien de 100 km de pistes prioritaires par an</p>
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	
11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	<p>Gestion des risques et catastrophes liés aux changements climatiques (à travers un fonctionnement efficace des plateformes)</p> <p>Réalisation des infrastructures résilientes pour limiter la perturbation des services de base</p>
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Création de 500 ha de forêts communales
	Elaboration et mise en œuvre d'une politique communale de reboisements intensifs.
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	<p>Modernisation du service de l'Etat civil de la mairie</p> <p>Elaboration d'une stratégie communale pour faciliter les déclarations de naissance et de retrait des actes de naissance (Créer et rendre fonctionnel les centres secondaires de déclaration et de délivrances, mobilisation sociale sur le retrait des actes de naissance)</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	<p>Facilitation de l'accès aux services de base de façon équitable</p> <p>Promotion de l'économie locale à travers l'accès aux ressources et aux facteurs de production économique</p>
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Facilitation de l'accès aux services de base de façon équitable
	Promotion de l'économie locale à travers l'accès aux ressources et aux facteurs de production économique
	Renforcement des capacités des acteurs locaux de l'éducation en vue du maintien et du suivi des enfants à l'école
	Organisation des cours de renforcement au profit des apprenants peu performants
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	<p>extension, réhabilitation et équipement du réseau d'AEV existant (Réhabiliter tous les FPM en panne Affermer les AEV);Renforcement des capacités des artisans réparateurs sur la maintenance et l'entretien des ouvrages hydrauliques</p>
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	<p>Aménagement des sites écotouristiques et promotions du tourisme (d'Ouèrè et la Forêt sacrée d'Affougoussi</p> <p>Equipement de l'Office pour la Promotion de l'Ecotourisme de Gogounou</p> <p>Renforcement des guides touristiques</p> <p>Communication sur les sites écotouristiques de la Commune de Gogounou</p> <p>Organisation chaque année le festival de Turotenu</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	Réalisation d'un musée ethnographique)
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Aménagement de 80 pistes par an Entretien des pistes par la méthode HIMO
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Renforcement des capacités des producteurs sur les itinéraires techniques des cultures adaptées aux changements climatiques Sensibilisation et formation des populations sur les manifestations des catastrophes naturelles Formation des populations sur les comportements et pratiques à observer face aux effets des changements climatiques Mise en place d'un système d'alerte face aux catastrophes naturelles
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	

Kandi

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des	Formation d'au moins quinze mille producteurs sur la culture intensive et sur les méthodes de GDT ACC

autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Construction des infrastructures de production, de transformations, de transport et de commercialisation des produits agricoles
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Mise à la disposition des CS du personnel qualifié en nombre suffisant selon les normes de l'OMS
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	mettre à disposition des enseignants qualifiés recrutés, en nombre suffisant puis construction des infrastructures adéquates et accessibles aux couches vulnérables notamment les handicapés
	organisation des travaux dirigés au profit aux apprenants
	mettre à disposition des enseignants qualifiés en nombre suffisant en particulier en Français et en mathématiques
	généralisation des cantines dans toutes les écoles primaires publiques; promotion de la gratuité intégrale de l'enseignement primaire
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	réalisation de l'extension du réseau d'eau de la SONEB
	réalisation des Adductions d'eau villageoises et des Forages équipés de pompes
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	construction des ouvrages d'hygiène et d'assainissement avec des équipements adéquats; Mettre en place un système d'évacuation et de gestion des déchets solides et liquides,
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	réalisation des extensions du réseau de la SBEE
	incitation et organisation des acteurs du secteur de l'énergie renouvelable
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux	Aménagement de sept sites touristiques dans la Commune ;
	mise en place d'un système de gestion des sites touristiques aménagés ;
	augmentation des ressources affectées au développement du tourisme
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	réalisation de l'Aménagement consolidé des pistes de desserte rurale; réalisation de l'entretien courant des pistes rurales
	construction des logements sociaux

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	mise en place d'un système pour faciliter l'acquisition des parcelles et définir les types de logements
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	élaboration et mise en œuvre du plan de contingence de la Commune ;
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	fonctionnement du centre d'accueil des OEV

Karimama

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Renforcement de l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
	Amélioration de l'accès des personnes vulnérables à une terre sécurisée à des fins d'exploitation économique
2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Sensibilisation des leaders communautaires, les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les gardiennes d'enfants de moins de 5ans sur la promotion de la nutrition
	Sensibilisation des populations sur les causes et conséquences de la malnutrition, l'alimentation et la nutrition
	Dotation des CNA et CNT d'intrants pour le dépistage et la prise en charge des enfants souffrants de la malnutrition
3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	Organisation des campagnes de dépistage du VIH/SIDA dans toute la commune
	Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant
	Prévention de l'hépatite B
	Prévention du paludisme
	Equiper des centres de santé pour la prise en charge des maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
	Renforcement des formations sanitaires en ressources humaines pour la prise en charge du paludisme
	Dynamisation du secteur de l'artisanat, de l'hôtellerie et du tourisme

4.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	formation des jeunes dans les lycées techniques et professionnels pour l'obtention d'un travail décent
	formation à l'entrepreneuriat des jeunes dans les lycées techniques et professionnels
7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Promotion des énergies renouvelables (photovoltaïque, Biomasse, éolienne)
	Raccordement des localités traversées par l'interconnexion Nord Bénin Nord Togo
9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Amélioration de l'emploi dans l'industrie manufacturière
	Appui au développement des PME/PMI dans la commune
	Amélioration de l'accès aux marchés d'écoulement des produits manufacturiers
11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Aménagement du cadre de vie des populations par la réalisation d'infrastructures adéquates dans les quartiers urbaines
	Sensibilisation des populations vivant dans les zones inondables
	Déplacement des populations vivant dans les habitations urbaines inondées
13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	Renforcement de la capacité de résilience des populations affectées par les risques et catastrophes
	Recensement des victimes après la survenance des catastrophes
15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Sensibilisation des populations sur l'importance de l'arbre et les bonnes pratiques environnementales
	Vulgarisation des textes liés à la protection de l'environnement
	Identification et reboisement des anciennes forêts (1 ou 2) soit 4 hectares chacune
16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Organisation des campagnes de sensibilisation et de communication de proximité (dans les centres de santé, écoles et marchés) sur l'importance de l'enregistrement des naissances
	Numérisation de l'état civil
	Dotation du Chef/Service de l'état civil de moyen de déplacement pour le suivi des centres secondaires d'état civil

Malanville

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Construction de 60 salles de classe dans les EPP
	Construction de 10 dispensaires isolés publics
	Réalisation de 30 EPE
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Sensibilisation des hommes et des femmes sur la malnutrition (allaitement maternel exclusif)
	Recensement des enfants malnutris à travers un dépistage
	Prise en charge gratuite des malnutris sévères et aiguës
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Amélioration des consultations prénatales au niveau des femmes enceintes Promotion des accouchements assistés
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Extension du réseau SONEB dans toute la Ville de Malanville Réalisation des points d'eau au niveau des arrondissements ruraux
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Extension du réseau d'électrification dans la commune Acquisition des panneaux solaires photovoltaïques avec possibilité de branchement des ménages
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Formation des jeunes en entrepreneuriat local Appui à l'obtention de financement des initiatives Sensibilisation et renforcement des capacités des entrepreneurs/acteurs économiques informels en vue de leur formalisation Création des mesures incitatives pour les entrepreneurs / acteurs économiques formalisés
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Organisation de la collecte et du traitement des ordures Promotion du recyclage et de la réutilisation des déchets plastiques et organiques

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Acquisition des semences à cycle court et engrais organiques Réalisation des forêts communales Renforcement des capacités des producteurs
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Extension de la numérisation des actes d'état civil aux arrondissements Dynamisation des centres secondaires d'état civil

Segbana

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	renforcement des services sociaux de base; Faciliter la sécurisation des propriétés foncières.
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Amélioration du rendement de la production agricole; Promotion de nouvelles filières (maraichage, tubercule); Amélioration de la productivité des espèces animales
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Amélioration de l'accès aux services de santé
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Amélioration de l'accès à l'éducation de base et à la formation professionnelle
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Amélioration de l'accès à l'eau potable
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Amélioration de la communication et de la couverture en énergie électrique; Promotion des énergies alternatives et renouvelables (solaire notamment)
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites	Accroissement et diversification de la production agricole résiliente aux changements climatiques; Amélioration de la circulation des biens et services

et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	et des échanges commerciaux; Promotion des acteurs économiques
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Promotion des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation pour rendre l'agriculture résiliente aux changements climatiques.
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Renforcement de la gestion durable des ressources naturelles; Gestion des risques et sinistres liés au climat
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Sécurisation des actes de l'état civil à travers leurs numérisations

Mono-Couffo

Athiémé

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
<p>ODD1, Cible 1.3 : d'ici 2030, mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p>	<p>Accompagnement de la mise en œuvre du projet ARCH du Gouvernement au profit de 4893 pauvres de la commune</p> <p>Appui à la formation professionnelle et à l'installation des métiers de 2154 plus démunies</p>
<p>ODD2, Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p>	<p>Renforcement de capacités en ressources matérielles et humaines des Groupes d'Assistance à la Nutrition (GAN) sur le dépistage, la prise en charge communautaire et le suivi de croissance des enfants de moins 5ans</p> <p>Appui aux Activités Génératrices de Revenus des mères d'enfants de moins de 5ans et des membres du Groupe d'Assistance à la Nutrition (GAN) à travers les mutuelles de nutrition</p> <p>Appui aux producteurs hommes, femmes dans la production des produits vivriers et le petit élevage</p> <p>Renforcement des capacités de groupements de femmes dans la transformation des produits agricoles</p>
<p>ODD3, Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.</p>	<p>Accompagnement des femmes enceintes à la consultation prénatale jusqu'à l'accouchement et des femmes allaitantes dans la maîtrise des soins maternels de qualité et de centre de santé</p> <p>Appui aux renforcements de capacités des sages-femmes des 10 CSA dans les techniques modernes d'assistance des femmes à l'accouchement</p>
<p>ODD4, Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.</p>	<p>Aménagement des pistes d'accès aux 7 écoles à haut risque d'inondation.</p> <p>Renforcement des infrastructures et équipements scolaires dans les écoles maternelles et primaires</p> <p>Accompagnement à la mise en place des infrastructures du centre de formation professionnelle des Artisans</p>

ODD5, Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Actualisation et mise en œuvre du plan de formation du personnel axée sur le genre
ODD6, Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Accompagnement du gouvernement dans la couverture du territoire communal en ouvrages hydrauliques
ODD8, Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	Elaboration et mise en œuvre des stratégies communales visant la valorisation des potentialités touristiques et culturelles
	Réhabilitation de 8 bâtiments coloniaux afro-brésiliens et implantation d'un complexe hôtelier à des fins touristiques
	Réalisation d'infrastructures piscicoles et d'irrigation du fleuve mono dans le bas-fond Mibamè à des fins agro-pastorales
ODD10, Cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Renforcement de capacités des membres du tribunal de conciliation et de la clinique juridique sur le recueil des textes de lois y afférents pour un encadrement juridique efficace des populations
ODD11, Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	Réalisation d'une étude d'évaluation de la vulnérabilité et de la résilience du territoire et des communautés dans le secteur agricole
	Activation chaque année du dispositif de prévention : information, sensibilisation et formation des comités villageois de gestion des risques de catastrophes
	Acquisition de deux barques motorisées et des gilets au profit des écoliers et usagers du fleuve mono au niveau de la berge d'Atiémé et de la berge de Latevicondji (Adohoun)
	Promotion des semences agricoles à cycle court
	Actualisation et mise en œuvre du Plan de contingence communal
ODD15, Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et desservir ces connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Elaboration et mise en œuvre du SDAC et du PDU
	Aménagement du Jardin botanique d'Agniwédji et création d'une forêt-galerie par arondissement
	Accompagnement de la mise en œuvre des plans d'aménagement des ACCB des forêts classées NAGLANOU et GUEHOUN

Bopa

Cibles prioritaires	Actions prioritaires

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
<p>1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.</p>	<p>Renforcement de capacités des élus et du personnel communal sur l'importance des services éco systémiques dans l'atteinte des ODD Appui à 10 producteurs par des subventions partielles Valorisation des puits artésiens de la commune à travers la pisciculture associée au maraîchage Réalisation d'une étude de faisabilité technique sur l'exploitation des bas-fonds Promotion de petits périmètres irrigués pour l'agriculture Appui / subvention d'aménagement des bas-fonds Identification et appui à vingt et un (21) Coopératives de transformation ou de production Amélioration des revenus annuels des femmes par la promotion des AGR porteuses</p>
<p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émancipation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p>	<p>Plaidoyer pour la mise en place de banques alimentaires et de filets sociaux adaptés aux groupes vulnérables Prise en compte des actions de lutte contre la malnutrition dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole Capitalisation et mise à échelle des acquis des projets/programmes en cours dans le secteur au niveau de la commune</p>
<p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.</p>	<p>Poursuite de la construction du centre de santé/maternités isolés dans les hameaux les plus reculés des terres noires Organisation de séances de CCC sur le paludisme, la nutrition, le trafic des enfants Dynamisation des Comités de Gestion des CS Appui à la formalisation des séances d'IEC sur les bienfaits de la fréquentation des centres de santé Renforcement de capacités périodique des relais communautaires Mise en œuvre du PSIC</p>
<p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes</p>	<p>Formation et accompagnement de cent (100) jeunes à l'entrepreneuriat Sensibilisation des artisans locaux à participer aux appels à candidatures aux Marchés Publics de la commune Renforcement de capacités des transformateurs/transformatrices sur les techniques améliorées de transformation Formalisation de dix (10) entreprises artisanales Organisation de plaidoyers pour le recrutement des jeunes de la Commune de Bopa dans les usines installées sur le territoire communal Identification et promotion de 10 produits artisanaux</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	Poursuite des travaux d'aménagement des pistes de desserte rurale dans toute la commune et surtout sur les terres noires. Poursuite des travaux d'entretien périodiques de voies
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	Actualisation et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune Elaboration du Plan Foncier Rural Poursuite et finalisation des travaux de lotissement en cours dans la commune Vulgarisation des textes de loi sur le foncier - Organisation de plaidoyers pour la gestion foncière dans une logique de promotion des filières
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation, vulgarisation et mise en œuvre du plan de contingence communal - Organisation périodique dans tous les arrondissements, des séances d'IEC sur les bonnes pratiques de résilience aux catastrophes naturelles - Aménagement de 02 sites d'accueil des sinistrés dans la commune - Formation de 50 producteurs agricoles (cultivateurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs, etc.) sur les risques et les mesures d'adaptation au changement climatique - Règlementation de l'accès des populations riveraines aux cours d'eau - Restauration du couvert végétal des berges du lac Ahémé et du fleuve Couffo avec 20.000 plants de palétuviers (blanc et rouge)
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la préven-	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des unités de traitement des déchets solides et les ONGS de précollectes dans la commune - Mise en service du site de décharge des ordures - Instauration de poubelles publiques - Accélération de la mise en œuvre du projet de Stratégie intercommunale de Gestion des Déchets Solides Ménagers (SIGDSM)

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
tion, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de barques de regroupement des déchets solides ménagers dans les grandes agglomérations - Appui à l'installation d'une unité de fabrication de compost
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'enfant - Prise en charge des personnes victimes de violence et autres
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation de chaque arrondissement d'un commissariat de police et plaider pour leur fonctionnalité à travers le déploiement de personnel - Construction d'un bureau pour la brigade des mineurs

Comè

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Mise en place conjointement avec les partenaires sociaux, d'un fonds de prise en charge et d'accompagnement communautaire des pauvres et des personnes vulnérables, recensées par le CPS.
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Actualisation du Cadre Commun de Résultats (CCR) élaboré par le CCC en mettant un accent sur la prévalence de la malnutrition et du retard de croissance puis l'opérationnaliser
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Stratégique de promotion agricole communale, qui tient compte des aspects d'égalité, d'accès à la terre, aux services financiers et aux marchés tout en prenant en compte les petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	<p>Développement du secteur du tourisme à l'échelle communale de sorte qu'il contribue d'ici 2030, à 40% du PIB de la Commune</p> <p>Promotion des emplois salariés locaux dans le secteur touristique communal</p>

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Assainissement du cadre de vie de la population urbaine à travers la promotion des logements sociaux
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	Actualisation du SDAC en mettant un accent sur le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Promotion de l'environnement et de l'écotourisme communal à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans des mesures de sauvegarde environnementale et des forêts
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	Mise en place d'un mécanisme communal de gestion des plaintes en vue de mettre fin à la maltraitance et aux agressions psychologiques des enfants, à travers l'accompagnement des enfants et des personnes victimes de la maltraitance et de toutes formes de violence
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes et d'accompagnement des victimes
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Sensibilisation de la population sur la nécessité des déclarations de naissances

Grand-popo

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	<ul style="list-style-type: none"> - Appui chaque année à 300 OEV sur toute l'étendue communale en kit scolaire, kit d'apprentissage et frais de scolarité - Renforcement de la dotation annuelle accordée au CPS - Mise à disposition d'un domaine pour l'installation d'un point espoir - Installation et équipement du point espoir de Grand-Popo (espace pour l'enfance) - Promotion du genre à travers les séances de sensibilisation et les violences faites aux femmes - IEC/CCC aux APE des CEG sur le dialogue parent et enfant - Formation et organisation des femmes - Formation des femmes pour la transformation des produits agricoles - Formation des jeunes déscolarisés et non scolarisés à l'Entreprenariat - Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires sur les droits des femmes, des enfants et des personnes vivantes avec un handicap - Formation de quinze (15) femmes et cinq (05) jeunes gens techniquement dans l'activité de vermicompostage - Appui aux femmes en petits équipements de travail - Création d'une association des jeunes

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Etudes socio-économiques et techniques des aménagements hydroagricoles -Aménagement Hydroagricole de 200 Ha pour la production du riz, du palmier à huile et le maraichage -Aménagement Hydroagricole de 200 Ha pour la production du palmier à huile à Djanglanmey et Sazué - Appui à l'installation des unités de transformation des produits maraichers -Acquisition de machines agricoles -Aménagement hydroagricole de 25 Ha à Sazué - Aménagement de 50 ha sur la bande côtière au profit des jeunes maraichers -Appréciation du niveau de contamination de la nappe phréatique au niveau des sites maraichers de Grand-popo à travers des analyses -Installation de 02 parcelles d'apprentissages/démonstrations sur les engrais organiques (Compost, Agrobiophyto, Fertiplus ...) Yodo-Condji et Sazué -Formation de 25 jeunes maraichers, dont 10 femmes sur les techniques de préparation et d'application des extraits végétaux (Curcuma, Ail, Neem, Papayer, Gingembre, Citronnelle, Basilic...) -Formation de 25 jeunes maraichers et 10 maraichères sur les techniques de fabrication et d'application des fertilisants organiques (Compost et fumier de ferme) Elaboration d'un répertoire des entreprises de fabrication d'intrants biologiques -Organisation d'une visite d'échange d'expérience dans 2 unités de fabrications de compost, pesticides naturels et dans 2 centres de recherches -Organisation d'une visite d'échange d'expérience au Burkina-Faso dans les centres de production du maraichage biologique et des intrants biologiques -Etablissement des relations d'affaires entre les jeunes maraichers biologiques et les entreprises de fabrication d'intrants biologiques - Mise en place d'une organisation professionnelle de maraichers biologiques à Grand-Popo et création d'un HUB maraicher biologique -Formation des membres du HUB maraichage biologique sur les exigences réglementaires des principaux marchés de légumes et le processus de certification biologique -Etablissement des relations d'affaires entre les maraichers biologiques, les hôtels, supermarchés, certains commerçants de fruits et légumes et certains consommateurs individuels -Formation des membres du HUB maraichage bio sur les techniques de marketing et la recherche de nouveaux marchés -Installation de 02 parcelles d'apprentissages / démonstrations sur les bio pesticides (Beauveria bassiana, Bacillus turenensis,...) à Grand-Popo -Réalisation des brochures sur la conduite biologique des cultures maraichères -Diffusion des pratiques agro écologiques dans les exploitations familiales de la commune -Organisation dans une filière de production agro écologique les producteurs maraichers et leur faciliter la vente de leurs produits à travers une plateforme numérique -Sensibilisation des producteurs maraichers sur les pratiques agro écologique

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	<ul style="list-style-type: none"> -Développement de l'agroforesterie en association avec les céréales et les légumineuses -Promotion des systèmes de culture hors-sol dans la réserve Bouche du Roy -Appui à la réalisation de jardins familiaux -Appui à l'UCCM GP dans la mobilisation de la contrepartie et l'approvisionnement régulier du magasin en intrants -Appui à l'UCCM GP dans l'élaboration des comptes de gestion du magasin d'intrants -Appui à l'UCCM GP dans l'obtention de son registre de commerce et l'agrément de vente d'intrants -Accompagnement des 13 coopératives de base dans l'élaboration des plans de campagne, la mobilisation des ressources complémentaires pour le financement de la campagne -Accompagnement des 13 coopératives de base dans l'organisation des AGO de reddition de compte aux membres -Appui aux 13 coopératives dans la valorisation des périmètres, l'élaboration des comptes d'exploitation et la collecte des différentes redevances sur matériels et équipements obtenus -Appui aux 13 coopératives dans l'élaboration des projets FNDA et le suivi des projets -Aménagement du site de l'unité de transformation et équipement de l'unité de transformation en matériels de travail -Formation des maraichers sur les pratiques agro-écologiques -Conception et édition un guide de pratiques agro- écologiques à mettre à la disposition des producteurs
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> -IEC/CCC dans les villages sur les thématiques de promotion de la santé : CPN, Plan d'accouchement, Déclaration des naissances, VBG, PF, MNT -Réfection de l'UVS/ Centre isolé de Tokpa Aïzo -Réfection des logements de la sage-femme et de l'infirmière -Construction des centres de santé isolés -Construction du logement du Chef du centre de l'UVS/Centre isolé Tokpa Aïzo -Construction de la clôture des centres de santé -Acquisition d'une Ambulance pour la commune -Acquisition d'une barque motorisée au profit du centre de santé pour le transport de malades
5.5 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibilisation sur les Maladies Non Transmissibles (MNT) -Organisation des séances de dépistage des MNT -Organisation des séances de sensibilisations sur le Paludisme, le Sida et la Tuberculose -Poursuite des séances de sensibilisation des jeunes élèves sur la santé sexuelle et reproductives des jeunes et adolescents -IEC/CCC dans les villages sur les thématiques de promotion de la santé : CPN, Plan d'accouchement, Déclaration des naissances, VBG, PF, MNT
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération trans-frontière selon qu'il convient	<ul style="list-style-type: none"> -Protection des oiseaux migrateurs dans la réserve -Communication sur la promotion de l'écotourisme communautaire dans les zones humides (dont l'île à sel) -Sensibilisation pour la sauvegarde des espèces marines et côtières (tortues marines, singes, crocodiles, lamantin d'Afrique...) -Organisation de la Journée Nationale des tortues marines le 8 janvier -Vulgarisation des lois sur la faune et la flore

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	<ul style="list-style-type: none"> -Formation des membres du CGRN-GBAGA et les cellules villageoises de protection de mangrove sur la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles et les techniques de production de plants -Plantation de 20 ha de mangrove le long du chenal -Création d'une ceinture verte de 20m de large le long du chenal -Renforcement de capacité des 22 jeunes et femmes écogardes sur la stratégie de surveillance du chenal -Vulgarisation de la charte locale de gestion du chenal -Etablissement d'un protocole de suivi écologique entre la Mairie et le CGRN de Gbaga -Restauration et enrichissement du site avec les espèces locales autochtones adaptées -Surveillance des ressources fauniques et floristiques du site -Restauration des sites dégradés de mangrove dans la réserve -Plantation de cocotiers et d'espèces à croissance rapide en bois de service et énergie -Bio monitoring : Suivi des valeurs écologiques de la réserve (tortues marines, mangroves, oiseaux, lamantins, primates, cétacés, poissons, etc.) -Réaménagement des sites de pontes de tortues marines et entretien des éclosiers existants -Formation des jeunes scolaires pour la réalisation des pépinières, collecte des semences et conservation de l'environnement -Mise en place d'un programme d'éducation des jeunes à l'environnement dans les écoles de la réserve -Renforcement des capacités du CGRN-gbaga sur la gestion administrative et financière des ressources -Dotation en équipement de surveillance et de patrouille au CGRN-Gbaga -Renforcement de capacité des membres du bureau de l'association Doukpo et comité de zone en tenue financière et administrative -Création d'un bureau d'accueil pour la réserve de biosphère en matériaux locaux
<p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Acquisition de 80 moteurs hors-bord au profit des pêcheurs marins -Appui aux femmes mareyeuses dans le conditionnement des produits de pêche -Etude pour la mise en place de retenue d'eau pour la pisciculture sur LA SAZUE (ADJAHA) -Mise en place de retenues d'eau pour la pisciculture -Installation d'une unité d'élevage à Adjaha (formation, Transformation, valorisation des sous-produits issus de l'unité) -Signature d'un protocole d'accord entre la Mairie et les bouviers réglementant le passage des bœufs -Identification d'une superficie de 150 ha pour la zone de production fourragère -Aménagement de 150 ha pour la zone de production fourragère -Formation de 120 personnes en promotion de l'élevage de la volaille locale et du caprin -Promotion de la pisciculture, l'apiculture et l'héliculture dans les formations végétales du chenal -Formation des communautés riveraines en techniques modernes d'apiculture adaptées aux zones de mangrove -Organisation des apiculteurs en groupement apicole et formation en vie associative

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	<ul style="list-style-type: none"> -Etablir un partenariat avec une entreprise pour l'extraction, le conditionnement et la distribution du miel avec le label « Miel Mangroves 1017 » -Formation des communautés riveraines en techniques modernes d'apiculture adaptées aux zones de mangrove -Appui des apiculteurs dans l'acquisition des équipements et l'installation de leurs ruches -Organisation des apiculteurs en groupement apicole et formation en vie associative -Définition et protection de la marque et du cahier de charges, puis réalisation des signes distinctifs -Développement de l'apiculture pour la production du miel de mangrove -Les potentialités touristiques sont valorisées -Aménagement de sites touristiques -Construction d'embarcadères et de débarcadères -Réhabilitation des hangars coloniaux dans le marché d'Adjaha -Acquisition de 02 barques motorisées au profit du tourisme -Construction d'un centre de formation des artisans -Construction d'un centre de formation touristique et hôtelière -Construction du Musée des sommités Africaines et Béninoises -Réalisation et matérialisation des circuits touristiques -Mise en place d'une base de données du chenal -Aménagement des parcours et itinéraires des circuits écotouristiques de la réserve -Création d'un centre d'accueil de gestion des activités touristique dans la réserve de la Bouche du Roy -Acquisition d'équipement de surveillance et suivi écologique (pirogues, appareil photo, jumelle, GPS, etc.) -Construction d'un Aquarium public -Recyclage des guides écotouristiques de la réserve de la Bouche du Roy -Réalisation des outils de communication écotouristiques -Recyclages des éco gardes des écloséries de la réserve -Dotation de matériel de surveillance et patrouille -Mise en place d'une boutique/centre artisanal promouvant les produits et articles de la réserve -Organisation des séances de SSRAJ et SONU en milieu artisanal dans les centres d'apprentissage -Création d'un centre de formation au profit des artistes
<p>11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques dues à ces catastrophes exprimée en proportion du produit intérieur brut, l'accent étant</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi des activités du projet WACA -Sensibilisation de la population sur l'assainissement de la côte -Ouverture de l'embouchure -Désensablement des cours d'eau -Libération des voies fluviales des mangroves -Rechargement et reprofilages des pistes de la commune -Création d'une plantation communale de 45 hectares d'espèces forestières -Restauration du lit du chenal Sazué sous le pont d'Adjaha -Sensibilisation des jeunes maraîchers dont 15 femmes (sensibilisation de masse) sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement -Organisation des émissions radio -Organisation des séances d'Education Environnementale en milieu scolaire

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
<p>mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Construction d'une unité de transformation de déchets ménagers biodégradables en vermicompost de capacité 150 tonnes -Etude pour la construction de l'unité de transformation de déchets ménagers biodégradables en vermicompost -Mise à disposition de poubelles de précollecte des déchets biodégradables dans les Hôtels -Matérialisation physique des limites des aires centrales dans la réserve à partir des éléments biologiques -Réalisation de pépinières d'essences végétales locales autochtones (dont la mangrove)
<p>12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibilisation des jeunes maraîchers dont 15 femmes (sensibilisation de masse) sur les effets néfastes des produits phytosanitaires sur l'homme et l'environnement -Organisation des émissions radio -Organisation des séances d'Education Environnementale en milieu scolaire -Construction d'une unité de transformation de déchets ménagers biodégradables en vermicompost de capacité 150 tonnes -Etude pour la construction de l'unité de transformation de déchets ménagers biodégradables en vermicompost -Mise à disposition de poubelles de précollecte des déchets biodégradables dans les Hôtels
<p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître de nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Matérialisation physique des limites des aires centrales dans la réserve à partir des éléments biologiques -Réalisation de pépinières d'essences végétales locales autochtones (dont la mangrove) -Plantation de 20 ha de mangrove le long du chenal -Création d'une ceinture verte de 20m de large le long du chenal -Renforcement de capacité des 22 jeunes et femmes écogardes sur la stratégie de surveillance du chenal -Vulgarisation de la charte locale de gestion du chenal -Etablissement d'un protocole de suivi écologique entre la Mairie et le CGRN de Gbaga -Restauration et enrichissement du site avec les espèces locales autochtones adaptées -Surveillance des ressources fauniques et floristiques du site -Restauration des sites dégradés de mangrove dans la réserve -Plantation de cocotiers et d'espèces à croissance rapide en bois de service et énergie -Bio monitoring : Suivi des valeurs écologiques de la réserve (tortues marines, mangroves, oiseaux, lamantins, primates, cétacés, poissons, etc.) -Réaménagement des sites de pontes de tortues marines et entretien des éclosiers existants -Formation des jeunes scolaires pour la réalisation des pépinières, collecte des semences et conservation de l'environnement -Mise en place d'un programme d'éducation des jeunes à l'environnement dans les écoles de la réserve -Renforcement des capacités du CGRN-gbaga sur la gestion administrative et financière des ressources -Dotation en équipement de surveillance et de patrouille au CGRN-Gbaga -Renforcement de capacité des membres du bureau de l'association Doukpo et comité de zone en tenue financière et administrative

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	-Création d'un bureau d'accueil pour la réserve de biosphère en matériaux locaux
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Renforcement de la gouvernance administrative Renforcement de la protection sociale

Houéyogbé

Cibles prioritaires	Indicateurs domestiqués
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro finance	Appui à la commune à la sauvegarde de son patrimoine foncier et domanial Appui aux populations de la commune à l'appropriation du contenu du nouveau code foncier et domanial et à la maîtrise de leurs obligations en matière de transactions foncières
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Accompagnement de la commune dans la prise en charge des enfants malnutris et dans la promotion des pratiques nutritionnelles adaptées à la santé de la mère et de l'enfant
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autre maladie transmissible	Accompagnement de la commune dans la lutte contre la propagation des pandémies, du paludisme et de l'hépatite B
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement	Appui à la commune pour le renforcement de son taux de couverture scolaire et pour la formation de ses citoyens

Cibles prioritaires	Indicateurs domestiqués
primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Appui à la commune pour la promotion de l'approche genre et pour la participation des femmes aux instances de prise de décisions ;
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Appui à la commune pour le renforcement de son taux de couverture en eau potable
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Appui à la commune pour la fiabilisation de son territoire au travers de la mise en place des documents de planification spatiale et pour la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Aménagement Communal
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	Appui à la commune pour l'élaboration et pour la mise en œuvre des documents de planification et de gestion spatiale à savoir le PDU et le SDAC
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Appui à la commune pour l'élaboration et pour la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement et de gestion durable de ses rivières et lacs
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Appui à la commune pour la mise en place au niveau des centres de santé de la commune, d'un dispositif opérationnel d'enregistrement systématique et de collecte de naissances

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Facilitation de l'accès aux ressources alimentaires des personnes vulnérables dans la commune (y compris OEV et personnes âgées)
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	Accompagnement de l'organisation des séances de sensibilisation sur le VIH, l'hépatite et la santé de reproduction
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Organisation des séances de sensibilisation et de vulgarisation des lois sur la parité et l'égalité genre
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Plaidoyer pour le vote d'une loi sur l'imposition d'un quota de femmes bien positionnées sur les listes électorales
	Organisation des séances de sensibilisations radiophoniques à l'endroit des hommes sur la nécessité de la participation des femmes aux instances de décisions
	Sensibilisation pour la scolarisation et le maintien des filles à l'école
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	Appui au fonctionnement de l'Association des Consommateurs d'eau Potable (ACEP)
	organisation des séances de sensibilisation sur le traitement de l'eau à domicile
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Installation d'un lampadaire solaire dans chaque village
	Réparation des lampadaires non fonctionnels
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Mise à la disposition des structures de précollecte des charrettes motorisées
	Dotation des marchés de la Commune de bacs à ordures et de kiosques à eau
	Appui à la poursuite de la mise en œuvre de l'ATPC et la construction des latrines et des puisards dans les ménages

	Installation des poubelles publiques dans le centre-ville et chef-lieu d'Arrondissement
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	

Aplahoué

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Amélioration de l'accès aux soins de santé
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Renforcement des programmes de vulgarisation des mesures préventives des IST/MST, épidémies Appui aux centres de santé en personnel de santé
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Renforcement de la qualité de l'enseignement
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Renforcement des capacités des femmes leaders sur les textes de la décentralisation et la politique nationale de la promotion de la femme et du genre
	Renforcement des capacités des conseils communaux sur les textes et instruments juridiques de promotion et protection des femmes
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Construction des nouvelles AEV Construction des postes d'eau autonome
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.	
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de	

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	

Djakotomey

cibles	actions
2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	Promotion de la nutrition des enfants de moins de 5 ans, des adolescents et des femmes dans la Commune 2. Appui aux ménages dans la réalisation des jardins familiaux Appui à l'installation des jeunes et des femmes pour la production, la transformation et la commercialisation dans les filières porteuses prioritaires
5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Actualisation et mise en œuvre de la stratégie communale de lutte contre les VBG Construction d'un centre de transit pour les enfants en situation difficile Renforcement du Comité communal de protection des OEV Appui aux femmes et aux jeunes filles pour la promotion des AGR
6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base. Mise en place et opérationnalisation de la police sanitaire
7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Amélioration de l'accès des populations à l'énergie
8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux	Appui au développement d'activités artisanales et touristiques autour du musée régional de Kinkinhoué ; Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'aménagement du jardin botanique de Houngbézanmè

cibles	actions
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	
15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	
15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître de nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	
16.6 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité	
16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	

Dogbo

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	Valorisation du potentiel hydroagricole Renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des agriculteurs
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Renforcement de la protection des droits de l'enfant et des autres couches vulnérables
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Facilitation de l'accès des populations aux facteurs de production
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité	Promotion de la démystification des stéréotypes sur le genre

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Promotion des femmes existantes dans les administrations publiques
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	Renforcement des capacités des hommes et des femmes sur les mesures d'hygiène et d'assainissement
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	Valorisation des sites de carrières et des sites à caractère touristique
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Promotion de l'aménagement du territoire communal
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Protection durable des ressources naturelles dans le contexte des changements climatiques
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	Amélioration de la protection sociale et civile des couches vulnérables

Klouékamey

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3- Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Protection des droits des couches vulnérables
2.2- D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Amélioration de la sécurité alimentaire et nutrition des femmes et enfants de moins de 05 ans
3.3- D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Amélioration de la prévalence des maladies telles que le paludisme, le SIDA et les maladies hydriques

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
4.1- D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	Amélioration de l'accès à une éducation équitable
5.5- Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Renforcement des capacités pour la représentativité et le leadership des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles
9.1- Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	
11.1- D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	
11.3- D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participative, intégrée et durable des établissements humains dans tous les pays	Elaboration et valorisation des outils d'aménagement du territoire communal
11.5- D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques dues à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	
16.9- D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et mise en service des centres secondaires de l'état civil au niveau de la Commune de Klouékanmè

Lalo

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la prévalence de tuberculose, de paludisme -Plaidoyer aux structures compétentes pour la prise en charge des personnes souffrant de l'hépatite - Recensement des personnes souffrant de maladies tropicales négligées

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Plaidoyer à l'endroit des structures compétentes pour le PF
4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Renforcement de capacités des enseignants et des apprenants en mathématiques et lectures
5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Renforcement de la lutte contre les violences faites à l'égard des femmes
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	Accroissement des équipements d'hygiène et d'assainissement dans les lieux publics (écoles, les marchés, centres de santé etc ..)
8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Accroissement de la capacité des artisans
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Accroissement du degré d'urbanisation de la commune
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	Accroissement des superficies emblavées dans la commune
16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	Réduction de la situation des femmes et hommes victimes de VBG
16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Renforcement d'un système d'enregistrement de l'état civil

Toviklin

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030,	Renforcement de la protection sociale

une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficiant	
2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Poursuite de la lutte contre les maladies endémiques
4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	Sensibilisation à la scolarisation et le maintien des filles et garçons à l'école
8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux	Elaboration des stratégies pour la promotion du tourisme
11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques dues à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	Elaboration et mise en œuvre du plan de contingence communal
12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Promotion des modes de gestion des déchets
15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître de nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Renforcement du reboisement dans la commune Restauration des forêts dégradées
16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Renforcement de la protection de l'enfant
16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Renforcement de l'accès aux actes de naissance

Oueme-plateau

Adjarra

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adapter au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Création des zones de productions agricoles Recrutement des relais communautaires pour l'organisation des campagnes d'IEC/CCC en partenariat avec le PTF IHSA pour inciter les populations à se rendre dans les centres de santé

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris	Renforcement des plateaux techniques des centres de santé
	Facilitation de l'accès au micro crédit pour les femmes
	Elaboration et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC)
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Participation à la Formation des producteurs sur les itinéraires techniques de la production animale et végétale
	Facilitation aux producteurs l'accès aux crédits agricole
	Aménagement des périmètres irrigués
	Création d'un village aquacole dans la commune
	Construction, réhabilitation et équipement des modules de salle de classe dans les écoles publiques maternelles et primaires
	plaidoyer pour la mise à disposition d'enseignants qualifiés en nombre suffisant
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Organisation des séances CCC à l'endroit des femmes et les autres couches de la population sur les bonnes pratiques nutritionnelles
	Organisation des séances de CCC à l'endroit des femmes sur l'importance de leurs rôles dans les instances de prise de décisions
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Information et sensibilisation de la population sur les droits de la femme
	Réalise nouvelle AEV
	Réalisation des AEV dans les Arrondissements de la commune
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérables	Réalisation de nouveaux FPM
	Plaider pour l'extension du réseau de la SONEB dans les localités non couvertes
	Actualisation et mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal 2 (PHAC 2) pour une meilleure synergie des actions
	Plaidoyer pour l'extension du réseau de la SBEE dans les localités non couvertes Plaidoyer pour la mise en place des projets d'abonnements sociaux au réseau de la SBEE

	Amélioration et assurance le bon fonctionnement du réseau d'éclairage public
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Organisation chaque année deux séances de reddition des comptes
	Elaboration et mise en œuvre du plan de communication

Adjohoun

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Réhabilitation de 03 modules de trois salles de classes par an dans les écoles primaires dont celles adaptées aux zones inondables
	Construction 01 module de salle de classes par an dans les écoles maternelles dont celles adaptées aux zones inondables
	Plaidoyer pour l'équipement des centres de santé en matériels adéquats
	Fonctionnement et mise sous régie autonome les Adductions d'Eau Villageoises (AEV) en panne
	Extension des CFR à tous les autres villages de la Commune
	Organisation des audiences foraines de délivrance des CFR
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Mise en place et animation des clubs d'hygiène, d'assainissement et de nutrition dans les écoles et collèges
	Création des cantines scolaires dans les EPP et EM de la Commune
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Mise à disposition des jeunes de domaines sécurisés pour le développement de l'activité agricole
	Renforcement des capacités techniques et managériales des organisations des producteurs
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte	Plaidoyer pour l'accroissement de 1 à 5 des centre d'éducation de reproduction et de planification familiale dans la Commune

de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Renforcement des séances de CCC sur l'utilisation des méthodes contraceptives
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	Renforcement des capacités des jeunes sur les opportunités d'emploi qu'offrent les TIC
	Formation et installation des jeunes en entrepreneuriat agro pastoral
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Plaidoyer pour l'équipement et le renforcement du personnels qualifiés au profits des CPS
	Fonctionnement régulier du Cadre de Concertation pour la protection de l'Enfance
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Accompagnement des ménages dans la réalisation des latrines familiales et la mise en place du dispositif de lavage des mains
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Prise des mesures pour la fiabilisation d'un site touristique par an
	Amélioration progressive de l'accessibilité géographique des sites touristiques de la commune (pistes rurales, barques motorisées, embarcadère, débarcadère, etc.)
	Mise en place d'un dispositif de gestion de sites touristiques
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des forêts de la commune
	Promotion de la production de bois d'œuvre et de chauffage par l'installation des forêts villageoises
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Fonctionnement régulier des organes mis en places pour la protection de l'enfance
	Mise à disposition des moyens financiers pour le fonctionnement des organes mis en place
	Plaidoyer pour l'équipement et la mise à disposition de personnels qualifiés au profit des CPS

Aguégus

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Amélioration des conditions de vie des populations pauvres par la promotion des activités génératrices de revenus et des services sociaux de base

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Accroissement de la production agricole (végétale, halieutique et animale)
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Accroissement de la production agricole par la promotion de l'agriculture sensible à la nutrition
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Accroissement de la production agricole (végétale, halieutique et animale)
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Amélioration des soins de santé par l'équipement des centres de santé (construits et réhabilités) et le renforcement du personnel Amélioration du taux de fréquentation des centres de santé
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Amélioration du taux de fréquentation des centres de santé par les femmes enceintes et les femmes allaitantes en renforçant la capacité des relais communautaires
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Sécurisation de l'éducation des enfants de la maternelle, du primaire et du secondaire par l'amélioration du taux de scolarisation, le respect du ratio élève enseignant qualifié, la responsabilisation des parents, la gratuité de l'école et la réduction des inconvénients des actes sexuels en milieu scolaire
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Promotion des Droits de l'Enfant et du Genre
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Restauration, construction et équipement des infrastructures sociocommunautaires - Amélioration des conditions de vie des populations en matière d'hygiène et d'assainissement

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Promotion de l'aménagement de l'espace communal
---	---

Akpro-Misséré

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux Ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Promotion de nouvelle technologie afin que la population juvénile ait accès à l'internet
	Promotion des institutions de micro finance sur le territoire communal afin de faciliter l'obtention de crédit à la population
	Amélioration de l'accès de la population en eau potable en réhabilitant les AEV et en construction des FPM
D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Promotion des centres de nutrition des produits agricoles en produit fini afin d'améliorer l'accès de la population à la nutrition de qualité
	promotion des unités privées de transformation des produits agricoles et produit fini
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Promotion des centres de nutrition des produits agricoles en produit fini afin d'améliorer l'accès de la population à la nutrition de qualité
	Promotion de l'hygiène dans les restaurants et gargotes de la commune
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Promotion des cultures agricoles et maraichères par des groupements et des individus

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Construction des centres de santé afin d'améliorer l'accès de la population aux soins de santé de base
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Construction des modules de salle de classe et réfection des modules dégradés afin d'améliorer le taux de scolarisation
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Promotion des femmes dans les instances du conseil communal
	Promotion des femmes au poste de responsabilité dans l'administration communale
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Couverture des écoles du dispositif de lavemains fonctionnel
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Promotion des affectations adéquates de sol

Avrankou

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.2: D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Amélioration des connaissances et pratiques nutritionnelles des ménages comprenant des enfants de 0 à 5 dans la Commune d'Avrankou
2.3: D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des	Amélioration de l'accès aux terres cultivables au profit des producteurs agricoles de la Commune d'Avrankou en vue d'accroître leur productivité
	Accroissement des capacités de productions agricole, pastorale et halieutique, notamment des petits exploitants agricoles pour une amélioration de leurs revenus

pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	
3.4: D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	<p>Amélioration et fourniture de soins de qualité aux personnes souffrant du paludisme, du VIH, de la tuberculose, de l'hépatite B et autres maladies tropicales en vue de leur atténuation dans la commune d'Avrankou</p> <p>Développement des actions pour la prévention et le dépistage des maladies telles que paludisme, le VIH, la tuberculose, l'hépatite B et autres maladies tropicales en vue de leur réduction dans la Commune d'Avrankou</p> <p>Promotion de l'adoption des comportements sexuels responsables auprès des jeunes scolarisés ou non de la Commune d'Avrankou</p>
3.7: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Amélioration de la connaissance et de l'accès aux produits de la planification familiale pour les jeunes, hommes et femmes dans la Commune d'Avrankou
4.1: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	<p>Amélioration des conditions d'accès à une Education de base de Qualité à travers la mise en place d'infrastructures, équipements scolaires et personnels adéquats, favorisant la maîtrise des normes d'aptitudes</p> <p>Développement des actions de sensibilisation à l'endroit des parents et de création de conditions optimales pour la scolarisation et le maintien à l'écoles des filles et des garçons</p>
5.1: Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	<p>Développement des actions de sensibilisation à l'endroit de la population sur les discrimination et des violences basées sur le genre</p> <p>Développement des actions visant l'amélioration des conditions de vie et d'autonomisation des filles et des femmes dans la Commune d'Avrankou</p>
6.1: D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	<p>Amélioration de l'Accès aux Services d'Eau de Qualité en milieu urbain et rural dans la Commune d'Avrankou</p> <p>Développement des actions de sensibilisation à l'endroit de la population pour l'abonnement au service d'eau en milieu rural et urbain</p>
6.2: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une	<p>Amélioration de l'accès équitable des populations notamment plus vulnérable aux services d'hygiène et d'assainissement de base dans la Commune d'Avrankou</p> <p>Développement des actions de promotion de lavage de main à l'eau et au savon et de l'éradication de la défécation à l'air libre</p>

attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	
8.9: D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Développement des actions d'aménagement des sites touristiques et d'institutionnalisation des circuits touristiques dans la Commune d'Avrankou
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Développement des équipements de collecte, d'enlèvement et de tri des déchets solides et ménagères dans la Commune d'Avrankou Promotion des activités de sensibilisation et d'abonnement aux structures de pré collectes des ordures solides et ménagères dans la Commune d'Avrankou

Bonou

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Réhabilitation de 03 modules de trois (03) salles de classe par an dans les écoles primaires dont celles adaptées aux zones inondables
	Construction 01 module de classes par an dans les écoles maternelles dont celles adaptées aux zones inondables
	Plaidoyer pour l'équipement des centres de santé en matériels adéquats
	Fonctionnement et mise sous régie autonome les Adductions d'Eau Villageoises (AEV) en panne
	Extension des CFR à tous les autres villages de la Commune
	Organisation des audiences foraines de délivrance des CFR
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Mise en place et animation des clubs d'hygiène, d'assainissement et de nutrition dans les écoles et collèges
	Création des cantines scolaires dans les EPP et EM de la Commune
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits	Mise à disposition des jeunes de domaines sécurisés pour le développement de l'activité agricole

producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Renforcement des capacités techniques et managériales des organisations des producteurs
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Plaidoyer pour l'accroissement de 1 à 5 des centres d'éducation de reproduction et de planification familiale dans la Commune de Bonou Renforcement de la sensibilisation sur les l'utilisation des méthodes contraceptives
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	renforcement des capacités des jeunes sur les opportunités d'emploi qu'offrent les TIC formation et installation des jeunes en entrepreneuriat agro pastoral
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Plaidoyer pour l'équipement et le renforcement de capacité du personnel qualifié au profit des CPS Fonctionnement régulier des organes de protection de l'Enfant mis en place
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Accompagnement des ménages dans la réalisation des latrines familiales et la mise en place du dispositifs de lavage des mains
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Prise des mesures pour la fiabilisation d'un site touristique par an Amélioration progressive l'accessibilité géographique des sites touristiques de la commune (pistes rurales, barques motorisées, embarcadère, débarcadère, etc.) Mise en place d'un organe de gestion des sites touristiques de la commune de Bonou
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des forêts de la commune Promotion de la production de bois d'œuvre et de chauffage par l'installation des forêts villageoises
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Fonctionnement régulier de l'organe mis en place pour la protection de l'Enfance Mise à disposition des moyens financiers pour le fonctionnement du comité

	Plaidoyer pour l'équipement et le renforcement des capacités du personnel qualifiés au profits des CPS
--	--

Dangbo

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Promotion de l'aménagement des bas-fonds de la commune
	Mise en place des unités de transformation des produits vivriers
	Développement avec les producteurs des techniques de conservation des produits
	Formation et accompagnement d'une manière ou d'une autre les jeunes à l'entrepreneuriat
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Sensibilisation des populations sur les bonnes méthodes alimentaires
	Renforcement les techniques d'hygiène et d'assainissement des population
	Mise en place des structures d'accompagnement technique et financière des producteurs
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Appui au centre de promotion sociale technique et financièrement dans la mise en œuvre de son plan de travail
	Accompagnement des producteurs dans les productions, les commercialisations, les stockages et surtout dans les transformations des produits agricoles
	Promotion des stratégies modernes de productions agricoles
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Développement des techniques pour emblaver toutes les superficies cultivables
	Utilisation les meilleurs techniques d'irrigation des espaces agricoles
	Promotion des secteurs pouvant aider la croissance des revenus des paysans
	Redynamisation des performances des marchés d'écoulement des produits agricoles
	Promotion du tourisme, de l'artisanat et autres
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Mise à disposition des centres de santé fonctionnel et non fonctionnel des personnels et équipements médicaux adéquats
	Sensibilisation des femmes sur la fréquentation des centres de santé public lors de l'apparition des grossesses

	Subvention les produits médicaux afin de faciliter l'accès à tous
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Promotion des femmes dans les instances de décision et faire le suivi de l'application des textes en la matière
	Promotion des activités génératrices de revenus des femmes par octroie des fonds remboursables ou non des mise en place
	Appui au formation professionnelle des femmes
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Planification de la construction des latrines modernes publics dans tous les quartiers des villages et sensibiliser les populations sur les techniques d'hygiène et d'assainissement
	Appui aux ONG de précollecte des déchets dans les ménages pour favoriser la couverture complète de la commune
	Construction d'un site d'accueil et de traitement des déchets
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Promotion des potentialités touristiques de la commune
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Promotion de l'industrie de transformation des produits agricoles
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Promotion des plans de résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Porto-Novo

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Financement ses jeunes de Porto-Novo a l'entrepreneuriat agricole Négociation des terres cultivables auprès des propriétaires terriens au profits des producteurs Renforcement de capacité organisationnelle des producteurs Appui financièrement aux producteurs Renforcement de capacités des populations vulnérables à créer les activités génératrices de revenu Promotion la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations

<p>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles</p>	<p>Promotion de l'excellence en milieu scolaire Construction des modules de salles de classes pour les apprenants Plaidoyer pour la mise à disposition des enseignants qualifiés Création des conditions de travail et de fréquentation scolaire susceptible de maintenir les enfants à l'école Accroissement de la construction des infrastructures éducatives des écoles maternelles et primaires Sensibiliser les parents des zones un peu reculées en les encourageants à envoyer les filles à l'école Renforcement de capacités des enseignants afin que l'éducation soit de qualité</p>
<p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p>	<p>Construction, entretien et accessibilité aux ouvrages d'assainissement et d'hygiène Organisation des séances de sensibilisation en matière d'hygiène Organisation des campagnes d'éducation d'information et de communication afin de maintenir l'ordre et la propreté</p>
<p>7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>	<p>Mise en place d'un partenariat franc et sincère entre les communes et les services énergétiques de la commune Promotion de l'accès à tous aux installations énergétiques solaires avec un prix abordable</p>
<p>16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux</p>	<p>Institution des séances de reddition des compte Renforcement des dispositifs de suivi-évaluation de la gouvernance locale Mise à la disposition des données de l'IGL pour améliorer l'état de la gouvernance auprès des partenaires techniques et financiers</p>
<p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux</p>	<p>Renforcement et valorisation des circuits touristiques existants Valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la Ville de Porto-Novo</p>
<p>9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et</p>	<p>Mise en place des infrastructures de qualité pour favoriser le développement économique Faciliter la libre circulation des personnes et des biens</p>

Sèmè-Kpodji

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Education des mères sur les comportements nutritionnels Promotion du développement agricole et halieutique ; Dotation à la commune d'une police sanitaire pour le contrôle de la qualité des aliments
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Construction d'un centre nutritionnel et la mise en place de cantines scolaires dans les écoles maternelles ; Education des mères sur les comportements nutritionnels
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Renforcement des plateaux sanitaires et la dotation des centres de santé en personnels qualifiés
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Renforcement des plateaux sanitaires et la dotation des centres de santé en personnels qualifiés
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Elaboration du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communale, distribution des préservatifs dans les écoles et marchés et autres lieux publics. Organisation des séances de sensibilisations dans les écoles secondaires
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques d'hygiènes alimentaires et corporelles
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Extension du réseau électrique dans toutes les agglomérations;

	Promotion de l'utilisation de l'énergie solaire
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Mise en œuvre du plan de contingence
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	Poursuite de la protection des côtes du PK11 jusqu'à la frontière de Kraké
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	Poursuite de l'assainissement des quartiers et des campagnes de salubrités

Adja-Ouèrè

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Promotion de l'autonomisation de toutes les couches sociales (femmes, jeunes, et groupes vulnérables) au développement de la commune par la dotation de kits de maraîchage à 20 groupements
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Renforcement de l'effectif des centres de santé de sages-femmes qualifiés Réalisation mensuelle de douze consultations prénatales en stratégie avancée recentrée vers les villages reculés
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Amélioration du taux de scolarisation au primaire par la construction des infrastructures scolaires adéquates
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Promotion de la gènte féminine au sein de l'administration communale par l'instauration d'un texte régissant la représentation des femmes dans les instances de prise de décision Renforcement de l'effectif des agents de l'administration communale en qualité par la promotion de la gènte féminine
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Amélioration du taux de desserte en eau potable en milieu rural par la construction de trois Adductions d'Eau Villageoises

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Promotion de l'hygiène de base par l'acquisition et la mise à disposition des dispositifs de lavage des mains au profit de la communauté
7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Amélioration de taux de couverture de la commune en électricité par le renforcement du réseau électrique et la promotion de l'énergie solaire
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux	Appui au développement du tourisme par la fiabilisation des sites touristiques de la commune
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	Désenclavement de la commune d'Adja-Ouère par la construction des infrastructures routières et l'entretien périodique des pistes de desserte rurale
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Appui à la sécurité du foncier rural et à l'aménagement du territoire par l'élaboration et la mise en œuvre des documents de planification spatiale

Ifangni

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Mise en place et opérationnaliser un fonds de soutien aux indigents
	Organisation d'une journée annuelle de réjouissance au profit des personnes handicapées
	Construction d' un centre d'attraction aux personnes handicapées;
	Elaboration et mise en œuvre du plan de contingence communal
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources na-	Construction des Hangars et boutiques dans les principaux marchés et les lieux publics de la commune
	Construction des magasins de stockage des produits agricoles dans la commune
	Réfection et équiper les centres de santé de la commune
	Construction des centres d'alphabétisation équipés dans la commune
	Elaboration et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Communal accompagné du Plan d'occupation des sols

turelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Etablissement des certificats de propriété foncière pour tous les domaines publics et privés de la Commune
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Aménagement des périmètres maraichers (2 sites d'un ha par arrondissement)
	Renforcement de la capacité des producteurs (Gestion durable des terres, itinéraire technique, plan d'affaire, recherche, etc.)
	Aménagement des bas-fonds pour la promotion de la pisciculture dans la commune
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Création et opérationnalisation des Centres Nutritionnels d'Arrondissement (CNA)
	Organisation des séances de sensibilisation sur l'alimentation à base des produits locaux à fortes valeurs nutritives
	Formation de 5000 ménages agricoles sur les bonnes pratiques de transformation des produits agricoles (farines enrichies, poudre de feuille de Moringa, fortification alimentaire, etc.)
	Mise en place des jardins communautaires gérés par les associations existantes et les doter après une séance de ciblage des bénéficiaires en kit de production maraîchères (semences, engrais, etc.)
	Mise en place un système d'alerte et de réponse rapide pour la prise en charge convenable des cas de malnutrition par les CNA
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Mise en place des semences et plants améliorées (palmier à huile et cacao)
	Organisation des séances de Renforcement de capacités du cadre de concertation communal du secteur agricole et les OPA sur la vision agricole de la commune
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	Organisation chaque année une journée d'excellence et primer les meilleurs élèves dans la commune
	Construction d'un centre communautaire de multimédia où la capacité des jeunes sera renforcée sur les métiers porteurs et les technologies de l'information et de communication
	Octroie des bourses d'excellence de formation technique et professionnel aux nouveaux bacheliers ayant obtenus une forte moyenne
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Appui aux actions de sensibilisation des femmes sur la nécessité de leur participation à la vie publique
	Organisation chaque année les célébrations de la Journée Mondiale de la Femme
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Transformation des stations thermiques des AEV en station solaire-thermiques
	Réhabilitation des AEV existants et réaliser les FPM
	Plaidoyers en vue de l'extension du réseau SONEB

	Mise en place un cadre d'entretien et de maintenance des ouvrages simples (CEMOS) dans la commune
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Actualisation et mise en œuvre du Plan d'Hygiène et Assainissement de la Commune (PHAC)
	Construction des latrines munies de dispositifs de lavage de mains dans les écoles maternelles et primaires ainsi que les marchés et lieux publics de la commune
	Identification et aménagement des sites de regroupement des ordures ménagères
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Plaidoyer pour la construction du pont Sokou reliant Ifangni et Sakété
	Construction et entretien des ouvrages d'accès et de franchissement dans les zones enclavées et difficile d'accès (Ponts et Dalots)
	Aménagement et ouverture des voies de desserte dans toutes les localités de Tchaada, Igolo, Ganmi, Ayétédjou, Ifangni
	Assainissement et pavage des voies urbaines dans tous les arrondissements
	Ouverture et aménagement des voies de desserte dans tous les arrondissements

Kétou

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	Mise en place des filets sociaux qui permettent aux ménages pauvres et pauvres extrêmes de créer des AGR afin de pouvoir disposer de ressources suffisantes tout au long de l'année
D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Amélioration des connaissances sur la production et la consommation d'aliments à hautes valeurs nutritives
	Renforcement des capacités de productions agricole, pastorale et halieutique, notamment des petits exploitants agricoles pour une amélioration de leurs revenus
	Mise en œuvre d'une stratégie locale et communale de l'agriculture sensible à la nutrition
D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des	Promotion de la production des aliments à hautes valeurs nutritives
	Promotion des bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement de base

femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	
D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	<p>Amélioration de la productivité agricole par la maîtrise de l'eau, des itinéraires techniques, de la gestion durable des terres, en sommes les actions de production agricole résilientes aux changements climatiques</p> <p>Formation des petits producteurs sur l'utilisation des semences à cycle court et les techniques de transformation et de conservation</p>
D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	<p>Amélioration de 5% du taux de CPN1 et CPN4</p> <p>Amélioration de la proportion de femmes subissant l'accouchement assisté par un personnel santé</p> <p>Facilitation de l'accès aux infrastructures communautaires de santé pour améliorer la proportion de femmes enceintes réalisant les quatre (04) consultations prénatales</p>
Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	<p>Promotion de l'accès des femmes au processus de prise de décision aussi bien au niveau local que national</p> <p>Sensibilisation sur les rôles et mandats des femmes dans le processus de la décentralisation</p>
D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de Fourniture en eau potable
Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	<p>Amélioration de la production économique par la création, la diversification et la commercialisation</p> <p>Plaidoyer pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de mécanisation agricole</p>
D'ici à 2030, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître de nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de préservation des forêts et des ressources naturelles résiliente aux changements climatiques
Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Renforcement du système de protection sociale des populations.
2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages
2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	Équipement, formation et appui financièrement les producteurs agricoles pour une agriculture résiliente aux aléas climatiques
	Ouverture, aménagement et entretien des pistes de desserte rurale pour l'évacuation des produits agricoles
	Promotion de la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles
3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Amélioration de l'offre et la qualité des soins de santé à travers l'équipement des CS et la formation du personnel sanitaire
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Amélioration de l'offre et la qualité des soins de santé à travers l'équipement des CS et la formation du personnel sanitaire
4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un	Amélioration de la performance du système éducatif à travers la réfection, la construction et l'équipement des modules de salles de classes

pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Amélioration de la performance du système éducatif à travers des plaidoyers pour la mise à disposition du personnel enseignant qualifié
6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Facilitation de l'accès des populations à l'eau potable à travers l'extension du réseau de la SONEB
	Facilitation de l'accès des populations à l'eau potable à travers d'une part la construction, l'entretien et l'extension des AEV et d'autre part la réparation et la réalisation des ouvrages simples
6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Renforcement de l'hygiène et l'assainissement de base
7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Amélioration de la couverture électrique de la commune
12.2. D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Restauration et la conservation des ressources naturelles

Sakété

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Mise en place d'une subvention inconditionnelle pour les plus pauvres
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Appui pour une mise en œuvre diligent du projet dans la commune

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Facilitation de l'écoulement des produits agricoles et aménager 100 km de pistes rurales
	Appui au renforcement de capacités des femmes dans la transformation des produits agricoles
D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Renforcement du plateau technique des formations sanitaires
	Recrutement de 20 agents de santé qualifiés
D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Facilitation de la prise en charge des personnes atteintes de sida, de la tuberculose et du paludisme
D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	Inscription obligatoire de tout enfant en âge d'aller à l'école
	Généralisation de la gratuité de l'éducation au niveau maternel, primaire et secondaire
	Construction et équipement de 30 modules de trois salles de classe les EM et EPP de la commune
	Plaidoyer pour la dotation en personnel enseignant de qualité
Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Systématisation de l'approche dans toutes les initiatives de développement
Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Création et fonctionnement du centre d'incubation dans la commune
D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Construction de huit (08) AEV et assurance du fonctionnement continu des ouvrages existant
D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Plaidoyer pour l'extension et la densification du réseau électrique de la commune

Zou-collines

Abomey

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Renforcement des capacités techniques et matérielles (intrants agricoles et autres) des producteurs Revenu moyen des petits producteurs alimentaires
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Sensibilisation sur les méthodes de Planification Familiale au profit des femmes et des jeunes filles en milieu scolaire Mise à disposition des kits de Planification Familiale au profit des femmes et des jeunes filles en milieu scolaire Renforcement des capacités à l'endroit de la couche en âge de procréation (10 à 49 ans) sur les bonnes pratiques en matière de santé sexuelle
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Formation de 600 jeunes en n'entrepreneuriat agricole
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Organisation de 10 séances grand public et émission radio sur les violences faites aux femmes (VFF) Renforcement de capacités de 200

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	femmes en leadership transformationnel ;
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Construction de 150 boutiques pour ceinturer la gare routière ; aux abords du stade municipal, centre des jeunes et loisirs d'Abomey et les marchés secondaires Renforcement de capacité organisationnelle des micro petites et moyennes entreprises pour faciliter leur intégration dans le secteur formel et stimuler la croissance de leur production
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	Elaboration d'un document sur le nouveau circuit touristique intégrant toute les potentialités patrimoniales de la ville et tout projet visant l'amélioration du secteur Dynamisation du Conservatoire de Danse Cérémonielle et Culturelle de la Cité Historique d'Abomey Valorisation de la route de l'esclaves, le circuit de résistance du Roi Béhanzin
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Sensibilisation de la population à s'abonner aux structures de collecte des déchets. Opérationnalisation des points de décharge finale et de regroupement des déchets
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Reboisement des artères principales et des domaines acquis (forêt communal)
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Sensibilisation des populations sur la déclaration et le retrait des actes de naissance dans un délai de 21 jours Création et dynamisation d'une plateforme de déclaration des naissances via internet Création et dynamisation d'une plateforme de déclaration des naissances via internet

Agbangnizoun

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Renforcement de l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes (Création d'un guichet local d'emploi)
	Renforcement de l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes (Mise en œuvre de la Politique Communale d'Emploi et de l'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes)
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Amélioration de l'environnement du système éducatif pour une éducation de base de qualité (opérationnalisation des cantines scolaires dans toutes les écoles)
	Amélioration de l'environnement du système éducatif pour une éducation de base de qualité (Organisation des activités de prévention des violences faites sur les enfants en particulier les filles en milieu scolaire)
	Amélioration de la qualité de l'offre de soin de santé à l'ensemble de la population (Pérennisation des activités et recrutement de nouveau relais communautaires)
	Amélioration de la qualité de l'offre de soin de santé à l'ensemble de la population (Sensibilisation des populations sur la fréquentation des centres de santé et sur les méthodes préventives de la mortalité prématurée et les maladies non transmissibles (maladie cardiovasculaire, pulmonaire, diabète, cancer, etc.))
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Aménagement des aires de jeu au profit des sports et Construction d'un stade communal à Agbangnizoun
	Construction et équipement des maisons de jeunes et loisirs résilientes et conformes aux normes (marche, rampe, toilette)
	Réparation des Bornes Fontaines (BF) de source AEV et Soneb en panne dans la commune
	Amélioration de l'environnement du système éducatif pour une éducation de base de qualité
	Amélioration de la qualité de l'offre de soin de santé à l'ensemble de la population
	Accroissement de la couverture et l'accès pour tous à l'énergie électrique résilient aux changements climatiques et du numérique
	Amélioration des services d'approvisionnement en eau potable et les conditions d'hygiène et de l'assainissement à la population
	Renforcement des capacités de l'administration communale et des organes élus dans la fourniture des services publics

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	Aménagement du territoire communal (Réalisation de l'audit du niveau actuel de lotissement de l'arrondissement d'Agbangnizoun)
	Aménagement du territoire communal (Démarrer le lotissement dans les autres arrondissements de la commune)
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes	

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
et des filles et des personnes en situation vulnérable	
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	

Bohicon

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	Mise à disposition des outils modernes de transformation des produits agricoles Renforcement de la capacité organisationnelle des groupements, coopératifs et associatifs Création d'un centre commercial artisanal
	Organisation des campagnes de mobilisation des jeunes pour accompagner ceux porteurs des idées de projets Définition d'une politique pour assurer l'insertion des personnes handicapées Facilitation de l'accès des pauvres aux microcrédits
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Amélioration des conditions de travail des acteurs de l'éducation Renforcement des capacités des acteurs de l'éducation
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et	Renforcement des capacités des Elèves/Etudiants des établissements publics et privés et des artisans en TIC
	Consolidation des acquis du projet "cité.bj"

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Promotion de l'enseignement technique et professionnel
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	<p>Promotion de l'accès des filles à l'éducation de base</p> <p>Promotion de l'accès des filles à l'éducation secondaire</p> <p>Mise à disposition des écoles en milieu rural d'enseignants qualifiés</p> <p>Mise en place d'un mécanisme de motivation des filles scolarisées en milieu rural</p>
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	<p>Facilitation de l'accès à l'eau dans les ménages à travers les branchements promotionnels ou la subventionnés</p> <p>Extension du réseau SONEB dans tous les quartiers</p> <p>Réalisation de 50 BF dans les hameaux avec des matériaux de qualité et confier la gestion aux structures privées</p> <p>Installation des réseaux d'adduction d'eaux villageoises dans tous les villages</p> <p>Finalisation de l'extension du château d'eau d'Avogbanan</p>
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	Opérationnalisation du plan d'assainissement de la Commune réalisation des étangs de retenue d'eau pour la culture maraîchère
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	<p>Viabilisation des chefs-lieux d'arrondissement</p> <p>Promotion de la consommation des énergies renouvelables</p> <p>Promotion des matériaux locaux de construction</p> <p>Aménagement des voies avec la réalisation des caniveaux</p> <p>curages des caniveaux existants au moins deux fois l'an</p>
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	Promotion des matériaux locaux
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	<p>Sensibilisation des usagers du marché sur l'utilisation des sachets biodégradables</p> <p>Accompagnement des ONG dans le ramassage et le recyclage des ordures</p>
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	<p>Renforcement des capacités d'intervention du centre de promotion social</p> <p>Création des centres relais de centre de promotion social dans les arrondissements et le marché central</p> <p>Prise en charges des enfants victimes de maltraitance</p> <p>Sensibilisation et vulgarisation des textes de lois sur le code de l'enfant</p> <p>mise en application des textes en vigueur portant sur la répression de la traite d'êtres humains</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	dynamisation de la commission communale de la protection des enfants
	Prise en charge psychosociale des jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans victimes de violences sexuelles
	Dénonciation des auteurs par les populations Renforcement du système juridique de protection des enfants

Covè

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Promotion de l'économie locale de façon durable à travers la valorisation des potentialités agricoles et des secteurs de soutien à la production; Appui à l'organisation et au développement des filières agricoles prioritaires; Aménagement des sites touristiques Promotion des activités culturelles et sportives
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, aient accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Facilitation de l'accès au financement des activités de transformation et génératrices de revenus Réorganisation et promotion des filières arachide, riz, soja, manioc, agrumes, palmier à huile et les cultures maraîchères
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Facilitation de l'accès à l'alimentation et à l'eau potable Promotion des activités génératrices de revenus et des initiatives communautaires Promotion de l'économie locale de façon durable à travers la valorisation des potentialités agricoles et des secteurs de soutien à la production et la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation Promotion de la consommation des poulets locaux valorisation de la production du riz local à travers sa labélisation
	Sensibilisation des élus locaux, les agents des formations sanitaires sur les enjeux liés à la malnutrition Promotion dans les communautés des jardins familiaux Appui au dépistage et à la prise en charge des enfants malnutris Appui à l'organisation et au développement des filières agricoles prioritaires Sensibilisation des mères sur la composition des aliments à base des produits locaux Renforcement de la consultation des enfants sains

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	<p>Renforcement de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité</p> <p>Promotion de la planification familiale</p> <p>Organisation des émissions inter actives sur les conséquences liées au défaut de consultation pré et post natale</p> <p>Appui à la protection sanitaire</p> <p>Incitation des femmes enceinte à faire recours au centre de santé le plus proche</p> <p>Appui au renforcement des capacités des centres de santé et de l'hôpital de zone en ressources humaines qualifiées et matériels</p> <p>Appui des agents de santé pour la mise en œuvre des stratégies avancées en CPN4)</p> <p>Sensibilisation les mères d'enfant et l des conjoints sur le rythme des CPN-R</p>
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	<p>Renforcement à l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité</p> <p>Amélioration des conditions de travail dans les centres éducatifs et de formation professionnelle</p> <p>Elaboration et mise a disposition d'outils pédagogiques facilitant l'assimilation aux apprenants</p> <p>Renforcement de capacités en mathématiques des apprenants</p> <p>Promotion l des activités du centre des métiers de Covè</p> <p>Elaboration et mise à disposition d'outils pédagogiques facilitant l'assimilation aux apprenants</p> <p>Mise en place d'un mécanisme de promotion des meilleurs élèves</p> <p>Elaboration et mise à disposition d'outils pédagogiques facilitant l'assimilation aux apprenants</p> <p>Renforcement de capacités en mathématiques des apprenants</p>
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	<p>Valorisation des TIC par la mise en place des cybers communautaires</p> <p>Création d'un cadre de concertation entre les jeunes en vue de leur intégration dans le circuit économique</p>
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	<p>Amélioration de la gouvernance locale, le genre, le partenariat et la participation citoyenne</p> <p>Amélioration de la participation des femmes et autres groupes vulnérables dans les instances de prises de décision</p> <p>Réduire les inégalités sociales, et promouvoir le rôle socio-économique et politique de la femme</p> <p>Sensibilisation de la population sur les textes de loi sur les violences faites femmes et au filles</p> <p>Appui à l'accompagnement des victimes devant les juridictions pour des cas de violences faites aux filles et aux femmes</p>
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à	<p>Renforcement à l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité</p> <p>promotion des meilleurs localités FDAL par la distributions des prix aux meilleurs lauréat</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	organisation des émissions radios ou IEC sur les dispositions de la loi de protection des personnes vulnérables
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	<p>promotion des jeunes entrepreneurs à travers la valorisation de leur idées de projets formation des jeunes à l'idée d'entrepreneuriat Accompagnement I des initiatives prises par les groupements des jeunes et de femmes de la commune de Covè</p> <p>Renforcement de capacités des jeunes entrepreneurs dans la conception et la réalisation des projets Promotion des activités du centre des métiers de Covè</p>
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	<p>Mise en place d'un mécanisme de gestion des déchets Mise en place d'un système de transformation des ordures ménagères en biomasse</p>

Djidja

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Installation et équipement des jeunes entrepreneurs maraîchers
	Suivi et accompagnement des projets de nutrition mis en œuvre dans la commune
	Elaboration et mise en œuvre du cadre commun des résultats du PMASN
	Prise en charge des frais de consultation médicale des enfants malnutris dépistés et référés dans la commune
	Sensibilisation des communautés sur le dépistage et la prise en charge de la malnutrition des enfants de 0 à 59 mois
	Identification et appui des éleveurs cibles pour la promotion de l'élevage des volailles et petits ruminants

	<p>Formation des producteurs agricoles sur les itinéraires techniques des cultures (riz, soja, orange, acajou maraîchage, etc.) et sur l'apport de matières organiques (compost, graine de coton, et autres engrais organiques)</p>
	<p>Sensibilisation des OP à la mise en place des groupements conformément à la loi uniforme de l'OHADA (formalisation en coopérative) et leur accompagnement à l'immatriculation</p>
	<p>Dynamisation des campagnes de commercialisation des produits agricoles (Recherche de débouchés, contractualisation, ventes groupées, warrantage) avec les OP</p>
	<p>Dotation des équipements et infrastructures agricoles</p>
	<p>Négociation avec les propriétaires terriens pour la mise en valeur de terres au profit de l'agriculture dans la commune</p>
	<p>Valorisation des bas-fonds pour la culture de riz et le maraichage</p>
	<p>Mécanisation de l'agriculture dans la commune</p>
	<p>Construction des ouvrages pour la maîtrise de l'eau au profit de l'agriculture (GIRE) et réalisation des étangs piscicoles</p>
	<p>Formation des pisciculteurs sur la production des alevins et des poissons marchands Plaider pour la mise en place des intrants piscicoles (provende ou alevins) Plaider pour la dotation des producteurs et productrices en matériels et équipements pour le riz et le maraichage de contre saison</p>
<p>3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</p>	<p>Construction / Réhabilitation des centres de santé d'arrondissement et dispensaires puis maternités isolées</p>
	<p>Dynamisation de la gestion des maternités isolées</p>
	<p>Dotation des centres de santé en matériels médicaux et de personnel qualifié suffisant</p>
	<p>Prise en charge les relais communautaires pour sensibiliser les femmes enceintes pour une consultation prénatale</p>
<p>4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.</p>	<p>Mettre en place des partenariats publics-privés pour l'investissement et l'exploitation des bases d'appui à la transformation agroalimentaires</p>
	<p>Formation des jeunes au sein du centre de formation professionnelle et artisanale de Djidja et aux lycées techniques</p>
	<p>Installation des unités de transformations agroalimentaires pour les jeunes détenteurs de diplômes professionnels</p>
<p>5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux</p>	<p>Désignation d'un point focal genre et mis en place un cadre de concertation de genre au sein de la commune</p>
	<p>Organisation des séances pour la promotion de genre dans les instances de décision</p>

de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	<p>Renforcement des capacités du point focal genre sur l'analyse diagnostique, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets suivant les critères genres</p> <p>Organisation des ateliers de réflexion sur la représentativité des femmes dans les structures de prise de décision à l'occasion des renouvellements desdites structures</p> <p>Organisation des ateliers de réflexion sur l'autonomisation de la femme en général et de la femme rurale en particulier</p> <p>Renforcement des capacités de management et leadership des femmes</p> <p>Collecte et analyse des données sur la prise en compte du genre dans l'exécution des activités de la mairie et la mise en œuvre des projets</p>
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	<p>Organiser le contrôle de la qualité de l'eau des PEA privés et des AEV Informer et sensibiliser les promoteurs des PEA privés sur les dispositions réglementaires et les normes de potabilité de l'eau Accompagnement des producteurs d'eau potable dans l'élaboration du PGSSE (PEA privé, fermiers et délégataires)</p> <p>Sensibilisation des promoteurs des PEA privés sur les dispositions réglementaires et les normes de potabilité de l'eau Réalisation de l'extension du réseau SONEB dans tous les chefs-lieux des arrondissements</p> <p>Elaboration / mise en œuvre/ évaluation de la Programmation Communale Eau (PC-Eau) Renforcement des capacités du Service Eau et Assainissement de la commune Renforcement du nombre d'agents d'intermédiation sociale pour l'eau formalisation de l'opération « taux de panne zéro » Mise en place d'un système de suivi et d'information sur les ouvrages d'AEP Opérationnalisation des AEV de la commune Construction de 50 points d'eau dans les écoles et centres de santé</p>
	<p>Mise en place du cadre d'entretien et de maintenance des ouvrages simples (achat de pièces de rechange, formation AR, entretien préventif systématique des FPM)</p>
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	<p>Mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) Evaluation et Elaboration du nouveau d PHAC recrutement d'agents d'intermédiation sociale pour l'Hygiène et l'assainissement Poursuite les activités ATPC et pérennisation des acquis Dynamisation des Comités Locaux d'Assainissement</p>

	<p>Aménagement et mise en service un cimetière communal</p> <p>Promotion et généralisation du dispositif de lavage des mains dans les services publics communaux et au sein des communautés</p>
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	<p>Extension et densification du réseau de la SBEE</p> <p>Renforcement de l'électrification rurale des grandes agglomérations par MCA et l'ANADER</p> <p>Renforcement de l'énergie solaire dans les arrondissements</p>
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	<p>Création et opérationnalisation de l'agence communale de promotion des valeurs culturelles et du tourisme</p> <p>Renforcement des capacités de la commune sur la gestion du patrimoine culturel et touristique</p> <p>Organisation d'une table ronde des acteurs sur les enjeux et défis de la culture et du tourisme pour le développement de la commune</p> <p>Elaboration d'un plan de communication et de marketing sur la «destination DJIDJA »</p> <p>Création d'une page «destination DJIDJA » sur le site Web de la commune</p> <p>Réalisation des dépliants, plaquettes et posters sur les attractions touristiques de DJIDJA</p>

Quinhi

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	<p>Développement et promotion des filières prioritaires agricoles (Riz, manioc et maïs)</p> <p>Aménagement de 5 bas-fonds de 100 hectares avec des mesures de conservation de l'eau et du sol (CES)</p>
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70	Appui aux formations sanitaires pour la promotion de la planification familiale

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
pour 100 000 naissances vivantes 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Recrutement d'agents qualifiés au profit des centres de santé
	Sensibilisation des mères et conjoints sur le rythme des CPN
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Amélioration de l'équité d'accès aux soins de santé
	Renforcement de la collaboration entre les praticiens de la médecine traditionnelle
	Renforcement du dépistage et sensibilisation sur les moyens de prévention des MTN
	Sensibilisation des populations sur le mode de transmission et prévention des MTN
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	Orientation de 25% des jeunes vers l'enseignement technique et professionnel
	Orientation de 25% des étudiants vers l'enseignement technique et professionnel
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Mise sur pied d'un comité pour lutter contre la discrimination
	Sensibilisation des populations sur les violences faites aux femmes
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Extension du réseau AEV dans au moins 5 villages
	Réalisation de forages/AEV dans les villages difficiles d'accès (Tévèdji, Houédja et les 7 villages de l'arrondissement des Tohouès
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Renforcement de la couverture téléphonique et électrique de la commune
	Facilitation de l'installation des promoteurs du gaz domestique
	Aménagement/Entretien des pistes
	Réalisation d'un wifi à haut débit à la mairie
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Mise en place d'une stratégie de collecte et gestion des déchets
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Actualisation et vulgarisation du Plan de Contingence de la commune
	Dynamisation du comité communal de gestion des risques et catastrophes

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales	<p>Amélioration de la productivité et du rendement des producteurs (trices) des filières prioritaires de la commune (riz, maïs, piment, produits de pêche, arachide, légumes, etc.)</p> <p>Appui technique et financier aux petits producteurs pour une agriculture intelligente face au climat</p> <p>Tenue d'une bonne gestion de la transhumance</p> <p>Aménagement des espaces fourragers et points d'eau recevoir les troupeaux sédentaires</p> <p>Appui technique et financier aux groupements de transformation agricole</p> <p>Appui à la mise en marché des produits agricoles à travers la construction des infrastructures et la facilitation de systèmes de warrantage</p> <p>Aménagement et valorisation de l'île d'Agonvè</p> <p>Appui organisationnel et technique aux petits exploitants (es) de carrières</p>
1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	<p>Appui à l'accès de tous les arrondissements au service de protection social (personnel de CPS, équipement et matériel)</p> <p>Prise en charge totale des pauvres extrêmes et pauvres non extrême et OEV, handicapé et personnes de 3eme âges déshéritées</p> <p>Etendre le projet de filets sociaux à la commune</p> <p>Prise en compte des actions de protection sociale dans le budget communal (1 à 2 %)</p> <p>Achèvement de la construction du CAPE</p>
3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	<p>Mise à disposition des maternités isolées Ahlan et Zankoumadon, et du centre de Dovi zounnou et centre 16 agents dont 6 qualifiés</p> <p>Construction de maternité isolée et logement / extension des services de santé aux populations de Azakpa (Kpédékpo) et de Akangon (Dovi)</p> <p>Renforcement du plateau technique des centres de santé d'arrondissement et du CSC</p> <p>Mise à disposition de personnel qualifié dans tous les centre de santé</p> <p>Construction de laboratoire pour CSA Kpédékpo et Banamè (distance par rapport au chef-lieu est de plus de 15Km)</p> <p>Sensibilisation des parents</p> <p>Sensibilisation et campagne de salubrité dans les villages campagne de pulvérisation des maisons et des sites de multiplication des moustiques</p>
4.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention	<p>Construction et équipement d'un point d'accès internet</p> <p>Construction de laboratoire dans les CEG de Zagnanado, Banamè, Dovi et Kpédékpo</p> <p>Sensibilisation des parents et apprenants sur les filières techniques et les opportunités d'auto -emploi</p> <p>Octroi de bourses aux meilleurs apprenants au CEP et ou au BEPC pour l'entrée dans les lycées techniques</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	
5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	<p>Renforcement des actions de maintien des filles à l'école Sensibilisation des parents et époux sur la participation des femmes au développement et la politique Renforcement des capacités des femmes sur leadership</p> <p>Plaidoyer pour un bon positionnement des femmes sur les listes électorales</p> <p>Renforcement des capacités des femmes de l'administration communale (formation CEFAL, etc.)</p> <p>Sensibilisation des époux aux travaux non rémunérés Sensibilisation des parents à faire preuve d'équité dans les travaux domestiques envers les filles et les garçons</p>
6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	<p>Organisation des émissions et IEC sur thème d'hygiène autour de l'eau</p> <p>Extension du réseau SONEB dans tous les chefs lieu d'arrondissement</p> <p>Réparation des ouvrages en pannes Mise en place d'un stock de pièces des rechanges Suivi des ouvrages délégués et affermés Désinfection des points d'eau ou stockage d'eau Réalisation des forages et extension de BF Renforcement de capacité des artisans réparateurs</p>
7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	<p>Extension du réseau électrique aux ménages demandeurs de Kpédekpo Poursuite de travaux d'électrification de l'arrondissement de Dovi</p> <p>Renforcement du service SBEE de la région Agonlin en équipement, matériels et personnel Promotion de l'énergie solaire dans l'administration communale et services déconcentrés, mais aussi les localités difficiles d'accès (Azakpa, Agonvè sur l'île, Akangon, Akohagon, etc)</p> <p>Formation des groupements de transformation, les ménages sur la fabrication des foyers améliorés Facilitation de l'accès des populations au gaz domestiques à cout réduit Diversification des revenus des grands producteurs de charbon Amélioration de la technique de carbonisation et former des-dits acteurs</p> <p>Appui techniques et financier pour l'ONG OrFepetra pour la production du bio carburant à base de Jatropha</p> <p>Aménagement des pistes rurales conformément à la priorisation communale dans tous les arrondissement Mobilisation des ressources propres pour la mise en œuvre du plan d'entretien des infrastructures de transports</p> <p>Acquisition de barques et gilets de sauvetage pour les population de Wokpa, Akangon, Agonvè, Womento</p> <p>Sensibilisation des populations sur la déclaration des cas d'accident aux services compétents Plaidoyer à l'endroit du service CNSR pour des tournées de sensibilisation dans les arrondissements sur le respect du code de la route</p> <p>Renforcement des installations des réseaux GSM</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	Extension des réseaux GSM sur toute l'étendue de la Commune
	Renforcement des interventions de l'ANPC
	Reconstruction du site des déplacés de Sagbovi dans l'arrondissement de Dovi
	Renforcement des cellules communales ATDA en personnel en équipements et matériel
	IEC des producteurs sur les zones à risques
	Sensibilisation des ménages à l'abonnement aux structures de pré-collette
	Mise en place d'un partenariat entre les ONGS et la Mairie
	Dotations des structures de pré-collette en équipement et matériels d'assainissement

Za-kpota

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Organisation de séances de communication pour un changement de comportement Organisation des séances de sensibilisation des populations sur les questions essentielles de santé (services disponibles au niveau des centres de santé, gestion des IST/VIH, maladies courantes et maladies d'origine hydriques, etc.) Organisation des séances de sensibilisation sur les risques liés à l'automédication et à l'utilisation des faux médicaments Dotations des centres de santé de la commune en personnel qualifié et en nombre suffisant
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Actualisation du Programme Communal Eau Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable Extension et densification du réseau SONEB Réalisation des ouvrages d'hydraulique villageoise
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Installation du réseau SBEE dans les villages Extension du réseau SBEE dans les villages électrifiés Installation des lampadaires solaires dans tous les villages non électrifiés
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	Renforcement de capacité technique et entrepreneuriale des agents économiques (agriculteurs, artisans.....) Facilitation de l'accès aux matériels et équipements agro-pastoraux, artisanaux.... Appui à l'organisation et à la formation des femmes dans la gestion des AGR
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimu-	Appui à la formalisation des entreprises artisanales Identification des possibilités d'appui à l'insertion des jeunes existantes Prise en compte des jeunes formés de la commune Mise en place d'un dispositif d'accompagnement

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
lent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	des jeunes formés pour l'accès aux opportunités existantes
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Démarrage de l'unité de production de jus d'orange d'Adjido Dynamisation du partenariat avec les investisseurs privés en vue de l'installation d'autres unités de production agro-industrielle Expérimentation de plants d'agrumes résilients aux variations pluviométriques
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Promotion de la lutte contre l'insécurité, la discrimination et toutes formes d'abus notamment à l'égard des couches vulnérables Promotion du développement des activités génératrices de revenus, de l'artisanat, du tourisme et de l'hôtellerie
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Déclinaison des axes d'aménagement du SDAC en activités Réalisation du plan d'urbanisme et du plan d'occupation du sol Facilitation de l'accès à un logement décent
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Promotion de l'enrichissement des forêts dégradées Reboisement des berges des cours d'eau et des domaines publics Sensibilisation des populations sur les changements climatiques
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Elaboration et mise en œuvre d'un système de suivi de la protection des enfants et des femmes (définition des processus et des responsabilités pour l'identification, le référencement et la prise en charge des victimes) Renforcement des capacités du CPS à assurer la coordination de la prise en charge des personnes victimes (recensement des structures /projets offrant des services, évaluation des capacités, typologie des services offerts, et autres éléments de cartographie des services disponibles) Organisation des séances /campagnes de sensibilisation contre les pratiques néfastes aux droits des enfants et des femmes

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	<p>La mise en œuvre des actions du projet du ARCH (Jeunes, personnes âgées, ménages pauvres extrêmes, etc.)</p> <p>Production des cinémas vivant pour réduire de façon sensible les violences faites sur les femmes et personnes vulnérables</p> <p>Elaboration et suivi d'un système local de gestion de la prise en charge des personnes vulnérables vivant dans les milieux ruraux de concert avec les Structures déconcentrées de promotions social</p>
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	<p>Promotion de l'agriculture de contre saison (vivriers et maraichères) dans les localités hydro morphes et autour des puits artésiens</p> <p>2- Aménagement des aires autour des puits artésiens, des bas-fonds, Apport annuel à la vulgarisation des techniques de conservation et de stockage des vivriers /formation-sensibilisation-démonstration</p> <p>Création dans la commune de trois centres incubateurs de jeunes pour leur propre prise en charge (identification des lieux d'implantation, réalisation /construction des centres et fonctionnement à travers animation des formations) (DD)</p> <p>Formation annuelle de 110 jeunes à raison de 10 par arrondissement aux initiatives d'entrepreneuriat agricole (maraîchages, élevage divers, production de miel et autres)</p> <p>A.2.6.2.: Réalisation d'une infrastructure de retenue des eaux de surface de yokon pour développer le maraichage et l'élevage</p>
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	<p>Développement des initiatives d'action de renforcement des plateaux techniques et du dispositif d'approvisionnement des centres de stockages des produits essentiels de prise en charge des patients A.3.10.1.3. promotion des actions de prise en charge des enfants, femmes enceintes et allaitantes et enfants de moins de cinq (05) ans à propos des cas de : malnutrition aiguë, dépistages divers, sensibilisations permanentes sur hygiène alimentaires, alimentation du nouveau-né</p> <p>Projet de documentation et d'archivage systématique des différentes initiatives et d'événements sanitaires dans la commune et s'assurer de sa disponibilité</p> <p>Renforcement des capacités techniques des agents de santé existants dans les centres de santé. Pge 146pdc</p> <p>Construction de dispensaire et des logements du chef poste et du responsable de la maternité à Kpokissa -Domè et CANA1</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	<p>Promotion des actions de sensibilisation des populations au Dépistage du VIH/SIDA/IST et à la TUBERCULOSE</p> <p>Prise en charge des personnes vulnérables (OEV, personnes handicapées, personnes indigentes, PTA et les sinistrés) y compris les personnes dépistés déclarées positives dans tous les cas</p> <p>suivi sanitaire intégrale des indicateurs de prise en charge et de traitements des cas de personnes atteintes de ses affections</p>
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	<p>formation des jeunes leaders sur la thématique de représentation des femmes dans les instances de prise de décision</p> <p>Documenter progressivement chaque événement lié à la promotion de la junte féminine</p>
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	<p>Traitement I des puits et citernes de la commune à l'hypochlorite (achat et distribution et prise en charge) de calcium.</p> <p>Distribution des plaquettes de comprimés de chlore pour la désinfection de l'eau de boisson</p> <p>Entretien semestriel des eaux de forage et d'AEV de la commune</p> <p>Réalisation de 45 forages de puits dans la commune</p> <p>Réhabilitation des AEV et forages non fonctionnels dans les arrondissements de la commune</p> <p>Installation d'au moins trois réseaux d'adduction d'eau dans la commune de ZOGBODOMEY</p> <p>Mise en place d'un stock communal de pièces de rechanges spécifiques en cas de pannes d'usures courantes au niveau des forages et points d'eau</p>
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	<p>Accompagnement I des initiatives de promotion des énergies solaires et photos voltaïques dans la commune</p> <p>Promotion de l'accès à l'énergie solaire dans tous les arrondissements qui n'ont pas l'énergie électrique</p> <p>la mise en œuvre du programme de promotion des alternatives énergétiques définies avec le projet PLANER ZOU</p>
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	<p>valorisation des eaux de surface et des eaux des puits artésiens de la commune pour des fins de productions des vivriers et maraichers</p>
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	<p>Acquisition et installation des lampadaires solaires dans tous les arrondissements</p> <p>Mise en œuvre d'un Plan de contingence et de gestion des catastrophes (inondation, transhumance, feu de brousse imprévu/incendie)</p> <p>Gestion rationnelle de l'après catastrophe et ses désidératas spécifiques ; Aménagement</p>

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	des parcelles fourragères pour le pâturage des bœufs transhumants
	Actualisation de façon trimestrielle du plan de contingence communal

Bantè

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Création d'emploi et prise en charge sanitaire des pauvres extrêmes et des personnes vulnérables
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Installation des unités de transformations des principaux produits agricoles
	Création d'une Banque agricole d'investissement
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Réduction de la mortalité maternelle et infantile
	Amélioration de la qualité des infrastructures, des équipements et des soins de santé
	Sensibilisation de la fille adolescente, de la femme enceinte/allaitante, du nourrisson, du jeune enfant et des adultes sur Alimentation
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Mise en place des infrastructures modernes et résilients aux changements climatiques Action: Rendre facile l'accès aux centres de lectures et des bibliothèques au niveau de la commune
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable
	Extension du réseau SONEB dans toutes les localités et hameaux de la commune
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	promotion des énergies renouvelables susceptibles de garantir l'avenir de nos générations et de participer à la création des emplois propres et de l'économie verte.
	Extension du réseau électrique dans toutes les localités et hameaux de la commune

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	Amélioration de la couverture des agences SBEE
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Sensibilisation des jeunes à prendre part à la formation professionnelle d'Agoua ; Renforcement des capacités des jeunes sur les techniques modernes d'apicultures
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Sensibilisation des populations à l'utilisation des foyers améliorés Réalisation des infrastructures pour le regroupement des déchets solides ménagers et aménagements sommaire de décharge finale dans la ville de Bantè
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Restauration des sols dégradés de la commune Amélioration de la gestion des ressources forestières
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Mise en place des mécanismes de suivi de la gestion des actes de l'Etat civil.

Dassa-Zoumè

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Amélioration un niveau de prise en compte des besoins spécifiques des couches vulnérables (Indigents orphelins personnes de troisième âges personnes handicapé)
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Amélioration de la productivité au niveau des filières agricoles prioritaires de la commune en tenant compte des effets des changements climatiques
	Renforcement des interventions en matière d'alimentation et de nutrition
	Aménagement de tous les basfonds de la Commune de Dassa-Zoumè Renforcement de la capacité des producteurs dans toutes les filières phares de la Commune
	Amélioration du système de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles Amélioration de la productivité au niveau

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	des filières agricoles prioritaires de la commune en tenant compte des effets des changements climatiques
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Renforcement des interventions en matière d'alimentation et de nutrition Renforcements des capacités d'intervention de Centre de Promotion Social (CPS)
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Amélioration de la productivité au niveau des filières agricoles prioritaires de la Commune en tenant compte des effets de changement climatique Accroissement du niveau d'équipement en infrastructures économiques et marchandes et leur gestion Amélioration du système de stockage de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	Promotion de la formation des jeunes et femmes en TIC dans la Commune Promotion de la spécialisation à ETFP des jeunes et des femmes et des filles du monde scolaire dans la Commune Amélioration de la performances de la commune dans le secteur de l'enseignement secondaire, technique, professionnelle et universitaire et mise à disposition des infrastructures et matériels adéquats
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Renforcement du niveau d'équipement et des infrastructures de la commune et la qualité des services Sanitaires Renforcement de l'accès à l'eau potable en multipliant les pompes dans tous les 93 villages de la Commune
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Renforcement de l'accès des populations à l'énergies électrique conventionnelle et aux autres sources d'énergies Intensification et densification de la couverture du réseau électrique dans la commune Sensibilisation des ménages et des transformateurs agroalimentaires pour un changement de comportements en matière d'économie d'énergie domestique
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises	Formalisation des associations et coopératives des jeunes et femmes intervenant dans le secteur agricole Accompagnement des PME/PMI l'artisanat et les AGR

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Facilitation de l'accès des jeunes notamment les femmes aux ressources (foncières crédits et équipements)
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Mise en œuvre de la politique de lotissement à travers l'installation des AIF Elaboration des outils d'aménagement et de gestion de l'espace Communale Renforcement de capacité de comité Communal Renforcement des infrastructures et équipements administratifs Actualisation des outils de planifications urbaines (PDU, POS, SDAU etc...)
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Accroissement du rendement agricole de la Commune par l'adoption à l'échelle des mesures de gestion durables des terres Amélioration de la gestion des ressources naturelles afin de réduire les risques climatiques Amélioration de la gestion Communale de la transhumances pour la préservation des terres et les produits agricoles

Glazoué

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Incitation des SFD à développer des produits financiers compatibles avec les besoins réels des femmes de la commune
	Appui financier aux indigents de la commune
	Promotion des AGR pour les pauvres, les handicapés et autres personnes vulnérables
	Mise en place des fonds d'appui aux sinistrés
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Acquisition d'équipements pour les prestations des services en travaux agricoles (tracteurs, semoirs, vibreurs, moissonneuses, batteuses)
	Réalisation de travaux d'aménagements de bas-fonds munis de dispositifs d'irrigation (forage, pompe immergée, équipement solaire, tank, bassins, motopompe...)
	Réalisation de 3 sites piscicoles équipés d'ouv'd'eau
	Promotion des cultures maraîchères le long du fleuve Ouémé par les jeunes
	Matérialisation des couloirs de passage des animaux
	Elaboration des plans fonciers ruraux des villages agricoles de la commune
	Aménagement des aires de pâturage et plantes fourragères dans les couloirs de passage des animaux

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	Formation des producteurs agricoles sur l'adaptation des changement climatique Réalisation des retenues d'eau dans les couloirs de passage
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Suivi de croissance chez les enfants de 0 à 23 mois Dotation de toutes les écoles de la commune de cantines scolaires Renforcement des centres de Santé en agents qualifiés Amélioration du taux de consultation pré natale Supplémentation des femmes enceintes en fer/acide folique Promotion de l'allaitement maternel exclusif pour les mères d'enfants de 0- 5 mois Promotion de l'alimentation complémentaire pour les mères d'enfants de 6 à 23 mois Plaidoyer pour l'installation du Centre Nutritionnel Ambulatoire (CNA)
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Equipement des structures de pré collecte des ordures ménagères Promotion de la réalisation des latrines et douches modernes publiques et privées Promotion des dispositifs de lave-mains dans les ménages, les écoles et les places publiques Promotion de la gestion durable des ordures ménagères dans la commune
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Promotion des énergies renouvelables pour l'éclairage dans les localités reculées Construction de centrale solaire et centrale d'énergie biomasse Promotion de l'utilisation des gaz domestiques pour la cuisson
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	Construction d'un marché à bétail Construction d'un parking pour les véhicules de poids lourds Accompagnement de la mise en place des équipements de niveau de technologie adaptée et des matériels à la portée des producteurs pour la transformation du manioc Mise en place au profit des transformatrices du soja des ateliers dotés d'équipements performants de transformation, de matériels de conservation (réfrigérateurs), de foyers améliorés, des ustensiles Réalisation des ateliers modernes de transformation dans les grandes zones de production du fromage Installation des unités de transformation de soja en huile et de tourteaux dans la commune Mise en place d'un centre communale de promotion de l'entrepreneuriat à Glazoué

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	Installation des unités modernes de transformation de pomme d'anacarde dotées d'équipements performants de transformation, de conservation, de magasin dans les principales zones de production
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Ouverture des voies urbaines Réalisation du plan de lotissement de tous les chef lieux des arrondissements Réalisation des caniveaux Réalisation des travaux de Pavage des artères principales du centre urbain de la commune Promotion de la délivrance des permis de construire Réalisation de l'adressage du centre urbain de Glazoué
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Réalisation des plantations communales Promotion des Pratiques de la gestion durable des terres dans les villages agricoles par l'introduction des plantes fertilisantes
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Renforcement des centres secondaires d'état civil en moyens humains et matériels adéquats pour leur fonctionnement Création d'une base de données informatisée d'enregistrement et de traitement des actes d'état civil dans la commune de Glazoué

Ouèssè

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Création des activités génératrices de revenus en vue de l'amélioration du niveau de vie des populations Renforcement de l'accès à l'eau, à l'électricité et aux terres cultivables sécurisées
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Promotion de la mise au sein précoce et l'AME jusqu'à 06 mois de vie chez les nouveaux nés Promotion du développement des jardins familiaux et les bonnes pratiques de l'ANJE Renforcement de la lutte contre les grossesses précoces et indésirable Sensibilisation pour l'Espacement des naissances à l'aide des méthodes contraceptives modernes (améliorer le taux de prévalence contraceptive)
	Fonctionnalité une ambulance fonctionnelle dans la commune

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Renforcement des compétences des agents en SONU Recrutement de personnel H qualifié dans les formations sanitaires Plaidoyer pour une meilleure implication des époux dans le suivi de la grossesse
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	Plaidoyer pour l'accessibilité aux TIC Mise en place d'un mécanisme pour la formation des jeunes dans les écoles techniques
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Promouvoir l'ATPC dans toutes les localités de la commune
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'oeuvre.	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique,	

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
notamment grâce à l'enregistrement des naissances	

Savalou

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	Diversification et accroissement de la production dans les filières agricoles prioritaires de la commune
	Appui aux PME/PMI, à l'artisanat et aux unités industrielles
	Appui au développement des AGR
	Facilitation des procédures d'octroi de crédit aux groupements
	Recherche des marchés d'écoulement des produits agricoles
1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Opérationnalisation du projet ARCH
	Renforcement des capacités d'intervention du CPS
	Renforcement des capacités d'intervention des CSA et HZ
3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Sensibilisation des ménages sur les avantages de la planification familiale
	Organisation des services de proximité de planification familiale
	Renforcement des capacités d'intervention des CSA et HZ
	Sensibilisation des filles en âge de procréer sur les avantages de la planification familiale
	Sensibilisation des filles et des garçons sur la santé sexuelle et reproductrice
5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Sensibilisation des populations sur les VBG
	Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires sur les VBG, le harcèlement sexuel et le code des personnes et de la famille
	Mise en place d'un fonds d'appui aux indigents
	Sensibilisation des populations sur les inconvénients des mutilations ou ablations génitales
	Sensibilisation de la population sur les Sanctions des auteurs des mutilations génitales
	Sensibilisation des chefs de ménages sur les inconvénients du mariage précoce
	Information sur Sanction des auteurs de mariage précoce
	Sensibilisation des chefs de ménages sur le maintien des filles à l'école
	Définition d'un quota pour la représentation des femmes

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	Sensibilisation des femmes sur le leadership Sensibilisation des responsables de partis politiques pour un bon positionnement des femmes sur les listes Sensibilisation des chefs de ménages sur la participation des femmes aux activités politiques Sensibilisation des chefs de ménages sur les avantages d'un traitement équitable dans l'éducation des filles et des garçons
5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Définition d'un quota pour la représentation des femmes Sensibilisation des femmes sur le leadership Sensibilisation des femmes à se présenter aux différentes élections Sensibilisation des responsables de partis politiques pour un bon positionnement des femmes sur les listes Sensibilisation des chefs de ménages sur la participation des femmes aux activités politiques
6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Réalisation des aménagements de bas-fonds Réalisation des retenues d'eau Sensibilisation des populations sur la gestion rationnelle des ressources en eau Sensibilisation des producteurs et industriels sur les inconvénients de l'utilisation de certains produits chimiques pouvant polluer la nappe phréatique Sensibilisation des industriels sur la nécessité de disposer d'une station de traitement des déchets industriels
11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	Actualisation et vulgarisation du PCC Dynamisation du comité communal de gestion des risques et catastrophes Sensibilisation des populations sur les premiers gestes de secours Equipement des centres de secours Sensibilisation des producteurs à ne pas occuper les zones à risque (flanc de collines, rives des cours d'eau, zones inondables)
13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	Sensibilisation des producteurs à ne pas occuper les zones à risque (flanc de collines, rives des cours d'eau, zones inondables)
15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Elaboration de 3 plans d'aménagement des forêts Mise en place/Dynamisation des structures de cogestion des forêts Appui à la mise en œuvre des activités des plans d'aménagement Sensibilisation des riverains et usagers sur la protection des forêts Sensibilisation des populations sur l'importance du reboisement et de l'entretien des plants

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
	Elaboration des plans d'adaptation de la biodiversité et des aires protégées
	Restauration des écosystèmes dégradés
	Appui à la construction de 40 unités de bio digesteur pour la production du biogaz domestique
	Appui à l'installation de 100 nouveaux apiculteurs
16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Sensibilisation des parents à déclarer la naissance des enfants dans les délais
	Recensement des enfants scolarisés ne disposant pas d'acte de naissance
	Transcription des faits d'état civil dans les délais légaux
	Sécurisation des actes
	Formation des secrétaires d'arrondissement sur la tenue des registres d'état civil

Savè

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Mise en place des mécanismes d'accès facile et à moindre coût des femmes et autres personnes vulnérables aux micro-crédits
	Renforcement des capacités des femmes et leurs organisations sur les dispositions du code foncier et domanial, les opportunités d'accès à la terre et leur droit au foncier
	Mise en place d'un dispositif d'accès facile des femmes et personnes vulnérables aux autres moyens de production (eau, électricité)
	Renforcement des capacités populations sur les droits fonciers et domaniaux
	Dynamisation des structures locales de gestion foncière et de délivrance de droits fonciers
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés	Réalisation des plans fonciers ruraux
	Mise en place un dispositif de sécurisation matérielles et immatérielles des propriétés et transactions foncières au niveau de la Commune
	Extension de l'application du Registre Foncier Urbain à la sécurisation du patrimoine foncier public
	Sensibilisation des femmes allaitantes et enceintes à fréquenter les structures d'éducation, à l'entretien, hygiène et alimentation

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Sensibilisation des populations sur la fréquentation des formations sanitaires Promotion de la campagne de diagnostic sanitaire Plaidoyer pour Doter les formations sanitaires du personnel qualifié et matériel adéquat Promotion des clubs sportifs
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.	Promotion de la création de cyber café Opérationnalisation du lycée technique dans la Commune Promotion de l'entrepreneuriat au profit des jeunes
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Extension du réseau électrique de la commune (Etendre le réseau électrique sur 50 km dans la ville Acquisition de 10 transformateurs pour la ville de Savè Initier des activités incitatives à l'abonnement au réseau électrique Electrification de tous les chefs-lieux d'arrondissement Electrification de tous les chefs-lieux de villages) Extension du réseau électrique sur 50 km dans la ville Acquisition de 10 transformateurs pour la ville de Savè Initiation des activités incitatives à l'abonnement au réseau électrique Electrification de tous les chefs-lieux d'arrondissement Electrification de tous les chefs-lieux de villages Promotion des bio digesteurs et du gaz domestique
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Valorisation des sites touristiques (identification, aménagement et mise en service des sites)
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en	Ouverture et aménagement des réseaux routiers Ouverture et aménagement des voies de desserte en milieu rural Réhabilitation /entretien du réseau routier Réhabilitation de la gare ferroviaire de Savè (réfection des locaux, dotation en personnel, publicité autour du service offert)

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Opérationnalisation des embarcadères construire des embarcadères doter en barques motorisées
	Entretien de courants manuels (désherbage de l'emprise des voies, réparation de nids de poule,)
	Plaidoyer pour l'extension et le renforcement des zones de couverture des réseaux GSM Extension et connexion la fibre optique sur le territoire communal
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Promotion de l'industrie dans la commune des actions incitatives à l'installation des industries (identification et fiabilisation des espaces propices pour l'installation des industries, allègements fiscaux, renforcement de la production de matières premières)
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Actualisation et mise en œuvre du SDAC Elaboration et mise en œuvre du POS, des PFR, du SDAU, du PDU, du plan de lotissement construire le village de la diaspora
	Promotion du contrôle citoyen Incitation et veille au renouvellement des instances et organes des OSC (COGEC, CoGeF, UCP, etc.) Suivre les activités des organisations de la société civile
	Opérationnalisation de la Plateforme communal de RRCC Elaborer et mettre en œuvre un plan de contingence
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Renforcement de capacités/appropriation des différents acteurs sur les dispositions du code des marchés Publics en vigueur Renforcer les capacités des organes de passation/ contrôle de marchés publics: professionnalisation de la fonction, formation/recyclage des membres des différents organes, attribution aux responsables et membres des organes des émoluments en phase avec le niveau de risque et l'éthique, dotation en moyens et outils de communication adéquats, aménagement et équipement de locaux adéquats Poursuivre les audits Réaliser les redditions de comptes aux populations

Section

4

Section 4 : Conclusions

A. Conclusion et recommandations

Le nouvel agenda 2030 est très ambitieux et intégré, avec vocation de ne laisser personne pour compte. Cette dernière exigence met au centre les politiques de redistribution au-delà des traditionnelles politiques de stabilisation et d'allocation. Ce qui naturellement oblige à rechercher pas seulement un taux de croissance à deux chiffres, mais également et surtout une croissance soutenable, forte et inclusive. Cet engagement peut justifier les réformes drastiques et innovantes en cours dans tous les secteurs dans le pays. La conduite de la mission de spatialisation des cibles prioritaires des ODD en République du Bénin constitue ainsi un nouveau pas vers la réalisation des objectifs de développement durable. Toutes les communes du Bénin disposent d'une monographie orientée sur les ODD, assortie de dix (10) cibles prioritaires issues des quarante-neuf (49) cibles retenues par le Bénin et des actions pour les réaliser. Ainsi, pour les dix prochaines années, les collectivités territoriales pourront mieux jouer leur partition en tant qu'acteurs devant répondre de plus de 60% de l'atteinte des objectifs attendus. On est donc en face des politiques qui n'obéissent guère aux cycles politiques et qui doivent lever toutes formes de distorsions. L'approche participative ayant guidé le processus garantit d'une part la contribution active du niveau local à la mise en œuvre des normes d'actions retenues, et facilite d'autre part la responsabilisation et l'engagement politique pour de grands résultats au terme de l'échéance prévue.

Le Bénin vient montrer une fois de plus sa capacité à respecter les engagements internationaux, ce qui est très encourageant. Le pas qui vient d'être franchi est sans nul doute capital voire historique. Toutefois, pour en assurer un aboutissement heureux, nous avons quelques recommandations :

A l'endroit des Communes : premières bénéficiaires des monographies, elles doivent s'en servir pour mobiliser des ressources additionnelles en vue de réaliser les actions prévues. Elles pourront mettre en place des comités restreints de coordination et de suivi de la mise en œuvre à l'échelle locale. Les Adjoints au Maire pourraient présider ces comités pour plus d'efficacité. De plus, il urge que des dispositions soient prises pour une sensibilisation de toutes les parties prenantes à la base (agents communaux, organisations de la société civile, services déconcentrés de l'Etat, secteur privé, etc.) à l'effet d'appropriation du contenu des monographies pour une meilleure responsabilisation dans la mise en œuvre. Car, en réalité, cette réforme doit être portée par toutes les parties prenantes, autant pour le succès de celles-ci que pour la redevabilité.

A l'endroit de l'Etat : garant de la mise en œuvre des politiques de développement, son accompagnement dans la réalisation des normes d'actions retenues par les communes ne doit souffrir d'aucune insuffisance. La DGCS, les DDP en tant que bras opérationnels de l'Etat en matière de coordination et de suivi des ODD seront davantage

renforcés aussi bien techniquement, matériellement que financièrement pour un aboutissement heureux du processus.

B. Annexes

a. Comité de conduite du processus de spatialisation des cibles prioritaires des odd

SUPERVISION
Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement
Abdoulaye BIO TCHANE
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
Programme des Nations Unies pour le Développement Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Fonds des Nations Unies pour la Population Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Communal PDDC/GIZ
COORDINATION TECHNIQUE
Magloire A. AGUESSY, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD Alastaire Sèna ALINSATO, Directeur Général du Suivi des Investissements Publics Naïmatou BIO DJARA KOUTOUMA, Directrice Générale Adjointe de la Coordination et du Suivi des ODD
CONSEILLER A LA REDACTION
Janvier ALOFA, Economiste National du PNUD André-Félix SOSSOU, Coordonnateur du Projet PASD-Phase 2 Rim NOUR, Chef Section Politiques Sociales Mathieu KOUKPO, Spécialiste Politiques Sociales, UNICEF Philippe TOBOSSI, Expert, UNFPA Nestor AHOUANGAN, Coordonnateur Champ d'Action Agenda 2030, PDDC /GIZ Diane GNANGUENON BOKO, Conseillère Technique, PDDC/GIZ Grégoire ASSOUGNI, Conseiller Technique, PDDC/GIZ
EQUIPE DE CONSULTANTS
Dr David SOHINTO, chef de mission Lavenir BOKO, consultant associé, Ariel Hardy HOUSSOU, personnel d'appui

EQUIPE DE REDACTION ET DE RELECTURE

Chef d'équipe :

Toussaint TODEGNON, Directeur de la Coordination des Politiques ODD, par intérim

Membres :

Erick Damase DAGBENONBAKIN, Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD

Dorinali BONI YALLA, Chef du Service de l'Intégration des ODD

Léchidia de SOUZA, Chef du Service de Contrôle et de l'Evaluation des Politiques des ODD

Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

TOKO BOUGOUROU Moussa, Chef Division Veille Stratégique sur les ODD

AIHONNOU Coovi, Chef Division Sociale à la DGCS-ODD

DANSOU Sègla Maurille, Chef Division à la DGCS-ODD

PERSONNES RESSOURCES

Directeur de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

Directeur Général des Collectivités Locales

Rapporteur de la Commission ODD de l'Association Nationale des Communes du Bénin

Directeurs Départementaux du Plan et du Développement

Secrétaires Généraux des Préfectures

Secrétaires Généraux des Mairies

Chefs de Services Planification et Aménagement du Territoire des Préfectures

Chefs de Services Planification et Développement Local des Mairies

b. Outils utilisés dans le cadre de la spatialisation

Outils d'évaluation détaillée de la prise en compte des ODD dans les PDC et de diagnostic sommaire du développement local

L'outil ci-dessous est une émanation du RIA 2 du PNUD et de l'outil d'analyse du GPC-ODD de l'OIF.

ODD & Cibles prioritaires au niveau national	Indicateurs domestiqués	Domaine / Secteur tels qu'identifié dans le PDC	Identifier l'objectif / programme / projet / action / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à l'ODD / cible	Identifier les indicateurs communaux pour les cibles spécifiques	Données factuelles déterminant l'importance de la cible	Données factuelles déterminant la Performance de la cible	Informations relatives à la Compétence de la commune vis-à-vis de la cible
ODD1 :							
Cible 1.1							
Cible 1.2							

Méthodologie de détermination de la nature des interventions requises pour les 49 cibles des ODD pour chaque commune

La priorisation avec le GPC est basée sur son remplissage avec une attribution de score entrant dans le cadre de l'importance ou de la performance d'une cible dans le contexte communal.

Ainsi, pour préciser l'importance de la cible les valeurs numériques de 0 à 3 ont été utilisées de la façon suivante :

- **0** = cible non applicable pour la localité,
- **1** = cible dont l'atteinte est jugée peu importante pour la commune,
- **2** = cible dont l'atteinte est jugée importante pour la commune,
- **3** = cible dont l'atteinte est jugée très importante pour le pays, la région ou la commune.

En ce qui concerne la détermination du niveau de performance actuel, les valeurs numériques de 1 à 3 ont été utilisées de la façon suivante :

- **1** = Cette cible n'est pas du tout atteinte : la situation relative à cette cible est jugée critique, la situation est très inconfortable et il est nécessaire d'apporter rapidement des correctifs ;
- **2** = Cette cible est atteinte en partie : la situation relative à cette cible est jugée problématique, la situation est relativement inconfortable, il existe une grande marge d'amélioration, même si certains résultats sont visibles sur le terrain,
- **3** = Cette cible est en voie d'être atteinte : la situation relative à cette cible est jugée probable

ODD / Cibles	Importance I (score 0 à 3)	Justification de l'importance	Performance P (Score 1 à 3)	Justification de la performance
ODDI :				
Cible 1.1				
Cible 1.2				

Son exploitation a permis d'aboutir à un cadre préliminaire de priorisation qui a servi de base pour la priorisation participative au niveau des ateliers départementaux. De ce fait les participants à ces ateliers ont eu la responsabilité de travailler sur la base des outils et informations analysées par les consultants. Pour ce faire, les différents documents ayant conduit aux synthèses soumises à leur appréciation, une clarification sur la méthodologie utilisée et l'esprit de la spatialisation leur ont été remis, afin de leur permettre d'opiner. Cela a permis d'obtenir de ces groupes communaux, un travail consensuel et objectivement acceptable par tous. Au cours de cet atelier, les consultants ont joué un rôle de facilitateur du processus et sont intervenus pour apporter des éléments de méthodes et de clarifications aux différents groupes.

L'explication des outils de travail aux acteurs communaux est une étape très importante dans le dispositif, elle a été basée sur une approche participative intégrant le cycle d'apprentissage par l'expérience. Les techniques d'animation de groupe et

d'andragogie ont été valorisées tout au long de la formation sur les outils pour permettre aux participants de jouer pleinement leur rôle dans le processus.

Donc il a été rappelé qu'à l'issue du remplissage de l'outil 2, les cibles ont été hiérarchisées suivant les scores de l'importance et de performance dont le croisement donne un résultat traduit en 7 modalités de couleurs comme le précise le diagramme suivant.

Tableau de priorisation des cibles

Importance de la cible	3					Intervention urgente	Intervention de consolidation
	2					Intervention prioritaire	Intervention non prioritaire
	1					Intervention à moyen terme	Intervention non pertinente
	0					Intervention à long terme	
		1	2	3	4		
		État de la situation actuelle					Activ

Démarche d'animation des ateliers départementaux

- **Explication des outils aux participants**

L'explication des outils de travail aux acteurs communaux est une étape très importante dans le dispositif, elle a été basée sur une approche participative intégrant le cycle d'apprentissage par l'expérience. Les techniques d'animation de groupe et d'andragogie ont été valorisées tout au long de la formation sur les outils pour permettre aux participants de jouer pleinement leur rôle dans le processus.

- **Exploitation des résultats du cadre préliminaire pour la priorisation**

Suite à cela, les résultats du diagnostic préliminaire des PDC ont été enrichis pour servir de base à la priorisation participative. Les travaux des groupes communaux au fur et à mesure de leur production, ont été présentés pour recueillir des enrichissements avec la facilitation des consultants.

- **Validation des propositions**

Les principaux acteurs concernés par l'étape au niveau de chaque commune ont été invités, lors des ateliers départementaux à valider les packages de cibles prioritaires. A l'issue des ateliers, les consultants ont exploité les résultats pour la finalisation des monographies de chacune des communes, ce qui a servi de base pour la rédaction du draft de rapport de spatialisation à affiner.

- **Définition des indicateurs**

Il consiste à définir les paramètres de mesure des cibles priorisées ainsi que les marqueurs de progrès en rapport avec les normes d'action prioritaires. L'élaboration des indicateurs s'est basée sur l'exploitation des jeux d'indicateurs disponibles sur les ODD dans leurs formes désagrégées ou l'exploitation des proxys disponibles dans la base de l'INSAE ou d'autres bases de données de suivi du développement local.

- **Définition des normes d'actions**

chaque atelier départemental a servi de cadre pour faire les premiers travaux de ciblage. Le ciblage consiste en la détermination des cibles sur lesquelles les communes (en fonction de leur statut) peuvent agir. Il a été fait sur la base de l'outil 1 en mettant l'accent sur les cibles dont la mise en œuvre aborde les compétences propres des communes et où la performance de la commune semble très bonne suivant l'outil 3 de synthèse ci-dessous. Il s'agit surtout d'identifier les cibles sur lesquelles la commune peut agir au regard de ses compétences et des priorités gouvernementales complémentaires pour accélérer la mise en œuvre de la cible.

ODD / Cibles	Importance I	Performance P (Score 1 à 4)	Ciblage des cibles de bonne performance	Précision de la responsabilité de la commune ou de l'Etat
ODD1 :				
Cible 1.1				
Cible 1.2				

Il a été finalisé par un tableau d'inscription des actions dans le temps

Cibles prioritaires	Indicateurs	Actions prioritaires	Valeurs chiffrées/période		Responsabilités
			2020-25	2025-30	

c. Listes des cibles prioritaires des ODD retenus par le Bénin

Cadre Social
Cibles
ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.
1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relative aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles
ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.
3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autre maladie transmissible.
3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie
4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
4.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau
6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau
6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Cadre économique

ODD & Cibles

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.
ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation
9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.
9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.
ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
10.1 : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.
10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables
11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

Cadre environnemental

ODD & Cibles

ODD 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables

12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

ODD 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols

Cadre institutionnel

ODD & Cibles
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
